This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

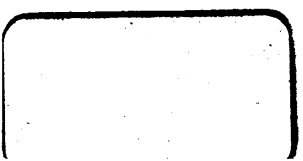

BAP
Voltaire

Voltaire
BAP
~~997 H~~

ESSAI

SUR

LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS.

TOME CINQUIEME.

ESSAI

SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'À LOUIS XIII.

PAR VOLTAIRE.

TOME CINQUIEME.

6941

ÉDITION STÉRÉOTYPE,
D'après le procédé de Firmin DIDOT.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ET DE LA FONDERIE STÉRÉOTYPES
DE PIERRE DIDOT L'AÎNÉ, ET DE FIRMIN DIDOT.
AN XIII. (1805.)

ESSAI

SUR

LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'À LOUIS XIII.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France Louis XI.

Le gouvernement féodal périt bientôt en France quand Charles VII eut commencé à établir sa puissance par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, et enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermissait en Allemagne, par une raison contraire, sous des empereurs électifs qui, en qualité d'empereurs, n'avaient ni provinces ni subsides; l'Italie était toujours partagée en républiques et en principautés indépendantes; le pouvoir absolu n'était connu ni en Espagne ni dans le nord; et l'Angleterre jetait au milieu de ses divisions les semences de ce gouvernement singulier, dont les racines toujours coupées et toujours sanglantes ont enfin produit après des siecles, à l'éton-

nèment des nations, le mélange égal de la liberté et de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne et la Bretagne; mais leur pouvoir les rendit indépendantes, et malgré les lois féodales elles n'étaient pas regardées en Europe comme faisant partie du royaume. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, avait même stipulé qu'il ne rendrait point hommage à Charles VII, quand il lui pardonna l'assassinat du duc Jean son pere.

Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies, mais ressortissants au parlement sédentaire. Les seigneurs, puissants dans leurs terres, ne l'étaient pas comme autrefois dans l'état : il n'y avait plus guere au-delà de la Loire que le comte de Foix qui s'intitulât *Prince par la grace de Dieu*, et qui fit battre monnaie; mais les seigneurs des fiefs et les communautés des grandes villes avaient d'immenses privileges.

Louis XI, fils de Charles VII, devint le premier roi absolu en Europe depuis la décadence de la maison de Charlemagne : il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des secousses violentes. Sa vie est un grand contraste. Faut-il pour humilier et pour confondre la vertu qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frere barbare, un mauvais pere, et un voisin perfide? Il remplit d'amertume les dernieres années de son pere; il causa sa mort. Le malheureux Charles VII mourut, comme on sait, par la crainte que son fils ne le fît mourir; il choisit la faim pour éviter le poison qu'il redoutait. Cette

seule crainte dans un pere d'être empoisonné par son fils prouve trop que le fils passait pour être capable de ce crime.

Après avoir bien pesé toute la conduite de Louis XI, ne peut-on pas se le représenter comme un homme qui voulut effacer souvent ses violences imprudentes par des artifices, et soutenir des fourberies par des cruautés? D'où vient que dans les commencements de son regne tant de seigneurs attachés à son pere, et sur-tout ce fameux comte de Dunois dont l'épée avait soutenu la couronne, entrerent contre lui dans la ligue *du bien public?* Ils ne profitaient pas de la faiblesse du trône, comme il est arrivé tant de fois; mais Louis XI avait abusé de sa force. N'est-il pas évident que le pere, instruit par ses fautes et par ses malheurs, avait très bien gouverné, et que le fils, trop enflé de sa puissance, commença par gouverner mal?

(1465) Cette ligue le mit au hasard de perdre sa couronne et sa vie: la bataille donnée à Montlhéri contre le comte de Charollais, et tant d'autres princes, ne décida rien; mais il est certain qu'il la perdit, puisque ses ennemis eurent le champ de bataille, et qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demanderent. Il ne se releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ses points. Jamais il n'accomplit un serment à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de Saint-Lo.* Il croyait avec le peuple que le parjure sur ce morceau de bois faisait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare, après le traité, fit jeter dans la riviere

plusieurs bourgeois de Paris soupçonnés d'être partisans de son ennemi ; on les liait deux à deux dans un sac : c'est la chronique de Saint-Denis qui rend ce témoignage. Il ne désunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainsi jusque dans son habileté il y eut encore de la faiblesse.

Il se fit un irréconciliable ennemi de Charles, fils de Philippe-le-Bon, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, et de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, et à prendre les armes contre lui ; il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique ! Mais aussi étant découvert (1468), il se vit prisonnier dans le château de Péronne, et forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation!

Non seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc Charles de Bourgogne à l'être ; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. Louis XI en trompant tous ses voisins, les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages : ce fut sur-tout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, et de tuer les vieillards, les enfants, et les femmes dans les villes conquises. Maximilien, depuis empereur, fit pendre, par représailles, après

se victoire de Guinegaste, un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée; et Louis XI, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de Maximilien, tombés entre ses mains. Charles de Bourgogne se venga de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant prise à discrétion, et en la réduisant en cendres.

(1472) Louis XI craint son frere, le duc de Berri, et ce prince est empoisonné par un moine bénédictin, nommé Favre Vésois, son confesseur. Ce n'est pas ici un de ces empoisonnements équivoques adoptés sans preuve par la maligne crédulité des hommes : le duc de Berri soupait entre la dame de Montsorau, sa maîtresse, et son confesseur; celui-ci leur fait apporter une pêche d'une grosseur singuliere: la dame expire immédiatement après en avoir mangé; le prince, après de cruelles convulsions, meurt au bout de quelque temps.

Odet Daidie, brave seigneur, veut venger le mort, auquel il avait été toujours attaché : il conduit loin de Louis, en Bretagne, le moine empoisonneur; on lui fait son procès en liberté, et le jour qu'on doit prononcer la sentence à ce moine on le trouve mort dans son lit. Louis XI, pour appaiser le cri public, se fait apporter les pieces du procès, et nomme des commissaires; mais ils ne décident rien, et le roi les comble de bienfaits. On ne douta guere dans l'Europe que Louis n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin avait fait craindre un parricide à Charles VII son pere. L'histoire ne doit pas l'en accuser sans preuve; mais elle doit le plain-

dre d'avoir mérité qu'on l'en soupçonnât : elle doit sur-tout observer que tout prince coupable d'un attentat avéré est coupable aussi des jugements téméraires qu'on porte sur toutes ses actions.

Telle est la conduite de Louis XI avec ses vassaux et ses proches ; voici celle qu'il tient avec ses voisins. Le roi d'Angleterre, Edouard IV, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ses peres ; Louis peut le combattre, mais il aime mieux être son tributaire (1475). Il gagne les principaux officiers anglais ; il fait des présents de vins à toute l'armée ; il achete le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France d'employer à se mettre en état de résister et de vaincre l'argent qu'il mit à séduire un prince très mal affermi, qu'il craignait, et qu'il ne devait pas craindre?

Les grandes ames choisissent hardiment des favoris illustres, et des ministres approuvés : Louis XI n'eut guere pour ses confidents et pour ses ministres que des hommes nés dans la fange, et dont le cœur était au-dessous de leur état.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, et par des supplices plus recherchés : les chroniques du temps comptent quatre mille sujets exécutés sous son regne, en public ou en secret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ses victimes, sont les monuments qu'a laissés ce monarque, et qu'on voit avec horreur.

Il est étonnant que le P. Daniel indique à peine le supplice de Jacques d'Armagnac, duc de Ne-

mours, descendant reconnu de Clovis (1477). Les circonstances et l'appareil de sa mort, le partage de ses dépouilles, les cachots où ses jeunes enfants furent enfermés jusqu'à la mort de Louis XI, sont de tristes et intéressants objets de la curiosité. On ne sait point précisément quel était le crime de ce prince : il fut jugé par des commissaires; ce qui peut faire présumer qu'il n'était point coupable. Quelques historiens lui imputent vaguement d'avoir voulu se saisir de la personne du roi, et faire tuer le dauphin : une telle accusation n'est pas croyable; un petit prince ne pouvait guere, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre prisonnier Louis XI en pleine paix, tout-puissant et absolu dans son royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, et de conserver le pere, est encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'état. Tout ce qui est bien avéré c'est que Louis XI avait en exécration la maison des Armagnacs, qu'il fit saisir le duc de Nemours dans Carlat, en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Bastille; qu'ayant dressé lui-même toute l'instruction du procès, il lui envoya des juges, parmi lesquels était ce Philippe de Comines, célebre traître qui, ayant long-temps vendu les secrets de la maison de Bourgogne au roi, passa enfin au service de la France, et dont on estime les Mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtisan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de Louis XI.

Le roi voulut que le duc de Nemours fût interrogé dans sa cage de fer, qu'il y subît la question,

et qu'il y reçût son arrêt; on le confessa ensuite dans une salle tendue de noir. La confession commençait à devenir une grace accordée aux condamnés; l'appareil noir était en usage pour les princes: c'est ainsi qu'on avait exécuté Conradin à Naples, et qu'on traita depuis Marie Stuart en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, et ce raffinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grace que ce malheureux prince put obtenir ce fut d'être enterré en habit de cordelier; grace digne de la superstition de ces temps atroces qui égalait leur barbarie.

Mais ce qui ne fut jamais en usage, et ce que pratiqua Louis XI, ce fut de faire mettre sous l'échafaud dans les halles de Paris les jeunes enfants du duc pour recevoir sur eux le sang de leur pere; ils en sortirent tout couverts, et en cet état on les conduisit à la Bastille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient était un continuel supplice; on leur arrachait les dents à plusieurs intervalles: ce genre de torture, aussi petit qu'odieux, était en usage. C'est ainsi que du temps de Jean, roi de France, d'Edouard III, roi d'Angleterre, et de l'empereur Charles IV, on traitait les Juifs en France, en Angleterre, et dans plusieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourments inouis que souffrirent les princes de Nemours-Armagnac serait incroyable, s'il n'était attesté par la requête que ces princes infortunés présenterent aux états après la mort de Louis XI, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que sous ce regne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné : le traître Philippe de Comines, qui avait trahi le duc de Bourgogne en lâche, et qui fut plus lâchement l'un des commissaires du duc de Nemours, eut les terres du duc dans le Tournaisis.

Les temps précédents avaient inspiré des mœurs fieres et barbares, dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïsme. Le regne de Charles VII avait eu des Dunois, des la Trimouille, des Clisson, des Richemont, des Saintraille, des la Hire, et des magistrats d'un grand mérite ; mais sous Louis XI pas un grand homme. Il avilit la nation ; il n'y eut nulle vertu ; l'obéissance tint lieu de tout, et le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le sont dans une galere.

Ce cœur artificieux et dur avait pourtant deux penchants qui auraient dû mettre de l'humanité dans ses mœurs, c'était l'amour et la dévotion : il eut des maîtresses ; il eut trois bâtards ; il fit des neuvaines et des pélerinages. Mais son amour tenait de son caractere, et sa dévotion n'était que la crainte superstitieuse d'une ame timide et égarée. Toujours couvert de reliques, et portant à son bonnet sa Notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ses assassinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la Sainte-Vierge. La piété ne consiste pas à faire la Vierge comtesse, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche, que Dieu doit punir, et que la Vierge ne protege point.

Il introduisit la coutume italienne de sonner la cloche à midi, et de dire un *Ave, Maria:* il demanda au pape le droit de porter le surplis et l'aumusse, et de se faire oindre une seconde fois de l'ampoule de Reims.

(1483) Enfin, sentant la mort approcher, renfermé au château du Plessis-lès-Tours, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un ermite, nommé François Mortorillo, révéré depuis sous le nom de saint François de Paule: il se jette à ses pieds; il le supplie en pleurant d'intercéder auprès de Dieu, et de lui prolonger la vie: comme si l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un Calabrois dans un village de France pour laisser dans un corps usé une ame faible et perverse plus long-temps que ne comportait la nature! Tandis qu'il demande ainsi la vie à un ermite étranger, il croit en ranimer les restes en s'abreuvant du sang qu'on tire à des enfants, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien: c'était un de ces excès de l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un sort plus triste dans le sein des prospérités, n'ayant d'autres sentiments que l'ennui, les remords, la crainte, et la douleur d'être détesté.

C'est cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très chrétien*, à-peu-près dans le temps que Ferdinand d'Aragon, illustre par des perfidies autant que par des con-

quêtes, prenait le nom de *catholique*. Tant de vices n'ôterent pas à Louis XI ses bonnes qualités : il avait du courage; il savait donner en roi; il connaissait les hommes et les affaires; il voulait que la justice fût rendue, et qu'au moins lui seul pût être injuste.

Paris, désolé par une contagion, fut repeuplé par ses soins : il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police sévere contraignit de devenir citoyens. De son temps il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'est à lui que le peuple doit le premier abaissement des grands : environ cinquante familles en ont murmuré, et plus de cinq cent mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement et l'université de Paris, deux corps alors également ignorants, parceque tous les Français l'étaient, ne poursuivissent comme sorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établissement des postes, non tel qu'il est aujourd'hui en Europe; il ne fit que rétablir les *veredarii* de Charlemagne et de l'ancien empire romain. Deux cent trente couriers à ses gages portaient ses ordres incessamment; les particuliers pouvaient courir avec les chevaux destinés à ces couriers, en payant dix sous par cheval pour chaque traite de quatre lieues : les lettres étaient rendues de ville en ville par les couriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids et les mesures uniformes dans ses états, comme ils l'avaient été du temps de Charle-

magne. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public quand son intérêt particulier n'y est pas contraire.

Les impositions sous Charles VII, indépendamment du domaine, étaient de dix-sept cent mille liv. de compte : sous Louis XI elles se monterent jusqu'à quatre millions sept cent mille livres; et la livre étant alors de dix au marc, cette somme revenait à vingt-trois millions cinq cent mille livres d'aujourd'hui. Si en suivant ces proportions on examine les prix des denrées, et sur-tout celui du bled qui en est la base, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui : ainsi avec vingt-trois millions numéraires on faisait précisément ce qu'on fait à présent avec quarante-six.

Telle était la puissance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes sur la Somme, la Provence, l'Anjou, fussent incorporés par Louis XI à la monarchie française. Ce royaume devint bientôt le plus puissant de l'Europe; c'était un fleuve grossi par vingt rivieres, et épuré de la fange qui avait si long-temps troublé son cours.

Les titres commencerent alors à être donnés au pouvoir : Louis XI fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *majesté*, que jusque-là l'empereur seul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi jusqu'à nos derniers temps; les rois d'Aragon, de Castille, de Portugal, avaient le titre d'*altesse*; on disait à celui d'Angleterre *votre grace*; on aurait pu dire à Louis XI *votre despotisme*.

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe absolu depuis l'établissement du grand gouvernement féodal. Ferdinand-le-Catholique ne put jamais l'être en Aragon; Isabelle, par son adresse, prépara les Castillans à l'obéissance passive, mais elle ne régna point despotiquement. Chaque état, chaque province, chaque ville avait ses privileges dans toute l'Europe. Les seigneurs féodaux combattaient souvent ces privileges, et les rois cherchaient à soumettre également à leur puissance les seigneurs féodaux et les villes: nul n'y parvint alors que Louis XI; mais ce fut en faisant couler sur les échafauds le sang d'Armagnac et de Luxembourg, en sacrifiant tout à ses soupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ses vengeances. Isabelle de Castille s'y prenait avec plus de finesse sans cruauté. Il s'agissait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia: que fait-elle? ses insinuations et son argent soulevent les vassaux du duc de Placentia contre lui; ils s'assemblent, ils demandent à être les vassaux de la reine, et elle y consent par complaisance.

Louis XI, en augmentant son pouvoir sur ses peuples par ses rigueurs, augmenta son royaume par son industrie. Il se fit donner la Provence par le dernier comte souverain de cet état, et arracha ainsi un feudataire à l'empire, comme Philippe de Valois s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou et le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent, et le bonheur, accrurent petit-à-petit le

royaume de France, qui depuis Hugues Capet avait été peu de chose, et que les Anglais avaient presque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France; et les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'état une province qui en avait été imprudemment séparée.

Ce temps fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changements ne se font point sans de grandes convulsions: auparavant les seigneurs féodaux opprimaient; et sous Louis XI ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie: la puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances; et l'abrutissement de tous les peuples qui sont au-delà des Alpes était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. Louis XI baissa la tête sous ce joug pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbécilles, et en cela elle était par-tout bien servie. On était assez sot à Cologne pour croire posséder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'orient apporter de l'or à l'enfant Jésus dans une étable: on envoya à Louis XI quelques restes de ces cadavres, qu'on faisait passer pour ceux de ces trois monarques dont il n'était pas même parlé dans les évangiles, et l'on fit croire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui pussent guérir un roi. On a conservé

une de ses lettres à je ne sais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fievre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'assurent qu'il n'y a que la fievre quarte qui soit bonne pour sa santé. L'impudent charlatanisme des médecins était donc aussi grand que l'imbécillité de Louis XI, et son imbécillité était égale à sa tyrannie. Ce portrait n'est pas seulement celui de ce monarque, c'est celui de presque toute l'Europe: il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser. Si les princes et les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernements, on ne pourrait plus mal employer son temps qu'en lisant l'histoire.

CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne, et des Suisses ou Helvétiens du temps de Louis XI, au quinzieme siecle.

Charles-le-Téméraire, issu en droite ligne de Jean, roi de France, possédait le duché de Bourgogne comme l'apanage de sa maison, avec les villes sur la Somme que Charles VII avait cédées. Il avait par droit de succession la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, et presque toute la Hollande. Ses villes des Pays-bas florissaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Venise. Anvers était l'entrepôt des nations septentrionales;

cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine; Bruges était aussi commerçante qu'Anvers; Arras était renommée pour ses belles tapisseries, qu'on nomme encore de son nom en Allemagne, en Angleterre, et en Italie.

Les princes étaient alors dans l'usage de vendre leurs états quand ils avaient besoin d'argent, comme aujourd'hui on vend sa terre et sa maison. Cet usage subsistait depuis le temps des croisades. Ferdinand, roi d'Aragon, vendit le Roussillon à Louis XI avec faculté de rachat; Charles, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre: un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il possédait en Alsace et dans le voisinage des Suisses. Cette acquisition était bien au-dessus du prix que Charles en avait payé: il se voyait maître d'un état contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg; il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient aussi puissants que lui; aucun n'était plus riche et plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses états en royaume; ce qui pouvait devenir un jour très préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le diplôme de l'empereur Frédéric III. L'usage subsistait encore de demander le titre de roi aux empereurs; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua; et Charles de Bourgogne, qui voulait ajouter à ses états la Lorraine et la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne.

Son ambition ne se couvrait d'aucun voile; et c'est principalement ce qui lui fit donner le surnom

de Téméraire. On peut juger de son orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suisse (1474); des écrivains de ce pays assurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur.

Voici sur quoi était fondée la prétention du duc de Bourgogne, à laquelle les Helvétiens se soumirent; plusieurs bourgades suisses étaient enclavées dans les domaines vendus à Charles par le duc d'Autriche. Il croyait avoir acheté des esclaves: les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de Bourgogne avait conservé l'étiquette des chefs de sa maison. Nous avons d'ailleurs remarqué que plusieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les servant; que cet usage asiatique avait été introduit par Constantin, et précédemment par Dioclétien. De là même venait la coutume qu'un vassal fît hommage à son seigneur les deux genoux en terre; de là encore l'usage de baiser le pied droit du pape. C'est l'histoire de la vanité humaine.

Philippe de Comines, et la foule des historiens qui l'ont suivi, prétendent que la guerre contre les Suisses, si fatale au duc de Bourgogne, fut excitée pour une charrette de peaux de moutons. Le plus léger sujet de querelle produit une guerre quand on a envie de la faire: mais il y avait déjà long-temps que Louis XI animait les Suisses contre le duc de Bourgogne, et qu'on avait commis beaucoup d'hostilités de part et d'autre avant l'aventure de la char-

rette : il est très sûr que l'ambition de Charles était l'unique sujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons suisses confédérés ; Fribourg, Soleure, Schaffouse et Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union ; Bâle, ville impériale, que sa situation sur le Rhin rendait puissante et riche, ne faisait pas partie de cette république naissante, connue seulement par sa pauvreté, sa simplicité, et sa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux que tout leur pays ne valait pas les éperons de ses chevaliers. Ces Bernois ne se mirent point à genoux ; ils parlerent avec humilité, et se défendirent avec courage.

(1476) La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue et mise deux fois dans la plus grande déroute par ces hommes simples, qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un Suisse à la bataille de Granson, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles et aussi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne? Le luxe des diamants, des étoffes d'or, y fut long-temps ignoré ; et quand il a été connu il a été prohibé : mais les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et victorieuses ; les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours ; toutes les douceurs de la société, et la saine philosophie, sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suisse où le climat est le plus

doux, et où regne l'abondance ; enfin dans ces pays autrefois si agrestes on est parvenu en quelques endroits à joindre la politesse d'Athenes à la simplicité de Lacédémone.

Cependant Charles-le-Téméraire voulut se venger sur la Lorraine, et arracher au duc René, légitime possesseur, la ville de Nanci, qu'il avait déja prise une fois. Mais ces mêmes Suisses vainqueurs, assistés de ceux de Fribourg et de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encore l'usurpateur, qui paya de son sang le nom de Téméraire que la postérité lui donne (1477).

Ce fut alors que Louis XI s'empara de l'Artois et des villes sur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, et de la ville de Besançon par droit de bienséance.

La princesse Marie, fille de Charles-le-Téméraire, unique héritiere de tant de provinces, se vit donc tout d'un coup dépouillée des deux tiers de ses états. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-sept provinces qui restaient à-peu-près à cette princesse en lui faisant épouser le fils de Louis XI. Ce roi se flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait ; et ce grand politique manqua l'occasion d'unir au royaume la Franche-Comté, et tous les Pays-bas.

Les Gantois et le reste des Flamands, plus libres alors sous leurs souverains que les Anglais mêmes ne le sont aujourd'hui sous leurs rois, destinerent à leur princesse Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III.

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages

de leurs princes, la paix et la guerre, les établissements des impôts, et toute leur destinée par une déclaration de leurs maîtres : il n'en était pas ainsi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princesse épousât un Allemand, et ils firent couper la tête au chancelier de Marie de Bourgogne, et à Imbercourt son chambellan, parcequ'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France; ces deux ministres furent exécutés aux yeux de la jeune princesse, qui demandait en vain leur grace à ce peuple féroce.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princesse, vint conclure ce mariage comme un simple gentilhomme qui fait sa fortune avec une héritiere ; sa femme fournit aux frais de son voyage, à son équipage, à son entretien. Il eut cette princesse, mais non ses états : il ne fut que le mari d'une souveraine ; et même, lorsqu'après la mort de sa femme on lui donna la tutele de son fils, lorsqu'il eut l'administration des Pays-bas, lorsqu'il venait d'être élu roi des Romains et César, les habitants de Bruges le mirent quatre mois en prison, en 1488, pour avoir violé leurs privileges. Si les princes ont abusé souvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.

Ce mariage de l'héritiere de Bourgogne avec Maximilien fut la source de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maison de France aux mains avec celle d'Autriche. C'est ce qui produisit la grandeur de Charles-Quint; c'est ce qui mit l'Europe sur le point d'être asservie : et tous

ces grands évènements arrivèrent, parceque des bourgeois de Gand s'étoient opiniâtrés à marier leur princesse.

CHAPITRE XCVI.

Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzieme siecle.

Vous avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie se tourner en despotisme sous Charlemagne, et le despotisme détruit par l'anarchie sous ses descendants.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de Hugues Capet; la Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Baviere et l'Aquitaine avaient été héréditaires avant Charlemagne; presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois lombards. Du temps de Charles-le-Gros et de Charles-le-Simple, les grands officiers s'arrogerent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques; mais il y avait toujours eu des possessions de grandes terres, des *sires* en France, des *herrens* en Allemagne, des *ricos hombres* en Espagne; il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, etc. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des seigneurs particuliers, ont toujours changé; la force et la fortune ont toujours décidé de tout. Si

les grands officiers devinrent des usurpateurs, le pere de Charlemagne l'avait été; ce Pepin, petit-fils d'un Arnoud, précepteur de Dagobert et évêque de Metz, avait dépouillé la race de Clovis; Hugues Capet détrôna la postérité de Pepin; et les descendants de Hugues ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, laquelle avant Clovis n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale: Ferdinand et Isabelle la combattaient dans la Castille et dans l'Aragon; elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte; elle subsistait en Pologne sous une autre forme: mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé et augmenté toute sa vigueur. Le comte de Boulainvilliers appelle cette constitution « l'effort de l'esprit humain »; Loyseau et d'autres gens de loi l'appellent « une institution bizarre, un monstre composé de « membres sans tête. »

On pourrait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très naturel et très commun de la raison et de la cupidité humaine que les possesseurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille tous les grands terriens eurent toujours la même idée sans se l'être communiquée; tous voulurent que ni leurs vies ni leurs biens ne dépendissent du pouvoir suprême d'un roi; tous s'associerent dans chaque pays contre ce pouvoir, et tous l'exercerent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pen-

dant plus de cinq cents ans : cette administration était inconnue aux Grecs et aux Romains; mais elle n'est point bizarre puisqu'elle est si universelle dans l'Europe. Elle paraît injuste en ce que le plus grand nombre des hommes est écrasé par le plus petit, et que jamais le simple citoyen ne peut s'élever que par un bouleversement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux arts sous un gouvernement féodal : les villes puissantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté; car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges et d'Anvers, étaient bien plutôt des républiques sous la protection des ducs de Bourgogne, qu'elles n'étaient soumises à la puissance arbitraire de ces ducs; il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale sous les successeurs de Charlemagne; mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs sous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec Clovis : le comte de Boulainvilliers veut par cette raison que les seigneurs de châteaux soient tous souverains en France; mais quel homme peut dire dans sa terre, Je descends d'un conquérant des Gaules? et quand il serait sorti en droite ligne d'un de ces usurpateurs, les villes et les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté que ce Franc ou ce Visigoth n'en avait eu de la leur ravir?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puissance féodale se soit établie par le droit de conquête,

ainsi qu'en Lombardie et en France; jamais toute l'Allemagne n'a été conquise par des étrangers; c'est cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le seul où la loi des fiefs subsiste véritablement. Les boyards de Russie ont leurs sujets, mais ils sont sujets eux-mêmes, et ils ne composent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie et de Moldavie, sont de véritables seigneurs féodaux qui relevent du sultan turc; mais ils sont déposés par un ordre du divan, au lieu que les seigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais sont plus égaux entre eux que les possesseurs des terres en Allemagne; et ce n'est pas là encore l'administration des fiefs. Il n'y a point d'arriere-vassaux en Pologne; un noble n'y est pas sujet d'un autre noble comme en Allemagne; il est quelquefois son domestique, mais non son vassal. La Pologne est une république aristocratique où le peuple est esclave.

La loi féodale subsiste en Italie d'une maniere différente; tout est réputé fief de l'empire en Lombardie; et c'est encore une source d'incertitudes, car les empereurs n'ont été dominateurs suprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de successeurs des rois lombards; et certainement une diete de Ratisbonne n'est pas roi d'Italie. Mais qu'est-il arrivé? la liberté germanique ayant prévalu sur l'autorité impériale en Allemagne, l'empire étant devenu une chose différente de l'empereur, les fiefs italiens se sont dits vassaux de l'empire et non de l'empereur; ainsi une administration féodale est de-

venue dépendante d'une autre administration féodale. Le fief de Naples est encore d'une espece toute différente ; c'est un hommage que le fort a rendu au faible ; c'est une cérémonie que l'usage a conservée.

Tout a été fief dans l'Europe ; et les lois de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de Bourgogne s'éteigne, le roi Louis XI se croit en droit d'hériter de cet état : que la branche de Saxe ou de Baviere eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces ; le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples à l'extinction d'une maison régnante. La force, l'usage, les conventions donnent de tels droits : la force les donna en effet à Louis XI ; car il restait un prince de la maison de Bourgogne, un comte de Nevers, descendant de l'institué, et ce prince n'osa pas seulement réclamer ses droits. Il étoit encore fort douteux que Marie de Bourgogne ne dût pas succéder à son pere ; la donation de la Bourgogne par le roi Jean portait que les *héritiers succéderaient ;* et une fille est héritiere.

La question des fiefs masculins et féminins, le droit d'hommage lige ou d'hommage simple, l'embarras où se trouvaient des seigneurs vassaux de deux suzerains à la fois pour des terres différentes, ou vassaux de suzerains qui se disputaient le domaine suprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre seule peut juger. Les fortunes des simples citoyens furent souvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur que de se trouver

sujet d'un seigneur qui est lui-même sujet d'un autre dépendant encore d'un troisieme ! il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux ; et il perd son bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il est sûr que ce ne sont pas les peuples qui ont de leur gré choisi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions sont également soumises aux lois.

CHAPITRE XCVII.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maison de Bourgogne, le gouvernement de Louis XI, et sur-tout la nouvelle maniere de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuerent à abolir peu-à-peu ce qu'on appelait *la chevalerie*, espece de dignité et de confraternité dont il ne resta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établissement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les seigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie et le brigandage, qui désolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maison de Charlemagne donnerent naissance à cette institution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus souverains dans leurs terres, tous se firent la guerre : et au lieu de ces grandes armées de Charles-Martel, de Pepin, et

de Charlemagne, presque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de sept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades composaient un petit état combattant sans cesse contre son voisin. Plus de communications entre les provinces, plus de grands chemins, plus de sûreté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait se passer; chaque possesseur d'un donjon les rançonnait sur la route : beaucoup de châteaux sur les bords des rivieres et aux passages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs; on enlevait les femmes, ainsi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associerent insensiblement pour protéger la sûreté publique, et pour défendre les dames : ils en firent vœu; et cette institution vertueuse devint un devoir plus étroit en devenant un acte de religion. On s'associa ainsi dans presque toutes les provinces : chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier et d'entrer dans l'ordre.

On établit, vers le onzieme siecle, des cérémonies religieuses et profanes qui semblaient donner un nouveau caractere au récipiendaire : il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé; on le faisait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains et les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre; pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était à sa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, et même de manger. Le lendemain il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou : le prêtre le bénissait; en-

suite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassarts, de cuissarts, de gantelets, et d'une cotte de maille appelée *haubert*. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou au nom de Dieu, de saint Michel, et de saint George. Depuis ce moment, toutes les fois qu'il entendait la messe, il tirait son épée à l'évangile, et la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes, et souvent de tournois; mais c'était le peuple qui les payait: les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfants chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt et un ans que les jeunes gens recevaient ce titre: ils étaient auparavant bacheliers; ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets et écuyers; et les seigneurs qui étaient en confraternité se donnaient mutuellement leurs enfants les uns aux autres pour être élevés loin de la maison paternelle, sous le nom de varlets, dans l'apprentissage de la chevalerie.

Le temps des croisades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers: les seigneurs de fiefs, qui amenaient leurs vassaux sous leur banniere, furent appelés *chevaliers bannerets:* non que ce titre seul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannieres; la puissance seule, et non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes sous leurs enseignes: ils

étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, et non de la chevalerie; jamais ce titre ne fut qu'une distinction introduite par l'usage, et non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'état. il n'influa en rien dans la forme des gouvernements. Les élections des empereurs et des rois ne se faisaient point par des chevaliers; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux dietes de l'empire, aux parlements de France, aux *cortes* d'Espagne: les inféodations, les droits de ressort et de mouvance, les héritages, les lois, rien d'essentiel n'avait rapport à cette chevalerie. C'est en quoi se sont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie: ils ont écrit, sur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la jurisprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois, ce n'était que des usages. Les grands privileges de cette institution consistaient dans les jeux sanglants des tournois: il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouster* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers; mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puissants: ils voulaient seulement encourager la chevalerie et la valeur par leur exemple. On portait un grand respect dans la société à ceux qui étaient chevaliers; c'est à quoi tout se réduisait.

Ensuite quand le roi Edouard III eut institué l'ordre de la Jarretiere; Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, l'ordre de la Toison d'or; Louis XI, l'ordre de saint Michel, d'abord aussi brillant que les deux

autres, et aujourd'hui si ridiculement avili, alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque distinctive; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs et des privileges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets quand les rois et les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance, et l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On se fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les seigneurs constitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier; et tous ceux qui faisaient profession des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malte, l'ordre Teutonique, et tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre: mais cette espece de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne; elle produisit en effet des ordres monastiques militaires, fondés par les papes, possédant des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces ordres singuliers les uns ont été de grands conquérants, les autres ont été abolis sous prétexte de débauches, d'autres ont subsisté avec éclat.

L'ordre Teutonique fut souverain; l'ordre de Malte l'est encore, et le sera long-temps.

Il n'y a guere de prince en Europe qui n'ait voulu instituer un ordre de chevalerie. Le simple titre de chevalier, que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, sans les agréger à aucun ordre particulier, est une dérivation de la chevalerie ancienne, et bien

éloignée de sa source : sa vraie filiation ne s'est conservée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambassadeurs qu'on leur envoie de Venise ; et l'accolade est la seule cérémonie qu'on ait conservée dans cette installation.

Les chevaliers ès lois s'instituèrent d'eux-mêmes, comme les vrais chevaliers d'armes ; et cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudiants prirent le nom de bacheliers après avoir soutenu une these ; et les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers ; titre ridicule, puisqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriste.

Tout cela présente un tableau bien varié ; et si l'on suit attentivement la chaîne de tous les usages de l'Europe depuis Charlemagne dans le gouvernement, dans l'église, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusque dans les habillements, on ne verra qu'une vicissitude perpétuelle.

CHAPITRE XCVIII.

De la noblesse.

Après ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller autant qu'on le pourra ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda long-temps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui

donnât des droits et qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, et non pas un ordre de citoyens ; le sénat fut institué pour gouverner, les chevaliers pour combattre à cheval, quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval ; les plébéiens devinrent chevaliers et souvent même sénateurs ; soit qu'on voulût augmenter le sénat, soit qu'ils eussent obtenu le droit d'être élus pour les magistratures qui en donnaient l'entrée : cette dignité et le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois les principaux officiers des villes et les druides gouvernaient, et le peuple obéissait ; dans tout pays il y a eu des distinctions d'état. Ceux qui disent que tous les hommes sont égaux disent la plus grande vérité s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois ; ils se tromperaient beaucoup s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois, puisqu'ils ne le sont point par leurs talents. Dans cette inégalité nécessaire entre les conditions il n'y a jamais eu, ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de semblable dans l'établissement de la noblesse dans la dixieme partie, qui est notre Europe.

Ses lois, ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déja fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge, dès les cinquieme et sixieme siecles ; et

s'il est encore des descendants de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe : il en fut de même des anciennes républiques d'Italie ; cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi, et non aux terres.

Par-tout ailleurs la noblesse devint le partage des possesseurs de terres : les *herrens* d'Allemagne, les *ricos hombres* d'Espagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une noblesse héréditaire, par cela seul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui ensuite passèrent de pere en fils, les uns plutôt, les autres plus tard.

Dans la décadence de la race de Charlemagne presque tous les états de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'est aujourd'hui ; et nous avons déja vu que chaque possesseur de fief devint souverain dans sa terre autant qu'il le put.

Il est clair que des souverains ne devaient rien à personne, sinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands ; ainsi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte, qui payait un faucon à un comte, qui payait à un duc une autre marque de vassalité. Tous reconnaissaient le roi du pays pour leur seigneur suzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être imposé à aucune taxe ; ils devaient le service de leur personne, parcequ'ils combattaient pour leurs terres et pour eux-mêmes en combattant pour l'état et pour le chef de l'état : et de là

vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les ennoblis, qui ne possedent même aucun terrain, ne paient point l'impôt appelé *taille*.

Les maîtres des châteaux et des terres, qui composaient le corps de la noblesse en tout pays, excepté dans les républiques, asservirent autant qu'ils le purent les habitants de leurs terres. Mais les grandes villes leur résisterent toujours : les magistrats de ces villes ne voulurent point du tout être les serfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons et que ces comtes : les villes du Rhin et du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, et sur-tout Marseille, florissaient avant qu'il y eût des seigneurs et des prélats ; leur magistrature existait plusieurs siecles avant les fiefs ; mais bientôt les barons et les châtelains l'emporterent presque par-tout sur les citoyens. Si les magistrats ne furent pas les serfs du seigneur, ils furent au moins ses bourgeois ; et de-là vient que dans tant d'anciennes chartes on voit des échevins, des maires, se qualifier bourgeois d'un comte ou d'un évêque, bourgeois du roi ; ces bourgeois ne pouvaient choisir un nouveau domicile sans la permission de leur seigneur, et sans payer d'assez gros droits ; espece de servitude qui est encore en usage en Allemagne.

De même que les fiefs furent distingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au seigneur suzerain, en grands fiefs, et en petits redevables, il y eut aussi des *francs bourgeois* c'est-à-dire, ceux qui acheterent le droit d'être exempts de toute redevance à

leur seigneurs; il y eut de *grands bourgeois* qui étaient dans les emplois municipaux, et de *petits bourgeois* qui en plusieurs points étaient esclaves.

Cette administration qui s'était formée insensiblement, s'altéra de même en plusieurs pays, et fut détruite entièrement dans d'autres.

Les rois de France, par exemple, commencerent par ennoblir des bourgeois, en leur conférant des titres sans terres; on prétend qu'on a trouvé dans le trésor des chartes de France les lettres d'ennoblissement que Philippe I donna à un bourgeois de Paris nommé Eudes le Maire. Il faut bien que saint Louis eût ennobli son barbier La Brosse, puisqu'il le fit son chambellan; Philippe III qui ennoblit Raoult son argentier, n'est donc pas, comme on le dit, le premier roi qui se soit arrogé le droit de changer l'état des hommes; Philippe-le-Bel donna de même le titre de noble et d'écuyer, de *miles*, au bourgeois Bertrand et à quelques autres: tous les rois suivirent cet exemple. (1339) Philippe de Valois ennoblit Simon de Buci président au parlement, et Nicole Taupin sa femme.

(1350) Le roi Jean ennoblit son chancelier Guillaume de Dormans: car alors aucun office de clerc, d'homme de lois, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la noblesse, malgré le titre de chevalier ès lois, et de bachelier ès lois que prenaient les clercs; ainsi Jean Pastourel, avocat du roi, fut ennobli par Charles V, avec sa femme Sédille (1354).

Les rois d'Angleterre de leur côté créerent des comtes, des barons, qui n'avaient ni comté, ni baronnie. Les empereurs userent de ce privilege en

Italie : à leur exemple les possesseurs des grands fiefs s'arrogerent le pouvoir d'ennoblir et de corriger ainsi le hasard de la naissance : un comte de Foix donna des lettres de noblesse à maître Bertrand, son chancelier ; et les descendants de Bertrand se dirent nobles. Mais il dépendait du roi et des autres seigneurs de reconnaître ou non cette noblesse : de simples seigneurs d'Orange, de Saluces, et beaucoup d'autres se donnerent la même licence.

La milice des francs-archers et des Taupins, sous Charles VII, étant exempte de la contribution des tailles, prit sans aucune permission le titre de noble et d'écuyer, confirmé depuis par le temps, qui établit et qui détruit tous les usages et les privileges ; et plusieurs grandes maisons de France descendent de ces Taupins, qui se firent nobles, et qui méritaient de l'être puisqu'ils avaient servi la patrie.

Les empereurs créerent non seulement des nobles sans terres, mais des comtés-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les universités : l'empereur Charles IV introduisit cet usage ; et Bartole fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ses enfants ne seraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfants des Taupins.

Les papes, qui prétendaient être au-dessus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire aussi des palatins, des marquis : les légats du pape, qui gouvernent les provinces du saint-siege, firent par-tout de ces prétendus nobles ; et de là

vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis et de comtes que de seigneurs féodaux.

En France, quand Philippe-le-Bel eut établi le tribunal appelé parlement, les seigneurs de fiefs qui siégeaient en cette cour furent obligés de s'aider des secours des clercs tirés ou de la condition servile, ou du corps des Francs, grands et petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers et de bacheliers, à l'imitation de la noblesse; mais ce nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puisque l'avocat-général Pastourel et le chancelier Dormans furent obligés de prendre des lettres de noblesse. Les étudiants des universités s'intitulaient bacheliers après un examen, et prirent la qualité de licenciés après un autre examen, n'osant prendre le titre de chevaliers.

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouissent pas des droits de la noblesse: cependant cette contradiction subsistait par-tout; mais en France ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie: il est vrai que leurs droits ne s'étendaient pas jusqu'à prendre séance aux états-généraux en qualité de seigneurs de fiefs, de porter un oiseau sur le poing, de servir de leur personne à la guerre, mais seulement de ne point payer la taille, de s'intituler *messire*.

Le défaut de lois bien claires et bien connues, la variation des usages et des lois fut toujours ce qui caractérisa la France. L'état de la robe fut long-

temps incertain : les cours de justice, que les Français ont appelées *parlements*, jugerent souvent des procès concernant le droit de noblesse que prétendaient les enfants des officiers de robe. Le parlement de Paris jugea que les enfants de Jean le Maître, avocat du roi, devaient partager noblement (1540). Il rendit ensuite un arrêt semblable en faveur d'un conseiller, nommé Ménager (1578) : mais les jurisconsultes eurent des opinions différentes sur ces droits que l'usage attachait insensiblement à la robe. Loüet, conseiller au parlement, prétendit que les enfants des magistrats devaient partager en roture ; qu'il n'y avait que les petits-fils qui pussent jouir du droit d'aînesse des gentilshommes.

Les avis des jurisconsultes ne furent pas des décisions pour la cour. Henri III déclara par un édit qu'aucun, « sinon ceux de maison et race noble, « ne prendrait dorénavant le titre de noble et le « nom d'écuyer ». (1582.)

Henri IV fut moins sévere et plus juste, lorsque, dans l'édit du réglement des tailles, il déclara, quoiqu'en termes très vagues, « que ceux qui ont servi « le public en charges honorables peuvent don« ner commencement de noblesse à leur postérité. » (1600.)

Cette dispute de plusieurs siecles sembla terminée depuis sous Louis XIV, en 1644, au mois de juillet, et ne le fut pourtant pas. Nous devançons ici les temps pour donner tout l'éclaircissement nécessaire à cette matiere. Vous verrez, dans le siecle de Louis XIV, quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeunesse de ce monarque. Ce fut

dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, et toutes les autres cours des provinces (1644) obtinrent *les privileges des nobles de race, gentilshommes et barons du royaume*, affectés aux enfants des conseillers et présidents qui auraient servi vingt ans, ou qui seraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état semblait être assuré par cet édit.

(1666) Pourrait-on croire après cela que Louis XIV, séant lui-même au parlement, révoqua ces privileges, et maintint seulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant tous les privileges de noblesse accordés à eux et à leurs descendants, en 1644, et depuis jusqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puissant qu'il était, ne l'a pas été assez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné sous son nom : il est difficile qu'un seul homme puisse obliger tant d'autres hommes à se dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur possession. L'édit de 1644 a prévalu; les cours de judicature ont joui des privileges de la noblesse, et la nation ne les a pas contestés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magistrats des cours supérieures disputaient ainsi sur leur état, depuis l'an 1300, les bourgeois des villes et leurs officiers principaux flotterent dans la même incertitude : Charles V, dit le Sage, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda plusieurs privileges de la noblesse, comme de porter des armoiries et de tenir

des fiefs sans payer la finance, qu'on appelle *le droit de franc-fief*, et ils en jouissent encore. Les maires, les échevins de plusieurs villes de France, jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien usage, les autres par des concessions.

La plus ancienne concession de la noblesse à un office de plume en France fut celle des secrétaires du roi : ils étaient originairement ce que sont aujourd'hui les secrétaires d'état ; ils s'appelaient *clercs du secret ;* et puisqu'ils écrivaient sous les rois, et qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juste de les distinguer. Leur droit de jouir de la noblesse après vingt ans d'exercice servit de modele aux officiers de judicature.

C'est ici que se voit principalement l'extrême variation des usages de France. Les secrétaires d'état, qui n'ont originairement d'autre droit que de signer les expéditions, et qui ne pouvaient les rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient clercs du secret, secrétaires-notaires du roi, sont devenus des ministres et les organes tout-puissants de la volonté royale toute-puissante ; ils se sont fait appeler *monseigneur*, titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes et aux chevaliers ; et les secrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction est de signer des patentes : on a augmenté leur nombre inutile jusqu'à trois cents, uniquement pour avoir de l'argent ; et ce honteux moyen a perpétué la noblesse française dans près de six mille familles dont les chefs ont acheté tour-à-tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, ban-

quiers, chirurgiens, marchands, domestiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de noblesse; et au bout de quelques générations ils prennent chez leurs notaires le titre de très hauts et très puissants seigneurs. Ces titres ont avili la noblesse ancienne sans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le service personnel des anciens chevaliers et écuyers ayant entièrement cessé, les états-généraux n'étant plus assemblés, les privileges de toute la noblesse, soit ancienne, soit nouvelle, se sont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour pere ni échevin, ni conseiller, ni homme ennobli, ont été désignés par des noms qui sont devenus des outrages; ce sont les noms de *vilain* et de *roturier*.

Vilain vient de ville, parcequ'autrefois il n'y avait de nobles que les possesseurs des châteaux; et *roturier*, de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De là il arriva que souvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de blessures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouissait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752, par M. d'Argenson, secrétaire d'état de la guerre, celui de tous les ministres qui a fait le plus de bien aux troupes, et dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il est disgracié.

Cette multiplicité ridicule de nobles sans fonction et sans vraie noblesse, cette distinction avilissante entre l'ennobli inutile qui ne paie rien à l'état, et le roturier utile qui paie la taille, ces charges

qu'on acquiert à prix d'argent, et qui donnent le vain nom d'écuyer, tout cela ne se trouve point ailleurs. C'est un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque en Angleterre a quarante francs de revenu en terre est *homo ingenuus*, franc citoyen, libre Anglais, nommant des députés au parlement : tout ce qui n'est pas simple artisan est reconnu pour gentilhomme, *gentleman;* et il n'y a de nobles, dans la rigueur de la loi, que ceux qui dans la chambre haute représentent les anciens barons, les anciens pairs de l'état.

Dans beaucoup de pays libres les droits du sang ne donnent aucun avantage; on ne connaît que ceux de citoyen ; et même à Bâle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république à moins qu'il ne renonce à ses prérogatives de gentilhomme. Cependant, dans tous les états libres, les magistrats ont pris le titre de *nobilis*, noble. C'est sans doute une très belle noblesse que d'avoir été de pere en fils à la tête d'une république; mais tel est l'usage, tel est le préjugé, que cinq cents ans d'une si pure illustration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, et ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces usages sont le tableau de la vanité et de l'inconstance; et c'est la moins funeste partie de l'histoire du genre humain.

CHAPITRE XCIX.

Des tournois.

I[illegible]ournois, si long-temps célebres dans l'Eu-ro[illegible]rétienne, et si souvent anathématisés, étaient de[illegible]x plus nobles que la lutte, le disque et la co[illegible]les Grecs, et bien moins barbares que les cor[illegible] des gladiateurs chez les Romains. Nos tou[illegible] ne ressemblaient en rien à ces spectacles, ma[illegible]ucoup à ces exercices militaires si communs da[illegible]ntiquité, et à ces jeux dont on trouve tant d'e[illegible]les dès le temps d'Homere. Les jeux guer-cie[illegible]mmencerent à prendre naissance en Italie ver[illegible]emps de Théodoric, qui abolit les gladia-teu[illegible] cinquieme siecle, non pas en les interdi-san[illegible] un édit, mais en reprochant aux Romains cet[illegible]e barbare, afin qu'ils apprissent d'un Goth l'h[illegible]ité et la politesse. Il y eut ensuite en Italie, et [illegible]tout dans le royaume de Lombardie, des je[illegible]ilitaires, de petits combats qu'on appelait *ba[illegible]ole*, dont l'usage s'est conservé encore dans le[illegible]es de Venise et de Pise.

[illegible]assa bientôt chez les autres nations. Nithard ra[illegible]te qu'en 870 les enfants de Louis-le-Débon-n[illegible]ignalerent leur réconciliation par une de ces jo[illegible] solennelles, qu'on appela depuis tournois. *[illegible]traque parte alter in alterum veloci cursu ru[illegible]nt.*

L'empereur Henri-l'Oiseleur, pour célébrer son couronnement, donna une de ces fêtes militaires (920): on y combattit à cheval; l'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols et chez les Maures. On sait que Géofroi de Preuilli, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux vers la fin de l'onzième siècle: quelques uns prétendent que c'est de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *tournois*, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courses des chars chez les Grecs et chez les Romains. Mais il est plus probable que *tournoi* venait d'épée tournante, *ensis torneaticus*, ainsi nommée dans la basse latinité parceque c'était un sabre sans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance.

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *emprises*, *pardons d'armes*; et ce terme *pardon* signifiait qu'on ne se combattait pas jusqu'à la mort. On les nommait aussi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. René d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, duc de Lorraine, qui, ne possédant aucun de ces états, s'amusait à faire des vers et des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

« S'il veut faire un tournoi ou béhourdis, dit-il « dans ses lois, faut que ce soit quelque prince, ou

« du moins haut-baron ». Celui qui faisait un tournoi envoyait un héraut présenter un épée au prince qu'il invitait, et le priait de nommer les juges du camp.

« Les tournois, dit ce bon roi René, peuvent être « moult utiles; car par adventure il pourra advenir « que tel jeune chevalier ou écuyer, pour y bien « faire, acquérera grace ou augmentation d'amour « de sa dame. »

On voit ensuite toutes les cérémonies qu'il prescrit, comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, et des écuyers qui doivent joûter contre les écuyers.

Tout se faisait à l'honneur des dames, selon les lois du bon roi René : elles visitaient toutes les armes, elles distribuaient les prix ; et si quelque chevalier ou écuyer du tournoi avait mal parlé de quelques unes d'elles, les autres tournoyants le battaient de leurs épées jusqu'à ce que les dames criassent grace, ou bien on les mettait sur les barrieres de la lice, les jambes pendantes à droite et à gauche, comme on met aujourd'hui un soldat sur le cheval de bois.

Outre les tournois on institua les pas d'armes; et ce même roi René fut encore législateur dans ces amusements. Le pas d'armes de la gueule du dragon, auprès de Chinon, fut très célebre en 1446 : quelque temps après celui du château de la joyeuse garde eut plus de réputation encore. Il s'agissait dans ces combats de défendre l'entrée d'un château, ou le passage d'un grand chemin. René eût mieux

fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon, avec ces mots, *porté d'ardent desir;* et cet ardent desir n'était pas pour ses états qu'il avait perdus, c'était pour mademoiselle Gui de Laval dont il était amoureux, et qu'il épousa après la mort d'Isabelle de Lorraine.

Ce furent ces anciens tournois qui donnerent naissance long-temps auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzieme siecle: tous les blasons qu'on suppose avant ce temps sont évidemment faux, ainsi que toutes ces prétendues lois des chevaliers de la table ronde, tant chantés par les romans. Chaque chevalier qui se présentait avec le casque fermé faisait peindre sur son bouclier ou sur sa cotte d'armes quelques figures de fantaisie: de là ces noms si célebres dans les anciens romanciers, de chevaliers des aigles et des lions. Les termes du blason, qui paraissent aujourd'hui un jargon ridicule et barbare, étaient alors des mots communs; le couleur de feu était appelé *gueule*, le verd était nommé *sinople*, un pieu était un *pal*, une bande était une *fasce*, de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était dans le temps des croisades, où l'exercice des armes était nécessaire, et devenait consacré; cependant c'est dans ce temps même que les papes s'aviserent de les défendre, et d'anathématiser une image de la guerre, eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables; en-

tre autres Nicolas III, le même qui depuis conseilla les vêpres siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu et même assisté à un tournoi en France, sous Philippe-le-Hardi (1279) : mais d'autres papes approuvèrent ces combats ; et le roi de France, Jean, donna au pape Urbain V le spectacle d'un tournoi, lorsqu'après avoir été prisonnier à Londres, il alla se croiser à Avignon dans le dessein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume.

L'empire grec n'adopta que très tard les tournois ; toutes les coutumes de l'occident étaient méprisées des Grecs : ils dédaignaient les armoiries, et la science du blason leur parut ridicule. Enfin le jeune empereur Andronic ayant épousé une princesse de Savoie (1326), quelques jeunes Savoyards donnèrent le spectacle d'un tournoi à Constantinople : les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire ; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs, il fallait de bonnes armées et un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent presque jamais.

L'usage des tournois se conserva dans toute l'Europe. Un des plus solennels fut celui de Boulogne-sur-mer (1309), au mariage d'Isabelle de France avec Edouard II, roi d'Angleterre : Edouard III en fit deux beaux à Londres ; il y en eut même un à Paris du temps du malheureux Charles VI : ensuite vinrent ceux de René d'Anjou, dont nous avons déja parlé (1415). Le nombre en fut très grand jusque vers le temps qui suivit la mort du roi de

France Henri II, tué, comme on sait, dans un tournoi, au palais des Tournelles (1559). Cet accident semblait devoir les abolir pour jamais.

La vie désoccupée des grands, l'habitude, et la passion, renouvelerent pourtant ces jeux funestes à Orléans un an après la mort tragique de Henri II : le prince Henri de Bourbon-Montpensier en fut encore la victime ; une chûte de cheval le fit périr. Les tournois cesserent alors absolument. Il en resta une image dans le pas d'armes, dont Charles IX et Henri III furent les tenants un an après la saint-Barthelemi ; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proscriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux ; on n'y combattait pas à fer émoulu. (1581) Il n'y eut point de tournoi au mariage du duc de Joyeuse. Le terme de tournoi est employé mal-à-propos à ce sujet dans le journal de l'Etoile : les seigneurs ne combattirent point ; et ce que l'Etoile appelle *tournoi* ne fut qu'une espece de ballet guerrier représenté dans le jardin du Louvre par des mercenaires : c'était un des spectacles qu'on donnait à la cour ; mais non pas un spectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux que l'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carrousels.

L'abolition des tournois est donc de l'année 1560 : avec eux périt l'ancien esprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guere que dans les romans. Cet esprit régnait encore beaucoup au temps de François I et de Charles-Quint. Philippe II, renfermé dans son palais, n'établit en Espagne d'autre mérite que celui de la soumission à ses volontés. La France, après

la mort de Henri II, fut plongée dans le fanatisme, et désolée par les guerres de religion : l'Allemagne, divisée en catholiques romains, luthériens, calvinistes, oublia tous les anciens usages de chevalerie ; et l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

A ces pas d'armes, aux combats à la barriere, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont succédé les combats contre les taureaux en Espagne, et les carrousels en France, en Italie, en Allemagne. Il serait superflu de donner ici la description de ces jeux ; il suffira du grand carrousel qu'on verra dans le Siecle de Louis XIV. En 1750 le roi de Prusse donna dans Berlin un carrousel très brillant ; mais le plus magnifique et le plus singulier de tous a été celui de Saint-Pétersbourg, donné par l'impératrice Catherine seconde ; les dames coururent avec les seigneurs et remporterent des prix. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés ; et de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robustes et plus agiles, il n'est presque plus resté que la chasse, encore est-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'est fait des révolutions dans les plaisirs comme dans tout le reste.

CHAPITRE C.

Des duels.

L'éducation de la noblesse étendit beaucoup l'usage des duels, qui se perpétua si long-temps, et qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique ne fut connue que des chrétiens occidentaux: on ne voit point de ces duels dans l'église d'orient; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. César rapporte dans ses Commentaires que deux de ses centurions, toujours jaloux et toujours ennemis l'un de l'autre, vuiderent leur querelle par un défi; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille; l'un, après avoir renversé un grand nombre d'ennemis, étant blessé et terrassé à son tour, fut secouru par son rival. C'étaient là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois est la loi de Gondebant le Bourguignon, d'une race germanique qui avait usurpé la Bourgogne: la même jurisprudence était établie dans tout notre occident; l'ancienne loi catalane, citée par le savant du Cange, les lois allemandes-bavaroises spécifient plusieurs cas pour ordonner le duel.

Dans les assises tenues par les croisés à Jérusalem on s'exprime ainsi: « Le garant que l'on lève,

« si come es par pu doit répondre à qui li lieve. Tu « ments, et te rendrai mort ô recrean, et vessi mon « gage. »

L'ancien coutumier de Normandie dit: « Plainte « de meurtre doit être faite; et si l'accusé nie il en « offre gage.... et battaille li doit être ottroyée par « justice. »

Il est évident par ces lois qu'un homme accusé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait souvent d'une affaire civile par cette procédure sanguinaire: un héritage était-il contesté, celui qui se battait le mieux avait raison; et les différents des citoyens se jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette jurisprudence eut ses variations comme toutes les institutions ou sages ou folles des hommes. Saint Louis ordonna qu'un écuyer accusé par un vilain pourrait combattre à cheval, et que le vilain accusé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-dessous de vingt et un ans, et les vieillards au-dessus de soixante.

Les femmes et les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'église offrirent et acceptèrent le duel: on les vit combattre en champ clos; et il paraît par les constitutions de Guillaume-le-Conquérant que les clercs et les abbés ne pouvaient combattre sans la permission de leur évêque: *Si clericus duellum sine episcopi licentia susceperit, etc.*

Par les établissements de saint Louis, et d'autres monuments rapportés dans du Cange, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés : c'étaient les lois de l'honneur; et ces lois étaient munies du sceau d'un saint roi qui passe pour avoir voulu abolir cet usage digne des sauvages.

(1168) On avait perfectionné la justice du temps de Louis-le-Jeune au point qu'il statua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des causes où il s'agirait au moins de cinq sous de ce temps, *quinque solidos*.

Philippe-le-Bel publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait se battre par procureur, nommer un champion pour défendre sa cause, il devait dire : « Notre souverain seigneur, je proteste « et retiens que par loyale essoine de mon corps « (c'est-à-dire par faiblesse ou maladie) je puisse « avoir un gentilhomme mon avoué, qui en ma pré- « sence, si je puis, ou en mon absence, à l'aide de « Dieu, de Notre-Dame et de monseigneur saint « George, fera son loyal devoir à mes coûts et dé- « pens, etc. »

Les deux parties adverses, ou bien leurs champions, comparaissaient au jour assigné dans une lice de quatre-vingts pas de long et de quarante de large, gardée par des sergents d'armes : ils arrivaient « à cheval, visiere baissée, écu au col, glaive au « poing, épées et dagues ceintes ». Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la Vierge, ou celle d'un saint dans leurs bannieres. Les hérauts d'armes faisaient ranger les spectateurs tous à pied

autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au spectacle, sous peine, pour un noble, de perdre sa monture, et pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, faisait jurer les combattants sur un crucifix que leur droit était bon, et qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin monsieur saint George, et renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blasphèmes étant prononcés, le maréchal criait: Laissez-les aller: il jetait un gant; les combattants partaient, et les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'observaient à-peu-près en Angleterre. Elles étaient très différentes en Allemagne; on lit dans le Théâtre d'honneur, et dans plusieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Suabe était le champ de ces combats: les deux ennemis venaient demander permission aux notables de Suabe assemblés d'entrer en lice; on donnait à chaque combattant un parrain et un confesseur; le peuple chantait un *libera*, et on plaçait au bout de la lice une biere entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'observaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe jusqu'au treizieme siecle. C'est des lois de ces combats que viennent les proverbes, « Les morts ont tort, les battus paient l'amende. »

Les parlements de France ordonnerent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. (1143) Sous

Philippe de Valois le parlement jugea qu'il y avait gage de bataille et nécessité de se tuer entre le chevalier Dubois et le chevalier de Vervins, parceque Vervins avait voulu persuader à Philippe de Valois que Dubois « avait ensorcelé son altesse le roi de « France. »

Le duel de Legris et de Carrouge, ordonné par le parlement sous Charles VI, est encore fameux aujourd'hui : il s'agissait de savoir si Legris avait couché ou non avec la femme de Carrouge malgré elle.

(1442) Le parlement long-temps après, dans une cause solennelle entre le chevalier Patarin et l'écuyer Tachon, déclara que le cas dont il s'agissait ne requérait pas gage de bataille, et qu'il fallait une accusation grave et dénuée de témoins pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454 : un chevalier nommé Jean Picard, accusé d'avoir abusé de sa propre fille, fut reçu par arrêt à se battre contre son gendre qui était sa partie. Le Théâtre d'honneur et de chevalerie ne dit pas quel fut l'événement; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceste.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlements et du conseil étroit des rois, ordonnerent aussi le combat en champ clos dans leurs territoires. Yves de Chartres reproche à l'archevêque de Sens et à l'archevêque d'Orléans d'avoir autorisé ainsi trop de duels pour des affaires civiles. Géofroi du Maine, évêque d'Angers (1100), obligea les moines de Saint-Serga de prouver par le combat que certaines dixmes leur étaient dues, et le champion des

moines, homme robuste, gagna leur cause à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de Bourgogne les bourgeois des villes de Flandre jouissaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier et la massue de mesplier: ils oignaient de suif leur pourpoint, parcequ'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlètes se frottaient d'huile; ensuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, et mettaient du miel ou du sucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient jusqu'à la mort; et le vaincu était pendu.

La liste de ces combats en champ clos commandés ainsi par les souverains serait trop longue. Le roi François I en ordonna deux solennellement; et son fils Henri II en ordonna aussi deux. Le premier de ceux qu'ordonna Henri fut celui de Jarnac et de la Châtaigneraye (1547). Celui-ci soutenait que Jarnac couchait avec sa belle-mère, celui-là le niait: était-ce là une raison pour un monarque de commander, de l'avis de son conseil, qu'ils se coupassent la gorge en sa présence? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent chacun sur les évangiles qu'il combattait pour la vérité, et qu'il « n'avait sur lui ni paroles, ni charmes, ni « incantations ». La Châtaigneraye étant mort de ses blessures, Henri II fit serment qu'il n'ordonnerait plus les duels; et deux ans après il donna dans son conseil privé des lettres-patentes par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sedan sous les yeux du maréchal de la Mark, prince souverain de Sedan:

Henri croyait ne point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de la Mark ; elle envoya protester dans Sedan que tous les duels entre le Rhin et la Meuse devaient par les lois de l'empire se faire par l'ordre et en présence des souverains de Lorraine : le camp n'en fut pas moins assigné à Sedan. Le motif de cet arrêt du roi Henri II, rendu en son conseil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes, nommé Dagueres, avait mis la main dans les chausses d'un jeune homme nommé Fendilles : ce Fendilles, blessé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, et ses armes furent brisées ; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cause si ridicule pouvait être vuidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de Dieu, les combats singuliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis opposés ; ces combats sont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en usage chez toutes les nations.

On ne sait si on doit placer plusieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques ou entre les exploits de chevalerie : il y en eut de ces deux especes.

Lorsque Charles d'Anjou, frere de saint Louis, et Pierre d'Aragon, se défierent après les vêpres siciliennes, ils convinrent de remettre la justice de

leur cause à un combat singulier avec la permission du pape Martin IV, comme le rapporte Jean-Baptiste Caraffa dans son Histoire de Naples; le roi de France Philippe-le-Hardi leur assigna le camp de Bordeaux : rien ne ressemble plus aux duels juridiques. Charles d'Anjou arriva le matin au lieu et au jour assigné, et prit acte du défaut de son ennemi, qui n'arriva que sur le soir. Pierre prit acte à son tour du défaut de Charles qui ne l'avait pas attendu. Ce défi singulier eût été au rang des combats juridiques si les deux rois avaient eu autant d'envie de se battre que de se braver. Le duel qu'Edouard III fit proposer à Philippe de Valois appartient à la chevalerie : Philippe de Valois le refusa, prétendant que le seigneur suzerain ne pouvait être défié par son vassal ; mais lorsqu'ensuite le vassal eut défait les armées du suzerain, Philippe proposa le duel ; Edouard III vainqueur le refusa, disant qu'il était trop avisé pour remettre au hasard d'un combat singulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint et François I se défierent, s'envoyerent des cartels, se dirent « qu'ils avaient menti « par la gorge », et ne se battirent point. Il n'y a pas un seul exemple de rois qui aient combattu en champ clos ; mais le nombre des chevaliers qui prodiguerent leur sang dans ces aventures est prodigieux.

Nous avons déja cité le cartel de ce duc de Bourbon qui, pour éviter l'oisiveté, proposait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels est celui de Jean de

Verchin, chevalier de grande renommée, et sénéchal du Hainaut: il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il se battrait à outrance, seul ou lui sixieme, avec l'épée, la lance et la hache, « avec l'aide de Dieu, de la Sainte-Vierge, de monsieur saint George, et de sa dame. » Le combat se devait faire dans un village de Flandre nommé Conchy; mais personne n'ayant comparu pour venir se battre contre ce Flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France et en Espagne, toujours armé de pied en cap; après quoi il alla offrir un bourdon à monseigneur saint Jacques en Galice. On voit par-là que l'original de don Quichotte était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais proposé, et pourtant le plus excusable, est celui du dernier duc de Gueldre, Arnoud ou Arnand, dont les états tomberent dans la branche de France de Bourgogne, appartinrent depuis à la branche d'Autriche espagnole, et dont une partie est libre aujourd'hui.

(1470) Adolphe, fils de ce dernier duc Arnoud, fit la guerre à son pere du temps de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne; et cet Adolphe déclara publiquement devant Charles que son pere avait joui assez long-temps, qu'il voulait jouir à son tour; et que si son pere voulait accepter une petite pension de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. Charles, qui était très puissant avant d'être malheureux, engagea le pere et le fils à comparaître en sa présence. Le pere, quoique vieux et infirme, jeta le gage de bataille, et demanda au duc de Bourgogne la permission de se battre contre son fils dans

sa cour : le fils l'accepta, le duc Charles ne le permit pas ; et le pere ayant justement déshérité son coupable fils, et donné ses états à Charles, ce prince les perdit avec tous les siens et avec la vie dans une guerre plus injuste que tous les duels dont nous avons parlé.

Ce qui contribua le plus à l'abolissement de cet usage ce fut la nouvelle maniere de faire combattre les armées. Le roi Henri IV décria l'usage des lances à la journée d'Ivri ; et aujourd'hui que la supériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier serait mal reçu à se présenter la lance en arrêt. La valeur consistait autrefois à se tenir ferme et armé de toutes pieces sur un cheval de carrosse, qui était aussi bardé de fer : elle consiste aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon qui emportent quelquefois des rangs entiers.

Lorsque les duels juridiques n'étaient plus d'usage, et que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencerent avec fureur ; chacun se donna soi-même pour la moindre querelle la permission qu'on demandait autrefois aux parlements, aux évêques et aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la justice les ordonnait solennellement ; et lorsqu'elle les condamna ils furent innombrables : on eut bientôt des seconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'histoire est celui de Caylus, Maugiron et Livarot, contre Antraguet, Riberac et Schomberg, sous le regne de Henri III, à

l'endroit où est aujourd'hui la Place-royale à Paris, et où était autrefois le palais des Tournelles. Depuis ce temps il ne se passa presque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel; et cette fureur fut poussée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans lesquelles on ne recevait personne qui ne se fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de se battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré jusqu'au temps de Louis XIV.

CHAPITRE CI.

De Charles VIII, et de l'état de l'Europe quand il entreprit la conquête de Naples.

Louis IX laissa son fils Charles VIII, enfant de quatorze ans, faible de corps, et sans aucune culture dans l'esprit, maître du plus beau et du plus puissant royaume qui fût alors en Europe : mais il lui laissa une guerre civile, compagne presque inséparable des minorités. Le roi, à la vérité, n'était point mineur par la loi de Charles V, mais il l'était par celle de la nature. Sa sœur aînée, Anne, femme du duc de Bourbon-Beaujeu, eut le gouvernement par le testament de son père, et on prétend qu'elle en était digne. Louis duc d'Orléans, premier prince du sang, qui fut depuis ce même roi Louis XII dont la mémoire est si chère, commença par être le fléau de l'état, dont il devint depuis le père : d'un côté, sa qualité de premier prince du sang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même

donné le pas sur les pairs plus anciens que lui ; de l'autre, il semblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant sous un autre nom. Louis duc d'Orléans, ambitieux, (car les plus vertueux le sont) fit la guerre civile à son souverain pour être son tuteur.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'Orléans vint s'adresser aux chambres assemblées pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. La Vaquerie, homme de loi, premier président, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'état ne regardent le parlement, mais bien les états-généraux, lesquels le parlement ne représente pas.

On voit par cette réponse que Paris alors était tranquille, et que le parlement était dans les intérêts de madame de Beaujeu. (1488) La guerre civile se fit dans les provinces, et sur-tout en Bretagne, où le vieux duc François II prit le parti du duc d'Orléans : on donna la bataille près de Saint-Aubin en Bretagne ; il faut remarquer que dans l'armée des Bretons et du duc d'Orléans il y avait quatre ou cinq cents Anglais, malgré les troubles qui épuisaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres : Louis de la Trimouille, grand général, battit l'armée des révoltés, et prit prisonnier le duc d'Orléans leur chef, qui depuis fut son souverain. (1491) On le peut compter pour le troisieme des rois *capétiens* pris en combattant ; et ce ne fut pas le dernier : le duc d'Orléans fut enfermé près de trois ans dans la

tour de Bourges jusqu'à ce que Charles VIII allât le délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais, qui, dans le même temps tourmentés chez eux par les guerres civiles, faisaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

La paix et la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de Charles VIII, qui força enfin le vieux duc de Bretagne à lui donner sa fille et ses états. La princesse Anne de Bretagne, l'une des plus belles personnes de son temps, aimait le duc d'Orléans jeune encore et plein de grâces: ainsi par cette guerre civile il avait perdu sa liberté et sa maîtresse.

Les mariages des princes font dans l'Europe le destin des peuples. Le roi Charles VIII, qui avait pu du temps de son père épouser Marie, l'héritière de Bourgogne, pouvait encore épouser la fille de cette Marie, et du roi des Romains, Maximilien; et Maximilien, de son côté, veuf de Marie de Bourgogne, s'était flatté avec raison d'obtenir Anne de Bretagne; il l'avait même épousée par procureur, et le comte de Nassau avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princesse, selon l'usage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins son mariage: il eut la princesse et pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire; il fallait autant de fautes qu'on en fit pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On se souvient comme le dernier comte de Pro-

vence donna par son testament cet état à Louis XI. Ce comte, en qui finit la maison d'Anjou, prenait le titre de roi des deux Siciles, que sa maison avait perdues toutes deux depuis long-temps. Il communique ce titre à Louis XI en lui donnant réellement la Provence. Charles VIII voulut ne pas porter un vain titre, et tout fut bien préparé pour la conquête de Naples, et pour dominer dans toute l'Italie. Il faut se représenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces évènements vers la fin du quinzieme siecle.

CHAPITRE CII.

Etat de l'Europe à la fin du quinzieme siecle. De l'Allemagne, et principalement de l'Espagne. Du malheureux regne de Henri IV, surnommé l'Impuissant. D'Isabelle et de Ferdinand. Prise de Grenade. Persécution contre les Juifs et contre les Maures.

L'EMPEREUR Frédéric III, de la maison d'Autriche, venait de mourir (1493). Il avait laissé l'empire à son fils Maximilien, élu de son vivant roi des Romains; mais ces rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie : celui qu'on leur laissait en Allemagne n'était guere au-dessus de la puissance du doge à Venise; et la maison d'Autriche était encore bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe, « Ci « gît Frédéric III, empereur pieux, auguste, sou« verain de la chrétienté, roi de Hongrie, de Dal-

« matie, de Croatie, archiduc d'Autriche, etc. » elle ne sert qu'à faire voir la vanité des inscriptions. Il n'eut jamais rien de la Hongrie que la couronne, ornée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans son cabinet sans les renvoyer ni à son pupille Ladislas qui en était roi, ni à ceux que les Hongrois élurent ensuite, et qui combattirent contre les Turcs. Il possédait à peine la moitié de la province d'Autriche; ses cousins avaient le reste: et quant au titre de souverain de la chrétienté, il est aisé de voir s'il le méritait. Son fils Maximilien avait, outre les domaines de son père, le gouvernement des états de Marie de Bourgogne, sa femme, mais qu'il ne régissait qu'au nom de Philippe-le-Beau, son fils; au reste on sait qu'on l'appelait *Massimiliano pochi danari*, surnom qui ne désignait pas un puissant prince.

L'Angleterre, encore presque sauvage, après avoir été long-temps déchirée par les guerres civiles de la *rose blanche* et de la *rose rouge*, ainsi que nous le verrons incessamment, commençait à peine à respirer sous son roi Henri VII qui, à l'exemple de Louis XI, abaissait les barons et favorisait le peuple.

En Espagne les princes chrétiens avaient toujours été divisés. La race de Henri Transtamare, bâtard usurpateur (puisqu'il faut appeler les choses par leur nom), régnait toujours en Castille; et une usurpation d'un genre plus singulier fut la source de la grandeur espagnole.

Henri IV, un des descendants de Transtamare, qui commença son malheureux regne en 1454, était

énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de cour entièrement livrée à la débauche sans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des séditions. Sa femme dona Juana, que j'appelle ainsi pour la distinguer et de sa fille Jeanne et des autres princesses de ce nom, fille d'un roi de Portugal, ne couvrait ses galanteries d'aucun voile; peu de femmes dans leurs amours eurent moins de respect pour les bienséances. Le roi don Henri IV passait ses jours avec les amants de sa femme, ceux-ci avec les maîtresses du roi; tous ensemble donnaient aux Espagnols l'exemple de la plus grande mollesse et de la plus effrénée débauche. Le gouvernement étant si faible, les mécontents, qui sont toujours le plus grand nombre en tout temps et en tout pays, devinrent très forts en Castille. Ce royaume était gouverné comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, et tous les états monarchiques de l'Europe, l'avaient été si longtemps : les vassaux partageoient l'autorité; les évêques n'étaient point princes souverains comme en Allemagne, mais ils étaient seigneurs et grands vassaux, ainsi qu'en France.

Un archevêque de Tolede nommé Carillo, et plusieurs autres évêques, se mirent à la tête de la faction contre le roi. On vit renaître en Espagne les mêmes désordres qui affligerent la France sous Louis-le-Débonnaire, qui sous tant d'empereurs troublèrent l'Allemagne, que nous verrons reparaître encore en France sous Henri III, et désoler l'Angleterre sous Charles I.

(1465) Les rebelles, devenus puissants, déposerent leur roi en effigie : jamais on ne s'était avisé

jusque-là d'une pareille cérémonie. On dressa un vaste théâtre dans la plaine d'Avila ; une mauvaise statue de bois représentant don Henri, couverte des habits et des ornements royaux, fut élevée sur ce théâtre ; la sentence de déposition fut prononcée à la statue. L'archevêque de Tolede lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le sceptre, et un jeune frère de Henri, nommé Alfonse, fut déclaré roi sur ce même échafaud. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort du jeune prince, à qui les conjurés avaient donné le royaume, ne mit pas fin à ces troubles : l'archevêque et son parti déclarerent le roi impuissant dans le temps qu'il était entouré de maîtresses ; et par une procédure inouie dans tous les états ils prononcerent que sa fille Jeanne était bâtarde, née d'adultere, incapable de régner : on avait auparavant reconnu roi le bâtard Transtamare, rebelle envers son roi légitime ; c'est à présent un roi légitime qu'on détrône, et dont on déclare la fille bâtarde et supposée, quoique née publiquement de la reine, quoiqu'avouée par son pere.

Plusieurs grands prétendaient à la royauté ; mais les rebelles se résolurent à reconnoître Isabelle, sœur du roi, âgée de dix-sept ans, plutôt que de se soumettre à un de leurs égaux ; aimant mieux déchirer l'état au nom d'une jeune princesse encore sans crédit, que de se donner un maître.

L'archevêque ayant donc fait la guerre à son roi au nom de l'infant, la continua au nom de l'infante ; et le roi ne put enfin sortir de tant de troubles et demeurer sur le trône que par un des plus

honteux traités que jamais souverain ait signés : il reconnut sa sœur Isabelle pour sa seule héritière légitime (1468), au mépris des droits de sa propre fille Jeanne ; et les révoltés lui laisserent le nom de roi à ce prix. Ainsi le malheureux Charles VI en France avait signé l'exhérédation de son propre fils.

Il fallait, pour consommer ce scandaleux ouvrage, donner à la jeune Isabelle un mari qui fût en état de soutenir son parti : ils jeterent les yeux sur Ferdinand, héritier d'Aragon, prince à-peu-près de l'âge d'Isabelle. L'archevêque les maria en secret ; et ce mariage, fait sous des auspices si funestes, fut pourtant la source de la grandeur de l'Espagne. Il renouvela d'abord les dissentions, les guerres civiles, les traités frauduleux, les fausses réunions qui augmentent les haines. Henri, après un de ces raccommodements, fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui donnaient quelques uns de ses ennemis réconciliés, et mourut bientôt après (1474).

En vain il laissa son royaume en mourant à Jeanne, sa fille, en vain il jura qu'elle était légitime ; ni ses serments au lit de la mort, ni ceux de sa femme, ne purent prévaloir contre le parti d'Isabelle et de Ferdinand, surnommé depuis le Catholique, roi d'Aragon et de Sicile. Ils vivaient ensemble, non comme deux époux dont les biens sont communs sous les ordres du mari, mais comme deux monarques étroitement liés ; ils ne s'aimaient ni ne se haïssaient, se voyant rarement, ayant chacun leur conseil, souvent jaloux l'un de l'autre dans l'administration ; la reine encore plus jalouse

des infidélités de son mari, qui remplissait de ses bâtards tous les grands postes; mais unis tous deux inséparablement pour leurs communs intérêts, agissant sur les mêmes principes, ayant toujours les mots de religion et de piété à la bouche, et uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritiere de Castille, Jeanne, ne put résister à leurs forces réunies: le roi de Portugal don Alphonse, son oncle, qui voulait l'épouser, arma en sa faveur (1479); mais la conclusion de tant d'efforts et de tant de troubles fut que la malheureuse princesse passa dans un cloître une vie destinée au trône.

Jamais injustice ne fut ni mieux colorée, ni plus heureuse, ni plus justifiée par une conduite hardie et prudente: Isabelle et Ferdinand formerent une puissance telle que l'Espagne n'en avait point encore vu depuis le rétablissement des chrétiens. Les mahométans Arabes-Maures n'avaient plus que le royaume de Grenade; et ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les mahométans turcs semblaient prêts à subjuguer l'autre: les chrétiens avaient, au commencement du huitieme siecle, perdu l'Espagne par leurs divisions; et la même cause chassa enfin les Maures d'Espagne.

Le roi de Grenade, Alboacen, vit son neveu Boabdilla révolté contre lui; Ferdinand-le-Catholique ne manqua pas de fomenter cette guerre civile, et de soutenir le neveu contre l'oncle, pour les affaiblir tous deux l'un par l'autre: bientôt après la mort d'Alboacen il attaqua avec les forces de la Castille et de l'Aragon son allié Boabdilla; il en

coûta six années de temps pour conquérir le royaume mahométan ; enfin la ville de Grenade fut assiégée : le siege dura huit mois ; la reine Isabelle y vint jouir de son triomphe. Le roi Boabdilla se rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pu encore se défendre, car il fut stipulé qu'on ne toucherait ni aux biens, ni aux lois, ni à la liberté, ni à la religion des Maures ; que leurs prisonniers même seraient rendus sans rançon, et que les Juifs compris dans le traité jouiraient des mêmes privileges : Boabdilla sortit à ce prix de sa capitale, (1491) et alla remettre les clefs à Ferdinand et Isabelle, qui le traiterent en roi pour la derniere fois.

Les contemporains ont écrit qu'il versa des larmes en se retournant vers les murs de cette ville bâtie par les mahométans depuis près de cinq cents ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaste palais des rois maures, dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, et dont plusieurs salles voûtées étaient soutenues sur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'instrument de sa perte : il alla finir sa vie en Afrique.

Ferdinand fut regardé dans l'Europe comme le vengeur de la religion, et le restaurateur de la patrie. Il fut dès-lors appelé roi d'Espagne : en effet maître de la Castille par sa femme, de la Grenade par ses armes, et de l'Aragon par sa naissance, il ne lui manquait que la Navarre, qu'il envahit dans la suite. Il avait de grands démêlés avec la France pour la Cerdagne et le Roussillon engagés à Louis XI ; on peut juger si étant roi de Sicile, il voyait d'un œil jaloux Charles VIII prêt d'aller en Italie

déposséder la maison d'Aragon, établie sur le trône de Naples.

Nous verrons bientôt éclore les fruits d'une jalousie si naturelle. Mais avant de considérer les querelles des rois, vous voulez toujours observer le sort des peuples. Vous voyez que Ferdinand et Isabelle ne trouverent pas l'Espagne dans l'état où elle fut depuis sous Charles-Quint et sous Philippe II : ce mélange d'anciens Visigoths, de Vandales, d'Africains, de Juifs et d'aborigènes, dévastait depuis long-temps la terre qu'ils se disputaient ; elle n'était fertile que sous les mains mahométanes. Les Maures vaincus étaient devenus les fermiers des vainqueurs ; et les Espagnols chrétiens ne subsistaient que du travail de leurs anciens ennemis : point de manufacture chez les chrétiens d'Espagne, point de commerce ; très peu d'usage même des choses les plus nécessaires à la vie ; presque point de meubles, nulle hôtellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes : le linge fin y fut très long-temps ignoré, et le linge grossier assez rare. Tout leur commerce intérieur et extérieur se faisait par les Juifs, devenus nécessaires à une nation qui ne savait que combattre.

Lorsque, vers la fin du quinzieme siecle, on voulut rechercher la source de la misere espagnole, on trouva que les Juifs avaient attiré à eux tout l'argent du pays par le commerce et par l'usure. On comptait en Espagne plus de cent cinquante mille hommes de cette nation étrangere si odieuse et si nécessaire. Beaucoup de grands seigneurs auxquels il ne restait que des titres s'alliaient à des familles juives, et

réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité leur avait coûté : ils s'en faisaient d'autant moins de scrupule, que depuis long-temps les Maures et les chrétiens s'alliaient souvent ensemble. On agita dans le conseil de Ferdinand et d'Isabelle comment on pourrait se délivrer de la tyrannie sourde des Juifs, après avoir abattu celle des vainqueurs arabes. (1492) On prit enfin le parti de les chasser, et de les dépouiller; on ne leur donna que six mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de vendre au plus bas prix; on leur défendit sous peine de la vie d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries; il sortit d'Espagne trente mille familles juives, ce qui fait cent cinquante mille personnes, à cinq par famille : les uns se retirerent en Afrique, les autres en Portugal et en France; plusieurs revinrent feignant de s'être faits chrétiens. On les avait chassés pour s'emparer de leurs richesses, on les reçut parcequ'ils en rapportaient; et c'est contre eux principalement que fut établi le tribunal de l'inquisition, afin qu'au moindre acte de leur religion on pût juridiquement leur arracher leurs biens et la vie. On ne traite point ainsi dans les Indes les Banians, qui y sont précisément ce que les Juifs sont en Europe, séparés de tous les peuples par une religion aussi ancienne que les annales du monde, unis avec eux par la nécessité du commerce dont ils sont les facteurs, et aussi riches que les Juifs le sont parmi nous : ces Banians et les Guebres aussi anciens qu'eux, aussi séparés qu'eux des autres hommes, sont cependant bien voulus par-tout; les Juifs seuls sont en horreur à tous les peuples chez

lesquels ils sont admis. Quelques Espagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable : elle était pernicieuse par ses profits sur les Espagnols ; mais n'étant point guerriere, elle n'était point à craindre. On feignait de s'alarmer de la vanité que tiraient les Juifs d'être établis sur les côtes méridionales de ce royaume long-temps avant les chrétiens : il est vrai qu'ils avaient passé en Andalousie de temps immémorial ; ils enveloppaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toujours débité ce peuple, chez qui les gens de bon sens ne s'appliquent qu'au négoce, et où le rabbinisme est abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les rabbins espagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une colonie de Juifs avait fleuri sur les côtes du temps de Salomon, et que l'ancienne Bétique payait un tribut à ce troisieme roi de la Palestine : il est très vraisemblable que les Phéniciens, en découvrant l'Andalousie, et en y fondant des colonies, y avaient établi des Juifs, qui servirent de courtiers, comme ils en ont servi par-tout ; mais de tout temps les Juifs ont défiguré la vérité par des fables absurdes. Ils mirent en œuvre de fausses médailles, de fausses inscriptions ; cette espece de fourberie, jointe aux autres plus essentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur disgrace.

C'est depuis ce temps qu'on distingua en Espagne et en Portugal les anciens chrétiens et les nouveaux, les familles dans lesquelles il était entré des filles mahométanes, et celles dans lesquelles il en était entré de juives.

Cependant le profit passager que le gouvernement tira de la violence faite à ce peuple usurier le priva bientôt du revenu certain que les Juifs payaient auparavant au fisc royal. Cette disette se fit sentir jusqu'au temps où l'on recueillit les trésors du nouveau monde : on y remédia autant que l'on put par des bulles ; celle de la Cruzade, donnée par Jules II (1509), produisit plus au gouvernement que l'impôt sur les Juifs : chaque particulier est obligé d'acheter cette bulle pour avoir le droit de manger des œufs et certaines parties des animaux en carême, et les vendredis et samedis de l'année ; tous ceux qui vont à confesse ne peuvent recevoir l'absolution sans montrer cette bulle au prêtre. On inventa encore depuis la *bulle de composition*, en vertu de laquelle il est permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu que l'on n'en connaisse pas le maître. De telles superstitions sont bien aussi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux : la sottise, la folie, et les vices, font par-tout une partie du revenu public.

La formule de l'absolution qu'on donne à ceux qui ont acheté la bulle de la Cruzade n'est pas indigne de ce tableau général des coutumes et des mœurs des hommes : « Par l'autorité de Dieu tout-« puissant, de saint Pierre et de saint Paul, et de « notre très saint pere le pape, à moi commise, je « vous accorde la rémission de tous vos péchés « confessés, oubliés, ignorés, et des peines du « purgatoire. »

La reine Isabelle, ou plutôt le cardinal Ximenès, traita depuis les mahométans comme les Juifs ; on en força un très grand nombre à se faire chrétiens,

malgré la capitulation de Grenade ; et on les brûla quand ils retournerent à leur religion. Autant de musulmans que de Juifs se réfugierent en Afrique, sans qu'on pût plaindre ni ces Arabes qui avaient si long-temps subjugué l'Espagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus long-temps pillée.

Les Portugais sortaient alors de l'obscurité ; et, malgré toute l'ignorance de ces temps-là ils commençaient à mériter alors une gloire aussi durable que l'univers, par le changement du commerce du monde qui fut bientôt le fruit de leurs découvertes. Ce fut cette nation qui navigua la premiere des nations modernes sur l'océan Atlantique : elle n'a dû qu'à elle seule le passage du cap de Bonne-Espérance, au lieu que les Espagnols durent à des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'est à un seul homme, à l'infant don Henri, que les Portugais furent redevables de la grande entreprise contre laquelle ils murmurerent d'abord. Il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie et la fermeté d'un seul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en donne.

Le Portugal était occupé de ses grandes navigations et de ses succès en Afrique ; il ne prenait aucune part aux évènements de l'Italie qui alarmaient le reste de l'Europe.

CHAPITRE CIII.

De l'état des Juifs en Europe.

Après avoir vu comment on traitait les Juifs en Espagne, on peut observer ici quelle fut leur situation chez les autres nations. Ce peuple doit nous intéresser, puisque nous tenons d'eux notre religion, plusieurs même de nos lois et de nos usages, et que nous ne sommes au fond que des Juifs avec un prépuce. Ils firent, comme vous ne l'ignorez pas, le métier de courtiers et de revendeurs; ainsi qu'autrefois à Babylone, à Rome, et dans Alexandrie. Leur mobilier en France appartenait au baron des terres dans lesquelles ils demeuraient, « Les meubles « des Juifs sont au baron », disent les établissements de saint Louis.

Il n'était pas plus permis d'ôter un Juif à un baron que de lui prendre ses manants ou ses chevaux: le même droit s'exerçait en Allemagne. Ils sont déclarés serfs par une constitution de Frédéric II; un Juif était domaine de l'empereur, et ensuite chaque seigneur eut ses Juifs.

Les lois féodales avaient établi dans presque toute l'Europe, jusqu'à la fin du quatorzieme siecle, que si un Juif embrassait le christianisme, il perdait alors tous ses biens, qui étaient confisqués au profit de son seigneur. Ce n'était pas un sûr moyen de les convertir; mais il fallait bien dédommager le baron de la perte de son Juif.

Dans les grandes villes, et sur-tout dans les villes impériales, ils avaient leurs synagogues et leurs droits municipaux, qu'on leur faisait acheter fort chèrement; et lorsqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas, comme on a vu, de les accuser d'avoir crucifié un petit enfant le vendredi saint. C'est sur cette accusation populaire que dans plusieurs villes de Languedoc et de Provence on établit la loi qui permettait de les battre depuis le vendredi saint jusqu'à pâques, quand on les trouvait dans les rues.

Leur grande application ayant été de temps immémorial à prêter sur gages, il leur était défendu de prêter ni sur des ornements d'église, ni sur des habits sanglants ou mouillés. (1215) Le concile de Latran ordonna qu'ils portassent une petite roue sur la poitrine, pour les distinguer des chrétiens: ces marques changerent avec le temps; mais par-tout on leur en faisait porter une à laquelle on pût les reconnaitre. Il leur était expressément défendu de prendre des servantes ou des nourrices chrétiennes, et encore plus des concubines: il y eut même quelques pays où l'on faisait brûler les filles dont un Juif avait abusé, et les hommes qui avaient eu les faveurs d'une Juive, par la grande raison qu'en rend le grand jurisconsulte Gallus, « que c'est la même « chose de coucher avec un Juif que de coucher avec « un chien. »

Quand ils avaient un procès contre un chrétien, on les faisait jurer par Sabaoth, Eloï et Adonaï, par les dix noms de Dieu; et on leur annonçait « la fievre « tierce, quarte et quotidienne », s'ils se parjuraient, à quoi ils répondaient, *Amen:* on avait toujours

soin de les pendre entre deux chiens, lorsqu'ils étaient condamnés.

Il leur était permis en Angleterre de prendre des biens de campagne en hypotheque pour les sommes qu'ils avaient prêtées; on trouve dans le *Monasticum Anglicanum* qu'il en coûta six marques sterling, *sex marcas* (peut-être six marcs) pour libérer une terre hypothéquée à la juiverie.

Ils furent chassés de presque toutes les villes de l'Europe chrétienne en divers temps, mais presque toujours rappelés: il n'y a guere que Rome qui les ait constamment gardés. Ils furent entièrement chassés de France, en 1394, par Charles VI, et jamais depuis ils n'ont pu obtenir de séjourner dans Paris, où ils avaient occupé les halles et sept ou huit rues entieres. On leur a seulement permis des synagogues dans Metz et dans Bordeaux, parcequ'on les y trouva établis lorsque ces villes furent unies à la couronne; et ils sont toujours constamment à Avignon, parceque c'était terre papale. En un mot ils furent par-tout usuriers, selon le privilege et la bénédiction de leur loi, et par-tout en horreur par la même raison.

Leurs fameux rabbins Maimonide, Abrabanel, Aben-Esra, et d'autres, avaient beau dire aux chrétiens dans leurs livres: Nous sommes vos peres, nos écritures sont les vôtres, nos livres sont lus dans vos églises, nos cantiques y sont chantés; on leur répondait en les pillant, en les chassant, ou en les faisant pendre entre deux chiens: on prit en Espagne et en Portugal l'usage de les brûler. Les derniers temps leur ont été plus favorables, sur-

tout en Hollande et en Angleterre, où ils jouissent de leurs richesses, et de tous les droits de l'humanité, dont on ne doit dépouiller personne; ils ont même été sur le point d'obtenir le droit de bourgeoisie en Angleterre vers l'an 1750; et l'acte du parlement allait déja passer en leur faveur : mais enfin le cri de la nation, et l'excès du ridicule jeté sur cette entreprise la fit échouer : il courut cent pasquinades représentant mylord Aaron et mylord Judas séants dans la chambre des pairs. On rit, et les Juifs se contenterent d'être riches et libres.

Ce n'est pas une légere preuve des caprices de l'esprit humain de voir les descendants de Jacob brûlés en procession à Lisbonne, et aspirants à tous les privileges de la Grande-Bretagne. Ils ne sont en Turquie ni brûlés, ni bachas; mais ils s'y sont rendus les maîtres de tout le commerce, et ni les Français, ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Hollandais, n'y peuvent acheter ou vendre qu'en passant par les mains des Juifs. Aussi les riches courtiers de Constantinople regrettent-ils peu Jérusalem, tout méprisés et tout rançonnés qu'ils sont par les Turcs.

Vous êtes frappés de cette haine et de ce mépris que toutes les nations ont toujours eus pour les Juifs. C'est la suite inévitable de leur législation : il fallait, ou qu'ils subjuguassent tout, ou qu'ils fussent écrasés. Il leur fut ordonné d'avoir les nations en horreur, et de se croire souillés s'ils avaient mangé dans un plat qui eût appartenu à un homme d'une autre loi. Ils appelaient les nations vingt à trente bourgades leurs voisines qu'ils voulaient exterminer, et ils crurent qu'il fallait n'avoir rien de

commun avec elles. Quand leurs yeux furent un peu ouverts par d'autres nations victorieuses qui leur apprirent que le monde était plus grand qu'ils ne croyaient, ils se trouverent, par leur loi même, ennemis naturels de ces nations, et enfin du genre humain. Leur politique absurde subsista quand elle devait changer ; leur superstition augmenta avec leurs malheurs : leurs vainqueurs étaient incirconcis ; il ne parut pas plus permis à un Juif de manger dans un plat qui avait servi à un Romain que dans le plat d'un Amorrhéen ; ils garderent tous leurs usages, qui sont précisément le contraire des usages sociables. Ils furent donc avec raison traités comme une nation opposée en tout aux autres ; les servant par avarice, les détestant par fanatisme, se faisant de l'usure un devoir sacré. Et ce sont nos peres !

CHAPITRE CIV.

De ceux qu'on appelait Bohêmes ou Egyptiens.

Il y avoit alors une petite nation, aussi vagabonde, aussi méprisée que les Juifs, et adonnée à une autre espece de rapine; c'était un ramas de gens inconnus, qu'on nommait Bohêmes en France, et ailleurs Egyptiens, Giptes ou Gipsis, ou Syriens: on les a nommés en Italie Zingani, et Zingari. Ils allaient par troupes d'un bout de l'Europe à l'autre avec des tambours de basque et des castagnettes; ils dansaient, chantaient, disaient la bonne fortune,

guérissaient les maladies avec des paroles, volaient tout ce qu'ils trouvaient, et conservaient entre eux certaines cérémonies religieuses dont ni eux ni personne ne connaissait l'origine. Cette race a commencé à disparaître de la face de la terre depuis que, dans nos derniers temps, les hommes ont été désinfatués des sortileges, des talismans, des prédictions, et des possessions; on voit encore quelques restes de ces malheureux, mais rarement. C'était très vraisemblablement un reste de ces anciens prêtres et des prêtresses d'Isis, mêlés avec ceux de la déesse de Syrie. Ces troupes errantes, aussi méprisées des Romains qu'elles avaient été honorées autrefois, porterent leurs cérémonies et leurs superstitions mercenaires par tout le monde; missionnaires errants de leur culte, ils couraient de province en province convertir ceux à qui un hasard heureux confirmait les prédictions de ces prophetes, et ceux qui, étant guéris naturellement d'une maladie légere, croyaient être guéris par la vertu miraculeuse de quelques mots et de quelques signes mystérieux. Le portrait que fait Apulée de ces troupes vagabondes de prophetes et de prophétesses est l'image de ce que les hordes errantes appelées Bohêmes ont été si longtemps dans toutes les parties de l'Europe : leurs castagnettes et leurs tambours de basque sont les cimbales et les crotales des prêtres isiaques et syriens. Apulée, qui passa presque toute sa vie à rechercher les secrets de la religion et de la magie, parle des prédictions, des talismans, des cérémonies, des danses et des chants de ces prêtres pélo-

rins, et spécifie sur-tout l'adresse avec laquelle ils volaient dans les maisons et dans les basses-cours.

Quand le christianisme eut pris la place de la religion de Numa, quand Théodose eut détruit le fameux temple de Sérapis en Egypte, quelques prêtres égyptiens se joignirent à ceux de Cybele et de la déesse de Syrie, et allerent demander l'aumône, comme ont fait depuis nos ordres mendiants. Mais des chrétiens ne les auraient pas assistés; il fallut donc qu'ils mêlassent le métier de charlatans à celui de pélerins: ils exerçaient la chiromancie, et formaient des danses singulieres. Les hommes veulent être amusés et trompés; ainsi ce ramas d'anciens prêtres s'est perpétué jusqu'à nos jours. Telle a été la fin de l'ancienne religion d'Osiris et d'Isis, dont les noms impriment encore du respect. Cette religion, toute emblématique et toute vénérable dans son origine, était dès le temps de Cyrus un mélange de superstitions ridicules: elle devint encore plus méprisable sous les Ptolomées, et tomba dans le dernier avilissement sous les Romains; elle a fini par être abandonnée à des troupes de voleurs. Il arrivera peut-être aux Juifs la même catastrophe: quand la société des hommes sera perfectionnée, quand chaque peuple fera le commerce par lui-même et ne partagera plus les fruits de son travail avec ces courtiers errants; alors le nombre des Juifs diminuera nécessairement. Les riches commencent parmi eux à mépriser leurs superstitions; elles ne seront plus que le partage d'un peuple sans arts et sans lois, qui, ne trouvant plus à s'enrichir par notre négligence, ne pourra plus faire une société

séparée, et qui, n'entendant plus son ancien jargon corrompu mêlé d'hébraïque et de syriaque, ignorant alors jusqu'à ses livres, se confondra avec la lie des autres peuples.

CHAPITRE CV.

Suite de l'état de l'Europe au quinzieme siecle. De l'Italie. De l'assassinat de Galéas Sforze dans une église. De l'assassinat des Médicis dans une église; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration.

Des montagnes du Dauphiné au fond de l'Italie voici quelles étaient les puissances, les intérêts, et les mœurs des nations.

L'état de la Savoie, moins étendu qu'aujourd'hui, n'ayant même ni le Montferrat ni Saluces, manquant d'argent et de commerce, n'était pas regardé comme une barriere. Ses souverains étaient attachés à la maison de France, qui depuis peu, dans leur minorité, avait disposé du gouvernement; et les passages des Alpes étaient ouverts.

On descend du Piémont dans le Milanès, le pays le plus fertile de l'Italie citérieure. C'était encore, ainsi que la Savoie, une principauté de l'empire, mais principauté puissante, très indépendante alors d'un empire faible. Après avoir appartenu aux Viscontis, cet état avait passé sous les lois du bâtard d'un paysan, grand homme et fils d'un grand homme. Ce paysan est François Sforze, devenu par son mérite connétable de Naples et puissant en Ita-

lie. Le bâtard son fils avait été un de ces condottieri, chef de brigands disciplinés, qui louaient leurs services aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan, vers le milieu du quinzieme siecle, et s'était ensuite emparé de Gênes, qui autrefois était si florissante, et qui, ayant soutenu neuf guerres contre Venise, flottait alors d'esclavage en esclavage. Elle s'était donnée aux Français du temps de Charles VI; elle s'était révoltée (1458): elle prit ensuite le joug de Charles VII, et le secoua encore. Elle voulut se donner à Louis XI, qui répondit qu'elle pouvait se donner au diable, et que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors qu'elle fut contrainte de se livrer à ce duc de Milan, François Sforze. (1464.)

Galéas Sforze, fils de ce bâtard, fut assassiné dans la cathédrale de Milan, le jour de saint Etienne (1476). Je rapporte cette circonstance, qui ailleurs serait frivole, et qui est ici très importante; car les assassins prierent saint Etienne et saint Ambroise à haute voix de leur donner assez de courage pour assassiner leur souverain. L'empoisonnement, l'assassinat, joints à la superstition, caractérisaient alors les peuples de l'Italie. Ils savaient se venger, et ne savaient guere se battre. On trouvait beaucoup d'empoisonneurs et peu de soldats: et tel était le destin de ce beau pays depuis le temps des Othon. De l'esprit, de la superstition, de l'athéisme, des mascarades, des vers, des trahisons, des dévotions, des poisons, des assassinats, quelques grands hommes, un nombre infini de scélérats habiles, et cependant malheureux; voilà ce que fut l'Italie. Le fils

de ce malheureux ; Galéas-Marie, encore enfant, succéda au duché de Milan sous la tutele de sa mere et du chancelier Simonetta. Mais son oncle, que nous appelons Ludovic Sforze, ou Louis le Maure, chassa la mere, fit mourir le chancelier, et bientôt après empoisonna son neveu.

C'était ce Louis le Maure qui négociait avec Charles VIII pour faire descendre les Français en Italie.

La Toscane, pays moins fertile, était au Milanès ce que l'Attique avait été à la Béotie : car depuis un siecle Florence se signalait, comme on a vu, par le commerce et par les beaux arts. Les Médicis étaient à la tête de cette nation polie. Aucune maison dans le monde n'a jamais acquis la puissance par des titres si justes : elle l'obtint à force de bienfaits et de vertus. Côme de Médicis, né en 1389, simple citoyen de Florence, vécut sans rechercher de grands titres : mais il acquit par le commerce des richesses comparables à celles des plus grands rois de son temps. Il s'en servit pour secourir les pauvres, pour se faire des amis parmi les riches en leur prêtant son bien, pour orner sa patrie d'édifices, pour appeler à Florence les savants grecs chassés de Constantinople. Ses conseils furent pendant trente années les lois de sa république. Ses bienfaits furent ses principales intrigues ; et ce sont toujours les plus sûres. On vit après sa mort, par ses papiers, qu'il avait prêté à ses compatriotes des sommes immenses dont il n'avait jamais exigé le moindre paiement. Il mourut regretté de ses ennemis mêmes (1464). Florence, d'un commun consentement, orna son tombeau du nom

de *pere de la patrie*, titre qu'aucun des rois qui ont passé devant vos yeux n'avait pu obtenir.

Sa réputation valut à ses descendants la principale autorité dans la Toscane. Son fils l'administra sous le nom de Gonfalonier. (1478) Ses deux petits-fils, Laurent et Julien, maîtres de la république, furent assassinés dans une église par des conjurés au moment où on élevait l'hostie. Julien en mourut; Laurent échappa. Le gouvernement des Florentins ressemblait à celui des Athéniens, comme leur génie; il était tantôt aristocratique, tantôt populaire, et on n'y craignait rien tant que la tyrannie.

Côme de Médicis pouvait être comparé à Pisistrate, qui, malgré son pouvoir, fut mis au nombre des sages. Les petits-fils de ce Côme eurent le sort des enfants de Pisistrate, assassinés par Harmodius et Aristogiton. Laurent échappa aux meurtriers comme un des enfants de Pisistrate, et vengea comme lui la mort de son frere. Mais ce qu'on n'avait point vu dans Athenes, et ce qu'on vit à Florence, c'est que les chefs de la religion tramerent cette conspiration sanguinaire.

On peut par cet évènement se former une idée très juste de l'esprit et des mœurs de ces temps-là. La Rovere, Sixte IV, était souverain pontife. Je n'examinerai pas ici avec Machiavel si les Riario, qu'il faisait passer pour ses neveux, étaient en effet ses enfants, ni avec Michel Brutus s'il les avait fait naître lorsqu'il était cordelier: il suffit pour l'intelligence des faits de savoir qu'il sacrifiait tout pour l'agrandissement de Jérôme Riario, l'un de ses prétendus neveux. Nous avons déja observé que le

domaine du saint-siege n'était pas à beaucoup près aussi étendu qu'aujourd'hui. Sixte IV voulût dépouiller les seigneurs d'Imola et de Forli pour enrichir Jérôme de leurs états. Les deux freres Médicis secoururent de leur argent ces petits princes, et les soutinrent. Le pape crut que pour dominer dans l'Italie il fallait qu'il exterminât les Médicis. Un banquier florentin établi à Rome, nommé Pazzi, ennemi des deux freres, proposa au pape de les assassiner. Le cardinal Raphaël Riario, frere de Jérôme, fut envoyé à Florence pour diriger la conspiration; et Salviati, archevêque de Florence, en dressa tout le plan. Le prêtre Stephano, attaché à cet archevêque, se chargea d'être un des assassins. On choisit la solennité d'une grande fête dans l'église de Santa-Reparata pour égorger les Médicis et leurs amis, comme les assassins du duc Galéas Sforze avaient choisi la cathédrale de Milan et le jour de saint Etienne pour massacrer ce prince au pied de l'autel. Le moment de l'élévation de l'hostie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple, attentif et prosterné, ne pût en empêcher l'exécution. En effet, dans cet instant même, Julien de Médicis fut tué par un frere de Pazzi et par d'autres conjurés; le prêtre Stephano blessa Laurent, qui eut assez de force pour se retirer dans la sacristie.

Quand on voit un pape, un archevêque, un prêtre, méditer un tel crime, et choisir pour l'exécution le moment où leur Dieu se montre dans le temple, on ne peut douter de l'athéisme qui régnait alors; certainement s'ils avaient cru que leur créateur leur apparaissait sous le pain sacré, ils n'au-

raient osé lui insulter à ce point. Le peuple adorait ce mystere; les grands et les hommes d'état s'en moquaient: toute l'histoire de ces temps-là le démontre. Ils pensaient comme on pensait à Rome du temps de César; leurs passions concluaient qu'il n'y a aucune religion. Ils faisaient tous ce détestable raisonnement, Les hommes m'ont enseigné des mensonges; donc il n'y a point de Dieu. Ainsi la religion naturelle fut éteinte dans presque tous ceux qui gouvernaient alors; et jamais siecle ne fut plus fécond en assassinats, en empoisonnements, en trahisons, en débauches monstrueuses.

Les Florentins, qui aimaient les Médicis, les vengerent par le supplice de tous les coupables qu'ils rencontrerent. L'archevêque de Florence fut pendu aux fenêtres du palais public. Laurent eut la générosité ou la prudence de sauver la vie au cardinal neveu, qu'on voulait égorger au pied de l'autel qu'il avait souillé, et où il se réfugia. Pour Stephano, comme il n'était que prêtre, le peuple ne l'épargna pas; il fut traîné dans les rues de Florence, mutilé, écorché, et enfin pendu.

Une des singularités de cette conspiration fut que Bernard Bandini, l'un des meurtriers, retiré depuis chez les Turcs, fut livré à Laurent de Médicis; et que le sultan Bajazet servit à punir le crime que le pape Sixte avait fait commettre. Ce qui fut moins extraordinaire, c'est que le pape excommunia les Florentins pour avoir puni la conspiration; il leur fit même une guerre, que Médicis termina par sa prudence. Vous voyez à quoi l'on employait la religion et les anathêmes. Je défie l'imagination la plus

atroce de rien inventer qui approche de ces détestables horreurs.

Laurent vengé par ses concitoyens s'en fit aimer le reste de sa vie. On le surnomma le *pere des muses;* titre qui ne vaut pas celui de *pere de la patrie*, mais qui annonce qu'il l'était en effet. C'était une chose aussi admirable qu'éloignée de nos mœurs de voir ce citoyen, qui faisait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du levant, et soutenir de l'autre le fardeau de la république; entretenir des facteurs, et recevoir des ambassadeurs; résister au pape, faire la guerre et la paix, être l'oracle des princes, cultiver les belles-lettres, donner des spectacles au peuple, et accueillir tous les savants grecs de Constantinople. Il égala le grand Côme par ses bienfaits, et le surpassa par sa magnificence. Ce fut dès-lors que Florence fut comparable à l'ancienne Athenes. On y vit à la fois le prince Pic de la Mirandole, Politiano, Marcillo, Ficino, Landino, Lascaris, Calcondile, que Laurent rassemblait autour de lui, et qui étaient supérieurs peut-être à c s sages de la Grece tant vantés.

Son fils Pierre eut comme lui l'autorité principale et presque souveraine dans la Toscane du temps de l'expédition des Français, mais avec bien moins de crédit que ses prédécesseurs et ses descendants.

CHAPITRE CVI.

De l'état du pape, de Venise et de Naples au quinzieme siecle.

L'ÉTAT du pape n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, encore moins ce qu'il aurait dû être, si la cour de Rome avait pu profiter des donations qu'on croit que Charlemagne avait faites, et de celles que la comtesse Mathilde fit réellement. La maison de Gonzague était en possession de Mantoue, dont elle faisait hommage à l'empire. Divers seigneurs jouissaient en paix, sous les noms de vicaires de l'empire ou de l'église, des belles terres qu'ont aujourd'hui les papes. Péronse était à la maison des Bailloni; les Bentivoglio avaient Bologne; les Polentini, Ravenne; les Manfredi, Faenza; les Sforze, Pezaro; les Riario possédaient Imola et Forli; la maison d'Est, régnait depuis long-temps à Ferrare; les Pic, à la Mirandole: les barons romains étaient encore très puissants dans Rome; on les appelait les *menottes* des papes. Les Colonne et les Ursins, les Conti, les Savelli, premiers barons, et possesseurs anciens des plus considérables domaines, partageaient l'état romain par leurs querelles continuelles, semblables aux seigneurs qui s'étaient fait la guerre en France et en Allemagne dans les temps de faiblesse. Le peuple romain, assidu aux processions, et demandant à grands cris des indulgences plénieres à ses papes, se soulevait souvent à leur mort, pillait leur

palais, était prêt de jeter leur corps dans le Tibre. C'est ce qu'on vit sur-tout à la mort d'Innocent VIII.

Après lui fut élu l'Espagnol Roderico Borgia, Alexandre VI, homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entiere, et par la plume de tous les historiens. Les protestants, qui dans les siecles suivants s'éleverent contre l'église, chargerent encore la mesure des iniquités de ce pontife. Nous verrons si on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs et l'esprit de son siecle, qui ne ressemble en rien au nôtre. Les cardinaux qui l'élurent savaient qu'il élevait cinq enfants nés de son commerce avec Vanoza; ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité, seraient entre les mains de cette famille: cependant ils le choisirent pour maître: les chefs des factions du conclave vendirent pour de modiques sommes leurs intérêts et ceux de l'Italie.

Venise, des bords du lac de Côme, étendait ses domaines en terre ferme jusqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché presque tout ce qu'elle avait autrefois envahi en Grece sur les empereurs chrétiens; mais il lui restait la grande isle de Crete (1437), et elle s'était approprié celle de Chypre par la donation de la derniere reine, fille de Marco Cornavo, Vénitien. Mais la ville de Venise, par son industrie, valait seule et Crete et Chypre, et tous ses domaines en terre ferme. L'or des nations coulait chez elle par tous les canaux du commerce;

tous les princes italiens craignaient Venise, et elle craignait l'irruption des Français.

De tous les gouvernements de l'Europe, celui de Venise était le seul réglé, stable, et uniforme : il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du sénat, c'est qu'il manquait un contre-poids à la puissance patricienne, et un encouragement aux plébéiens; le mérite ne put jamais dans Venise élever un simple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contre-poids, et dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne; mais aussi le peuple étant toujours tenu dans la sujétion, le gouvernement des nobles en est mieux affermi, et les discordes civiles plus éloignées : on n'y craint point la démocratie, qui ne convient qu'à un petit canton suisse, ou à Genève.

Pour les Napolitains, toujours faibles et remuants, incapables de se gouverner eux-mêmes, de se donner un roi, et de souffrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée.

Le vieux roi Fernando régnait à Naples : il était bâtard de la maison d'Aragon. La bâtardise n'excluait point alors du trône : c'était une race bâtarde qui régnait en Castille; c'était encore la race bâtarde de don Pedro-le-Sévere qui était sur le trône de Portugal. Fernando, régnant à ce titre dans Naples, avait reçu l'investiture du pape au préjudice des hé-

ritiers de la maison d'Anjou, qui réclamaient leurs droits; mais il n'était aimé ni du pape, son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui Charles VIII ravit le trône sans pouvoir le garder, et qu'il persécuta pour son propre malheur.

CHAPITRE CVII.

De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France et empereur. De Zizim, frere de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, etc.

Charles VIII, son conseil, ses jeunes courtisans, étaient si enivrés du projet de conquérir le royaume de Naples, qu'on rendit à Maximilien la Franche-Comté et l'Artois, partie des dépouilles de sa femme, et qu'on remit la Cerdagne et le Roussillon à Ferdinand-le-Catholique, auquel on fit encore une remise de trois cent mille écus qu'il devait, à condition qu'il ne troublerait point la conquête. On ne faisait pas réflexion que douze villages qui joignent un état valent mieux qu'un royaume à quatre cents lieues de chez soi; on faisait encore une autre faute, on se fiait au roi *catholique*.

L'enivrement du projet chimérique de conquérir non seulement une partie de l'Italie, mais de détrôner le sultan des Turcs, fut aussi une des raisons qui forcerent Charles VIII à conclure avec Henri VII, roi d'Angleterre, un marché plus honteux encore que celui de Louis XI avec Edouard IV: il se sou-

mit à lui payer six cent vingt mille écus d'or, de peur que Henri ne lui fît la guerre; se rendant ainsi le tributaire des Anglais belliqueux qu'il craignait, pour aller attaquer des Italiens amollis qu'il ne craignait pas. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'opprobre, et commença par s'appauvrir en voulant s'enrichir par des conquêtes.

Enfin Charles VIII descend en Italie (1494). Il n'avait pour une telle entreprise que seize cents hommes d'armes, qui avec leurs archers composaient un corps de bataille de cinq mille cavaliers pesamment armés, deux cents gentilshommes de sa garde, cinq cents cavaliers armés à la légere, six mille fantassins français et six mille suisses; avec si peu d'argent, qu'il était obligé d'en emprunter sur les chemins, et de mettre en gage les pierreries que lui prêta la duchesse de Savoie. Sa marche cependant imprima par-tout l'épouvante et la soumission: les Italiens étaient étonnés de voir cette grosse artillerie traînée par des chevaux, eux qui ne connaissaient que de petites coulevrines de cuivre traînées par des bœufs. La gendarmerie italienne était composée de spadassins, qui se louaient fort cher pour un temps limité à ces *condottieri*, lesquels se louaient encore plus cher aux princes qui achetaient leur dangereux service. Ces chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace; l'un s'appelait Taille-cuisse, l'autre Fier-à-bras, ou Fracasse, ou Sacripend. Chacun d'eux craignait de perdre ses hommes: ils poussaient leurs ennemis dans les batailles, et ne les frappaient pas; ceux qui perdaient le champ étaient les vaincus. Il y avait beaucoup

plus de sang répandu dans les vengeances particulières, dans les enceintes des villes, dans les conspirations, que dans les combats : Machiavel rapporte que dans la bataille d'Anguiari il n'y eut de mort qu'un cavalier étouffé dans la presse.

Une guerre sérieuse les effraya tous, et aucun n'osa paraître. Le pape Alexandre VI, les Vénitiens, le duc de Milan, Louis-le-Maure, qui avaient appelé le roi en Italie, voulurent le traverser dès qu'il y fut. Pierre de Médicis, contraint d'implorer sa protection, fut chassé de la république pour l'avoir demandée, et se retira dans Venise, d'où il n'osa sortir malgré la bienveillance du roi, craignant plus les vengeances secrètes de son pays qu'il ne comptait sur l'appui des Français.

Le roi entre à Florence en maître : il délivre la ville de Sienne du joug des Toscans, qui bientôt après la remirent en servitude. Il marche à Rome, où Alexandre VI négociait en vain contre lui ; il y fait son entrée en conquérant. Le pape, réfugié dans le château Saint-Ange, vit les canons de France tournés contre ses faibles murailles ; il demanda grace.

Il ne lui en coûta guère qu'un chapeau de cardinal pour fléchir le roi (1494). Brissonet, de président des comptes devenu archevêque, conseilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un roi est souvent bien servi par ses sujets quand ils sont cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le confesseur du roi entra encore dans l'intrigue. Charles, dont l'intérêt était de déposer le pape, lui pardonna, et s'en repentit. Jamais pape

n'avait plus mérité l'indignation d'un roi chrétien ; lui et les Vénitiens s'étaient adressés à Bajazet II, sultan des Turcs, fils et successeur de Mahomet II, pour les aider à chasser Charles VIII d'Italie. Il fut avéré que le pape avait envoyé un nonce, nommé Bozzo, à la Porte, et on en conclut que le prix de l'union du sultan et du pontife était un de ces meurtres atroces dont on commence à sentir quelque horreur aujourd'hui dans le serrail même de Constantinople.

Le pape, par un enchaînement d'évènements extraordinaires, avait entre ses mains Zizim ou Gem, frere de Bajazet. Voici comment ce fils de Mahomet II était tombé entre les mains du pape.

Zizim, chéri des Turcs, avait disputé l'empire à Bajazet qui en était haï; mais malgré les vœux des peuples il avait été vaincu. Dans sa disgrace il eut recours aux chevaliers de Rhodes qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malte, auxquels il avait envoyé un ambassadeur : on le reçut d'abord comme un prince à qui on devait l'hospitalité, et qui pouvait être utile ; mais bientôt après on le traita en prisonnier. Bajazet payait quarante mille sequins par an aux chevaliers pour ne pas laisser retourner Zizim en Turquie : les chevaliers le menerent en France, dans une de leur commanderie du Poitou appelée *le Bourgneuf*. Charles VIII reçut à la fois un ambassadeur de Bajazet et un nonce du pape Innocent VIII, prédécesseur d'Alexandre, au sujet de ce précieux captif : le sultan le redemandait; le pape voulait l'avoir comme un gage de la sûreté de l'Italie contre les Turcs. Charles envoya Zizim

au pape ; le pontife le reçut avec toute la splendeur que le maître de Rome pouvait affecter avec le frère du maître de Constantinople : on voulut l'obliger à baiser les pieds du pape ; mais Bozzo, témoin oculaire, assure que le Turc rejeta cet abaissement avec indignation. Paul Jove dit qu'Alexandre VI, par un traité avec le sultan, marchanda la mort de Zizim. Le roi de France, qui dans des projets trop vastes, assuré de la conquête de Naples, se flattait d'être redoutable à Bajazet, voulut avoir ce frère malheureux ; le pape, selon Paul Jove, le livra empoisonné. Il resta indécis si le poison avait été donné par un domestique du pape, ou par un ministre secret du grand seigneur ; mais on divulgua que Bajazet avait promis trois cent mille ducats au pape pour la tête de son frère.

Le prince Demetrius Cantemir dit que, selon les annales turques, le barbier de Zizim lui coupa la gorge, et que ce barbier fut grand-visir pour récompense. Il n'est pas probable qu'on ait fait ministre et général un barbier. Si Zizim avait été ainsi assassiné, le roi Charles VIII, qui renvoya son corps à son frère, aurait su ce genre de mort ; les contemporains en auraient parlé. Le prince Cantemir et ceux qui accusent Alexandre VI peuvent se tromper également ; la haine qu'on portait à ce pontife, et qu'il méritait si bien, lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Le pape ayant juré de ne plus inquiéter le roi dans sa conquête, sortit de sa prison, et reparut en pontife sur le théâtre du Vatican. Là, dans un consis-

toire public, le roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, assisté de Jean de Gannai, premier président du parlement de Paris, qui semblait devoir être ailleurs qu'à cette cérémonie. Le roi baisa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel; et, pour achever la scene, il servit la messe d'Alexandre VI. Guichardin, auteur contemporain très accrédité, assure que, dans l'église le roi se plaça au-dessous du doyen des cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le cardinal de Bouillon, doyen du sacré college, ait de nos jours, en s'appuyant de ces anciens usages, écrit à Louis XIV, « Je vais prendre la premiere place du monde chrétien après la suprême. »

Charlemagne s'était fait déclarer dans Rome empereur d'occident; Charles VIII y fut déclaré empereur d'orient, mais d'une maniere bien différente. Un Paléologue, neveu de celui qui avait perdu l'empire et la vie, céda très inutilement à Charles VIII et à ses successeurs un empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

Après cette cérémonie Charles s'avança au royaume de Naples. Alfonse II, nouveau roi de ce pays, haï de ses sujets comme son pere, et intimidé par l'approche des Français, donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle; il s'enfuit secrètement à Messine, et se fit moine chez les olivétains. Son fils Fernando, devenu roi, ne put rétablir les affaires que l'abdication de son pere faisoit voir désespérées : abandonné bientôt des Napolitains, il leur

remit leur serment de fidélité, après quoi il se retira dans la petite isle d'Ischia, située à quelques milles de Naples.

Charles, maître du royaume et arbitre de l'Italie (1495), entra dans Naples en vainqueur, sans avoir presque combattu; il prit les titres prématurés d'Auguste et d'empereur. Mais dans ce temps-là même presque toute l'Europe travaillait sourdement à lui faire perdre la couronne de Naples : le pape, les Vénitiens, le duc de Milan Louis-le-Maure, l'empereur Maximilien, Ferdinand d'Aragon, Isabelle de Castille, se liguaient ensemble; il fallait avoir prévu cette ligue et pouvoir la combattre : il repartit pour la France cinq mois après l'avoir quittée. Tel fut, ou son aveuglement, ou son mépris pour les Napolitains, ou plutôt son impuissance, qu'il ne laissa que quatre ou cinq mille Français pour conserver sa conquête; et il se trompa au point de croire que des seigneurs du pays, comblés de ses bienfaits, soutiendraient son parti pendant son absence.

Dans son retour auprès de Plaisance, vers le village de Fornovo, que nous nommons Fornoue, rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des confédérés forte d'environ trente mille hommes; il n'en avait que huit mille. S'il était battu, il perdait la liberté ou la vie; s'il battait, il ne gagnait que l'avantage de la retraite : on vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, si la prudence avait secondé le courage. (1495) Les Italiens ne tinrent pas long-temps devant lui : il ne perdit pas deux cents hommes; les alliés en perdirent quatre mille.

Tel est d'ordinaire l'avantage d'une troupe aguerrie qui combat avec son roi contre une multitude mercenaire. Guicciardino dit que depuis quelques siecles les Italiens n'avaient jamais donné une bataille si sanglante. Les Vénitiens compterent pour une victoire d'avoir dans ce combat pillé quelques bagages du roi ; on porta sa tente en triomphe dans Venise. Charles VIII ne vainquit que pour s'en retourner en France, laissant encore la moitié de sa petite armée près de Novare dans le Milanès, où le duc d'Orléans fut bientôt assiégé, et dont il fut obligé de sortir avec les restes d'une garnison exténuée de misere et de faim.

Les ligués pouvaient encore l'attaquer avec un grand avantage, mais ils n'oserent : Nous ne pouvons résister, disaient-ils, *alla furia francese*. Les Français firent précisément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France ; ils vainquirent en petit nombre, et ils perdirent leurs conquêtes.

Quand le roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir un camérier du pape Alexandre VI qui ordonna au roi de France de retirer ses troupes du Milanès et de Naples, et de venir rendre compte de sa conduite au saint-pere, sous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un sujet de plaisanterie, si d'ailleurs la conduite du pape n'eût pas été un sujet de plainte très sérieux.

Le roi revint en France, et fut aussi négligent à conserver ses conquêtes qu'il avait été prompt à les faire. Frédéric, oncle de Fernando, ce roi de Naples détrôné, devenu roi titulaire après la mort de Fernando, reprit en un mois tout son royaume,

assisté de Gonsalve de Cordoue, surnommé *Le grand capitaine*, que Ferdinand d'Aragon, surnommé *le catholique*, envoya pour lors à son secours.

Le duc d'Orléans, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laissât sortir de Novare. Enfin de ce torrent qui avait inondé l'Italie il ne resta nul vestige; et Charles VIII, dont la gloire avait passé si vite, mourut sans enfants à l'âge de près de vingt-huit ans (1497), laissant à Louis XII son premier exemple à suivre, et ses fautes à réparer.

CHAPITRE CVIII.

De Savonarole.

Avant de voir comment Louis XII soutint ses droits sur l'Italie, ce que devint tout ce beau pays, agité de tant de factions et disputé par tant de puissances, et comment les papes formerent l'état qu'ils possedent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, et qui étalait ce que peut le fanatisme.

Il y avait à Florence un dominicain nommé Jérôme Savonarole; c'était un de ces prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'ils peuvent gouverner les peuples, un de ces théologiens qui, ayant expliqué l'Apocalypse, pensent être devenus prophetes. Il dirigeait, il prêchoit, il confessait, il écrivait; et dans une ville libre,

pleine nécessairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

Dès que les principaux citoyens de Florence surent que Charles VIII méditait sa descente en Italie, il la prédit, et le peuple le crut inspiré. Il déclama contre le pape Alexandre VI; il encouragea ceux de ses compatriotes qui persécutoient les Médicis, et qui répandirent le sang des amis de cette maison. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence sur le commun peuple : il était devenu une espece de tribun en faisant recevoir les artisans dans la magistrature. Le pape et les Médicis se servirent contre Savonarole des mêmes armes qu'il employait; ils envoyerent un franciscain prêcher contre lui. L'ordre de saint François haïssoit celui de saint Dominique plus que les Guelfes ne haïssaient les Gibelins. Le cordelier réussit à rendre le dominicain odieux : les deux ordres se déchainerent l'un contre l'autre. Enfin un dominicain s'offrit à passer à travers un bûcher pour prouver la sainteté de Savonarole; un cordelier proposa aussitôt la même épreuve pour prouver que Savonarole était un scélérat. Le peuple avide d'un tel spectacle en pressa l'exécution; le magistrat fut contraint de l'ordonner. Tous les esprits étaient encore remplis de l'ancienne fable de cet Aldobrandin, surnommé *Petrus igneus*, qui dans l'onzieme siecle avait passé et repassé sur des charbons ardents au milieu de deux bûchers; et les partisans de Savonarole ne doutaient pas que Dieu ne fît pour un jacobin ce qu'il avait fait pour un bénédictin : la faction contraire en espérait autant pour le cordelier. Si

nous lisions ces religieuses horreurs dans l'histoire des Iroquois, nous ne les croirions pas; cependant cette scene se jouait chez le peuple le plus ingénieux de la terre, dans la patrie de Pétrarque, du Dante, de l'Arioste, et de Machiavel. Parmi les chrétiens plus un peuple est spirituel, plus il tourne son esprit à soutenir la superstition, et à colorer son absurdité.

On alluma les feux : les champions comparurent en présence d'une foule innombrable; mais quand ils virent tous deux de sang-froid les bûchers en flamme, tous deux tremblerent, et leur peur commune leur suggéra une commune évasion : le dominicain ne voulut entrer dans le bûcher que l'hostie à la main; le cordelier prétendit que c'était une clause qui n'était pas dans les conventions; tous deux s'obstinerent, et s'aidant ainsi l'un l'autre à sortir d'un mauvais pas, ils ne donnerent point l'affreuse comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple, alors soulevé par le parti des cordeliers, voulut saisir Savonarole : les magistrats ordonnerent à ce moine de sortir de Florence; mais quoiqu'il eût contre lui le pape, la faction des Médicis et le peuple, il refusa d'obéir; il fut pris et appliqué sept fois à la question : l'extrait de ses dépositions porte qu'il avoua qu'il était un faux prophete, un fourbe qui abusait du secret des confessions, et de celles que lui révelaient ses freres. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un imposteur? un inspiré qui cabale n'est-il pas convaincu d'être un fourbe? l'eut-être était-il encore plus fanatique : l'imagination humaine est capable de réunir ces

deux excès qui semblent s'exclure. Si la justice seule l'eût condamné, la prison, la pénitence auraient suffi; mais l'esprit de parti s'en mêla : on le condamna lui et deux dominicains à mourir dans les flammes qu'ils s'étaient vantés d'affronter; ils furent étranglés avant d'être jetés au feu (1498). Ceux du parti de Savonarole ne manquerent pas de lui attribuer des miracles; derniere ressource des adhérants d'un chef malheureux : n'oublions pas qu'Alexandre VI lui envoya, dès qu'il fut condamné, une indulgence pléniere.

Vous regardez en pitié toutes ces scenes d'absurdités et d'horreur; vous ne trouvez rien de pareil ni chez les Romains et les Grecs, ni chez les barbares. C'est le fruit de la plus infâme superstition qui ait jamais abruti les hommes, et du plus mauvais des gouvernements : mais vous savez qu'il n'y a pas long-temps que nous sommes sortis de ces ténebres, et que tout n'est pas encore éclairé.

CHAPITRE CIX.

De Pic de la Mirandole.

Si l'aventure de Savonarole fait voir quel était encore le fanatisme, les theses du jeune prince de la Mirandole nous montrent en quel état étaient les sciences. C'est à Florence et à Rome, chez les peuples alors les plus ingénieux de la terre, que se passent ces deux scenes différentes : il est aisé d'en conclure

quelles ténebres étaient répandues ailleurs, et avec quelle lenteur la raison humaine se forme.

C'est toujours une preuve de la supériorité des Italiens dans ces temps-là que Jean François Pic de la Mirandole, prince souverain, ait été dès sa plus tendre jeunesse un prodige d'étude et de mémoire: il eût été dans notre temps un prodige de véritable érudition. Le goût des sciences fut si fort en lui, qu'à la fin il renonça à sa principauté, et se retira à Florence, (1494) où il mourut le même jour que Charles VIII fit son entrée dans cette ville. On dit qu'à l'âge de dix-huit ans il savait vingt-deux langues: cela n'est certainement pas dans le cours ordinaire de la nature; il n'y a point de langue qui ne demande environ une année pour la bien savoir; quiconque dans une si grande jeunesse en sait vingt-deux peut être soupçonné de les savoir bien mal, ou plutôt il en sait les éléments, ce qui est ne rien savoir.

Il est encore plus extraordinaire que ce prince, ayant étudié tant de langues, ait pu à vingt-quatre ans soutenir à Rome des theses sur tous les objets des sciences, sans en excepter une seule: on trouve à la tête de ses ouvrages quatorze cents conclusions générales, sur lesquelles il offrit de disputer; un peu d'éléments de géométrie et de la sphere étaient dans cette étude immense la seule chose qui méritait ses peines; tout le reste ne sert qu'à faire voir l'esprit du temps: c'est la Somme de S. Thomas, c'est le précis des ouvrages d'Albert, surnommé *le grand*, c'est un mélange de théologie avec le péripatétisme: on y voit qu'un ange est infini *secundùm quid*;

les animaux et les plantes naissent d'une *corruption animée par la vertu productive :* tout est dans ce goût. C'est ce qu'on apprenait dans toutes les universités ; des milliers d'écoliers se remplissaient la tête de ces chimeres, et fréquentaient jusqu'à quarante ans les écoles où on les enseignait. On ne savait pas mieux dans le reste de la terre. Ceux qui gouvernaient le monde étaient bien excusables alors de mépriser les sciences, et Pic de la Mirandole bien malheureux d'avoir consumé sa vie, et abrégé ses jours dans ces graves démences.

Ceux qui, nés avec un vrai génie cultivé par la lecture des bons auteurs romains, avaient échappé aux ténebres de cette érudition, étaient, depuis le Dante et Pétrarque, en très petit nombre. Leurs ouvrages convenaient davantage aux princes, aux hommes d'état, aux femmes, aux seigneurs, qui ne cherchent dans la lecture qu'un délassement agréable ; et ils devaient être plus propres au prince de la Mirandole que les compilations d'Albert-le-Grand.

Mais la passion de la science universelle l'emportait, et cette science universelle consistait à savoir par cœur sur chaque matiere quelques mots qui ne donnaient aucune idée. Il est difficile de comprendre comment les mêmes hommes qui raisonnent si juste et si finement sur les affaires du monde et sur leurs intérêts, ont pu se payer de paroles inintelligibles dans presque tout le reste. La raison en est qu'on veut paraître instruit plutôt que de s'instruire ; et quand des maîtres d'erreurs ont plié notre ame dans notre jeunesse, nous ne faisons pas même d'efforts

pour la redresser, nous en faisons au contraire pour la courber encore. De là vient que tant d'hommes pleins de sagacité, et même de génie, sont pétris d'erreurs populaires; de là vient que de grands hommes tels que Pascal et Arnaud finirent par être fanatiques.

Pic de la Mirandole écrivit à la vérité contre l'astrologie judiciaire; mais il ne faut pas s'y méprendre, c'était contre l'astrologie pratiquée de son temps: il en admettait une autre, et c'était l'ancienne, la véritable, qui, disait-il, était négligée.

Il dit dans sa première proposition que la « magie, « telle qu'elle est aujourd'hui, et que l'église condamne, n'est point fondée sur la vérité puisqu'elle « dépend des puissances ennemies de la vérité ». On voit par ces paroles mêmes, toutes contradictoires qu'elles sont, qu'il admettait la *magie* comme une *œuvre des démons*, et c'était le sentiment reçu: aussi il assure qu'il n'y a aucune vertu dans le ciel et sur la terre qu'un magicien ne puisse faire agir, et il prouve que les paroles sont efficaces en *magie*, parceque Dieu s'est servi de la parole pour arranger le monde.

Ces theses firent beaucoup de bruit, et eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de Newton, et les vérités approfondies par Locke. Le pape Innocent VIII fit censurer treize propositions de toute cette grande doctrine: ces censures ressemblaient aux décisions de ces Indiens qui condamnaient l'opinion que la terre est soutenue par un dragon, parceque, disaient-ils, elle ne peut être soutenue que par un éléphant. Pic de la

Mirandole fit son apologie : il s'y plaint de ses censeurs ; il dit qu'un d'eux s'emporta violemment contre *la cabale* : « Mais savez-vous, lui dit le jeune « prince, ce que veut dire ce mot de cabale ? » — « Belle demande ! répondit le théologien, ne sait-« on pas que c'était un hérétique qui écrivit contre « Jésus-Christ ? »

Enfin il fallut que le pape Alexandre VI, qui au moins avait le mérite de mépriser ces disputes, lui envoyât une absolution. Il est remarquable qu'il traita de même Pic de la Mirandole et Savonarole.

L'histoire du prince de la Mirandole n'est que celle d'un écolier plein de génie, parcourant une vaste carriere d'erreurs, et guidé en aveugle par des maitres aveugles : ce qui suit est l'histoire des maitres du mensonge qui fondent leur puissance sur la stupidité humaine.

CHAPITRE CX.

Du pape Alexandre VI et du roi Louis XII. Crimes du pape et de son fils. Malheurs du faible Louis XII.

Le pape Alexandre VI avait alors deux grands objets, celui de joindre au domaine de Rome tant de terres qu'on prétendait en avoir été démembrées, et celui de donner une couronne à son fils César Borgia. Le scandale de ses amours et les horreurs de sa conduite ne lui ôtaient rien de son autorité. On ne vit point le peuple se révolter contre lui

dans Rome ; il était accusé par la voix publique d'abuser de sa propre fille Lucrece, qu'il enleva successivement à trois maris, dont il fit assassiner le dernier (Alfonse d'Aragon), pour la donner enfin à l'héritier de la maison d'Est. Ces noces furent célébrées au Vatican par la plus infâme réjouissance que la débauche ait inventée, et qui ait effrayé la pudeur : cinquante courtisannes nues danserent devant cette famille incestueuse, et des prix furent donnés aux mouvements les plus lascifs. Les enfants de ce pape, le duc de Gandie, et César de Borgia, alors diacre, archevêque de Valence en Espagne et cardinal, avaient passé publiquement pour se disputer la jouissance de leur sœur Lucrece. Le duc de Gandie fut assassiné dans Rome ; la voix publique imputa ce meurtre au cardinal Borgia, et Guichardin n'hésite pas à l'en accuser ; le mobilier des cardinaux appartenait après leur mort au pontife ; et il y avait de fortes présomptions qu'on avait hâté la mort de plus d'un cardinal dont on avait voulu hériter. Cependant le peuple romain était obéissant, et toutes les puissances recherchaient Alexandre VI.

Louis XII, roi de France, successeur de Charles VIII, s'empressa plus qu'aucun autre à s'allier avec ce pontife. Il en avait plus d'une raison : il voulait se séparer par un divorce de sa femme, fille de Louis XI, avec laquelle il avait consommé son mariage, et qui avait vécu avec lui vingt-deux années, mais sans en avoir d'enfants. Nul droit, hors le droit naturel, ne pouvait autoriser ce divorce ; mais le dégoût et la politique le rendaient nécessaire.

Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, conservait pour Louis XII l'inclination qu'elle avait sentie pour le duc d'Orléans, et s'il n'épousait pas la Bretagne échappait à la France. C'était un usage ancien, mais dangereux, de s'adresser à Rome, soit pour se marier avec ses parentes, soit pour répudier sa femme : car de tels mariages ou de tels divorces étant souvent nécessaires à l'état, la tranquillité d'un royaume dépendait donc de la maniere de penser d'un pape souvent ennemi de ce royaume.

L'autre raison qui liait Louis XII avec Alexandre VI, c'était ce droit funeste qu'on voulait faire valoir sur les états d'Italie. Louis XII revendiquait le duché de Milan, parcequ'il comptait parmi ses grand'meres une sœur d'un Visconti, lequel avait eu cette principauté. On lui opposait la prescription de l'investiture que l'empereur Maximilien avait donnée à Louis-le-Maure, dont même cet empereur avait épousé la niece.

Le droit public féodal, toujours incertain, ne pouvait être interprété que par la loi du plus fort. Ce duché de Milan, cet ancien royaume des Lombards, était un fief de l'empire : on n'avait point décidé si ce fief était mâle ou femelle, si les filles devaient en hériter. L'aïeule de Louis XII, fille d'un Visconti, duc de Milan, n'avait eu par son contrat de mariage que le comté d'Ast. Ce contrat de mariage fut la source des malheurs de l'Italie, des disgraces de Louis XII, et des malheurs de François I. Presque tous les états d'Italie ont flotté ainsi dans l'incertitude, ne pouvant ni être libres, ni décider à quel maître ils devaient appartenir.

Les droits de Louis XII sur Naples étaient les mêmes que ceux de Charles VIII.

Le bâtard du pape, César de Borgia, fut chargé d'apporter en France la bulle du divorce, et de négocier avec le roi sur tous ses projets de conquête. Borgia ne partit de Rome qu'après s'être assuré du duché de Valentinois, d'une compagnie de cent hommes d'armes, et d'une pension de vingt mille livres que lui donnait Louis XII, avec promesse de faire épouser à cet archevêque la sœur du roi de Navarre. César de Borgia, tout diacre et archevêque qu'il était, passa donc à l'état séculier, et son père le pape donna en même temps dispense à son fils et au roi de France, à l'un pour quitter l'église, à l'autre pour quitter sa femme. On fut bientôt d'accord. Louis XII prépara une nouvelle descente en Italie.

Il avait pour lui les Vénitiens, qui devaient partager une partie des dépouilles du Milanès. Ils avaient déjà pris le Bressan et le pays de Bergame: ils voulaient au moins le Crémonois, sur lequel ils n'avaient pas plus de droit que sur Constantinople.

L'empereur Maximilien, qui eût dû défendre le duc de Milan, oncle de sa femme, et son vassal, contre la France son ennemie naturelle, n'était alors en état de défendre personne. Il se soutenait à peine contre les Suisses, qui achevaient d'ôter à la maison d'Autriche ce qui lui restait dans leur pays. Maximilien joua donc en cette conjoncture le rôle forcé de l'indifférence.

Louis XII termina tranquillement quelques discussions avec le fils de cet empereur, Philippe-le-Beau, pere de Charles-Quint, maître des Pays-bas; et ce Philippe-le-Beau rendit hommage en personne à la France pour les comtés de Flandre et d'Artois. Le chancelier Gui de Rochefort reçut dans Arras cet hommage: il était assis et couvert, tenant entre ses mains les mains jointes du prince qui, découvert, sans armes et sans ceinture, prononça ces mots: « Je fais hommage à monsieur le roi pour mes « pairies de Flandre et d'Artois, etc. »

Louis XII ayant d'ailleurs renouvelé les traités de Charles VIII avec l'Angleterre, assuré de tous côtés, du moins pour un temps, fait passer les Alpes à son armée. Il est à remarquer qu'en entreprenant cette guerre, loin d'augmenter les impôts, il les diminua, et que cette indulgence commença à lui faire donner le nom de *pere du peuple*. Mais il vendit plusieurs offices qu'on nomme royaux, et sur-tout ceux des finances. N'eût-il pas mieux valu établir des impôts également répartis que d'introduire la vénalité honteuse des charges dans un pays dont il voulait être le pere? Cet usage de mettre des emplois à l'encan venait d'Italie: on a vendu long-temps à Rome les places de la chambre apostolique, et ce n'est que de nos jours que les papes ont aboli cette coutume.

L'armée que Louis XII envoya au-delà des Alpes n'était guere plus forte que celle avec laquelle Charles VIII avait conquis Naples: mais ce qui doit paraître étrange, c'est que Louis-le-Maure, simple

duc de Milan, de Parme, et de Plaisance, et seigneur de Gènes, avait une armée tout aussi considérable que le roi de France.

(1499) On vit encore ce que pouvait *la furia francese* contre la sagacité italienne : l'armée du roi s'empara en vingt jours de l'état de Milan et de celui de Gènes, tandis que les Vénitiens occupèrent le Crémonois.

Louis XII, après avoir pris ces belles provinces par ses généraux, fit son entrée dans Milan. Il y reçut les députés de tous les états d'Italie en homme qui était leur arbitre; mais à peine fut-il retourné à Lyon que la négligence, qui suit presque toujours la fougue, fit perdre aux Français le Milanès, comme ils avaient perdu Naples (1500). Louis-le-Maure, dans cet établissement passager, payait un ducat d'or pour chaque tête de Français qu'on lui portait. Alors Louis XII fit un nouvel effort : Louis de la Trimouille va réparer les fautes qu'on avait faites. On rentre dans le Milanès : les Suisses, qui depuis Charles VIII faisaient usage de leur liberté pour se vendre à qui les payait, étaient à la fois en grand nombre dans l'armée française et dans la milanaise. Il est remarquable que les ducs de Milan furent les premiers princes qui prirent des Suisses à leur solde. Marie Sforze avait donné cet exemple aux souverains.

Quelques capitaines de cette nation, si ressemblante jusqu'alors aux anciens Lacédémoniens par la liberté, l'égalité, la pauvreté, et le courage, flétrirent sa gloire par l'amour de l'argent. Ils gardaient dans Novare le duc de Milan, qui leur avait

confié sa personne préférablement aux Italiens (1500): mais loin de mériter cette confiance, ils composerent avec les Français. Tout ce que Louis-le-Maure put en obtenir, ce fut de sortir avec eux habillé à la suisse et une hallebarde à la main; il parut ainsi à travers les haies des soldats français: mais ceux qui l'avaient vendu le firent bientôt reconnaître. Il est pris, conduit à Pierre-en-Scise, de là dans la même tour de Bourges où Louis XII lui-même avait été en prison; enfin transféré à Loches, où il vécut encore dix années, non dans une cage de fer, comme on le croit communément, mais servi avec distinction, et se promenant les dernieres années à cinq lieues du château.

Louis XII, maître du Milanès et de Gênes, veut encore avoir Naples; mais il devait craindre ce même Ferdinand-le-Catholique qui en avait déja chassé les Français.

Ainsi qu'il s'était uni avec les Vénitiens pour conquérir le Milanès, dont ils partagerent les dépouilles, il s'unit avec Ferdinand pour conquérir Naples. Le roi catholique alors aima mieux dépouiller sa maison que la secourir. Il partagea par un traité avec la France ce royaume où régnait Frédéric, le dernier roi de la branche bâtarde d'Aragon. Le roi catholique retient pour lui la Pouille et la Calabre; le reste est destiné pour la France. Le pape Alexandre VI, allié de Louis XII, entre dans cette conjuration contre un monarque innocent, son feudataire, et donne aux deux rois l'investiture qu'il avait donnée au roi de Naples. Le roi catholique envoie ce même général Gonsalve de Cordoue à Naples, sous

prétexte de défendre son parent, et en effet pour l'accabler. Les Français arrivent par mer et par terre. Il faut avouer que dans cette conquête de Naples il n'y eut qu'injustice, perfidie, et bassesse; mais l'Italie ne fut pas gouvernée autrement pendant plus de six cents années.

(1501) Les Napolitains n'étaient point dans l'habitude de combattre pour leurs rois : l'infortuné monarque, trahi par son parent, pressé par les armes françaises, dénué de toute ressource, aima mieux se remettre dans les mains de Louis XII, qu'il crut généreux, que dans celles du roi catholique, qui le traitait avec tant de perfidie. Il demande aux Français un passe-port pour sortir de son royaume : il vient en France avec cinq galeres, et là il reçoit une pension du roi de cent vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. Etrange destinée pour un souverain !

Louis XII avait donc tout à la fois un duc de Milan prisonnier, un roi de Naples suivant sa cour, et son pensionnaire. La république de Gênes était une de ses provinces; le royaume, peu chargé d'impôts, était un des plus florissants de la terre : il lui manquait seulement l'industrie du commerce et la gloire des beaux arts, qui étaient, comme nous le verrons, le partage de l'Italie.

CHAPITRE CXI.

Attentats de la famille d'Alexandre VI et de César de Borgia. Suite des affaires de Louis XII avec Ferdinand-le-Catholique. Mort du pape.

Alexandre VI faisait alors en petit ce que Louis XII exécutait en grand : il conquérait les fiefs de la Romagne par les mains de son fils ; tout était destiné à l'agrandissement de ce fils ; mais il n'en jouit guere : il travaillait sans y penser pour le domaine ecclésiastique.

Il n'y eut ni violence, ni artifice, ni grandeur de courage, ni scélératesse, que César Borgia ne mit en usage ; il employa, pour envahir huit ou dix petites villes, et pour se défaire de quelques petits seigneurs, plus d'art que les Alexandre, les Gengis, les Tamerlan, les Mahomet, n'en mirent à subjuguer une grande partie de la terre. On vendit des indulgences pour avoir une armée. Le cardinal Bembo assure que dans les seuls domaines de Venise on en vendit pour près de seize cents marcs d'or ; on imposa le dixieme sur tous les revenus ecclésiastiques, sous prétexte d'une guerre contre les Turcs ; et il ne s'agissait que d'une petite guerre aux portes de Rome.

D'abord on saisit les places des Colonna et des Savelli auprès de Rome. Borgia emporta par force et par adresse Forli, Faenza, Rimini, Imola, Piombino ; et dans ces conquêtes la perfidie, l'as-

sassinat, l'empoisonnement, font une partie de ses armes. Il demande au nom du pape des troupes et de l'artillerie au duc d'Urbin; il s'en sert contre le duc d'Urbin même, et lui ravit son duché : il attire dans une conférence le seigneur de la ville de Camerino, il le fait étrangler avec ses deux fils; il engage par les plus grands serments le duc de Gravina, Oliverotto, Pagolo Vitelli, et un autre, à venir traiter avec lui auprès de Sinigaglia : l'embuscade était préparée; il fait massacrer impitoyablement Vitelli et Oliverotto. Pourrait-on penser que Vitelli en expirant suppliât son assassin d'obtenir pour lui auprès du pape son pere une indulgence à l'article de la mort? c'est pourtant ce que disent les contemporains. Rien ne montre mieux la faiblesse humaine et le pouvoir de l'opinion. Si César Borgia fût mort avant Alexandre VI du poison qu'on prétend qu'ils préparerent à des cardinaux, et qu'ils burent l'un et l'autre, il ne faudrait pas s'étonner que Borgia en mourant eût demandé une indulgence pléniere au pontife son pere.

Alexandre VI dans le même temps se saisissait des amis de ces infortunés, et les faisait étrangler au château Saint-Ange. Guicciardino croit que le seigneur de Farneza, nommé Astor, jeune homme d'une grande beauté, livré au bâtard du pape, fut forcé de servir à ses plaisirs, et envoyé ensuite avec son frere naturel au pape qui les fit périr tous deux par la corde. Le roi de France, pere de son peuple, et honnête homme chez lui, favorisait en Italie ces crimes qu'il aurait punis dans son royaume; il s'en rendait le complice; il abandonnait au pape

ces victimes pour être secondé par lui dans sa conquête de Naples : ce qu'on appelle la politique, l'intérêt d'état, le rendit injuste en faveur d'Alexandre VI. Quelle politique, quel intérêt d'état, de seconder les atrocités d'un scélérat qui le trahit bientôt après ! Et comment les hommes sont gouvernés ! Un pape, et son bâtard, qu'on avait vu archevêque, souillaient l'Italie de tous les crimes ; un roi de France, qu'on a nommé pere du peuple, les secondait : et les nations hébêtées demeuraient dans le silence.

La destinée des Français, qui était de conquérir Naples, était aussi d'en être chassés. Ferdinand-le-Catholique, ou *le perfide*, qui avait trompé le dernier roi de Naples, son parent, ne fut pas plus fidele à Louis XII ; il fut bientôt d'accord avec Alexandre VI pour ôter au roi de France son partage.

Gonsalve de Cordoue, qui mérita si bien le titre de *grand capitaine*, et non de *vertueux*, lui qui disait que « la toile d'honneur doit être grossièrement tissue », trompa d'abord les Français, et ensuite les vainquit. Il me semble qu'il y a eu souvent dans les généraux français beaucoup plus de ce courage que l'honneur inspire que de cet art nécessaire dans les grandes affaires. Le duc de Nemours, descendant de Clovis, commandait les Français : il appela Gonsalve en duel ; Gonsalve répondit en battant plusieurs fois son armée, et sur-tout à Cérignola dans la Pouille, où Nemours fut tué avec quatre mille Français (1503) ; il ne périt, dit-on, que neuf Espagnols dans cette bataille ;

preuve évidente que Gonsalve avait choisi un poste avantageux, que Nemours avait manqué de prudence, et qu'il n'avait que des troupes découragées. En vain le fameux chevalier Bayard soutint seul sur un pont étroit l'effort de deux cents ennemis qui l'attaquoient ; cet effort de valeur fut glorieux et inutile : on le comparait à Horatius Coclès ; mais il ne combattait pas pour les Romains.

Ce fut dans cette guerre qu'on trouva une nouvelle manière d'exterminer les hommes. Pierre de Navarre, soldat de fortune, et grand général espagnol, inventa les mines, dont les Français éprouvèrent les premiers effets.

La France cependant était alors si puissante que Louis XII put mettre à la fois trois armées en campagne, et une flotte en mer : de ces trois armées l'une fut destinée pour Naples, les deux autres pour le Roussillon et pour Fontarabie ; mais aucune de ces armées ne fit des progrès, et celles de Naples fut bientôt entièrement dissipée ; tant on opposa une mauvaise conduite à celle du *grand capitaine*. Enfin Louis XII perdit sa part du royaume de Naples sans retour.

(1503) Bientôt après l'Italie fut délivrée d'Alexandre VI et de son fils. Tous les historiens se plaisent à transmettre à la postérité que ce pape mourut du poison qu'il avait destiné dans un festin à plusieurs cardinaux, trépas digne en effet de sa vie ; mais le fait est bien peu vraisemblable. On prétend que dans un besoin pressant d'argent il voulut hériter de ces cardinaux ; mais il est prouvé que César Borgia emporta cent mille ducats d'or du

trésor de son pere après sa mort : le besoin n'était donc pas réel. D'ailleurs comment se méprit-on à cette bouteille de vin empoisonnée qui, dit-on, donna la mort au pape, et mit son fils au bord du tombeau? Des hommes qui ont une si longue expérience du crime ne laissent pas lieu à une telle méprise; on ne cite personne qui en ait fait l'aveu : il paraît donc bien difficile qu'on en fût informé. Si quand le pape mourut cette cause de sa mort avait été sue, elle l'eût été par ceux-là mêmes qu'on avait voulu empoisonner : ils n'eussent point laissé un tel crime impuni; ils n'eussent point souffert que Borgia s'emparât paisiblement des trésors de son pere. Le peuple, qui hait souvent ses maîtres et qui a de tels maîtres en exécration, tenu dans l'esclavage sous Alexandre, eût éclaté à sa mort; il eût troublé la pompe funebre de ce monstre; il eût déchiré son abominable fils. Enfin le journal de la maison de Borgia porte que le pape, âgé de soixante et douze ans, fut attaqué d'une fievre tierce qui bientôt devint continue et mortelle : ce n'est pas là l'effet du poison. On ajoute que le duc de Borgia se fit enfermer dans le ventre d'une mule. Je voudrais bien savoir de quel venin le ventre d'une mule est l'antidote : et comment ce Borgia moribond serait-il allé au Vatican prendre cent mille ducats d'or? était-il enfermé dans sa mule quand il enleva ce trésor?

Il est vrai qu'après la mort du pape il y eut du tumulte dans Rome; les Colonne et les Ursins y rentrerent en armes : mais c'était dans ce tumulte même qu'on eût dû accuser solennellement le pere

et le fils de ce crime. Enfin le pape Jules II, mortel ennemi de cette maison, et qui eût long-temps le duc en sa puissance, ne lui imputa point ce que la voix publique lui attribue.

Mais d'un autre côté pourquoi le cardinal Bembo, Guichardin, Paul Jove, Tomasi, et tant de contemporains, s'accordent-ils dans cette étrange accusation? d'où viennent tant de circonstances détaillées? pourquoi nomme-t-on l'espece de poison dont on se servit, qui s'appelait *cantarella*? On peut répondre qu'il n'est pas difficile d'inventer quand on accuse, et qu'il fallait colorer de quelques vraisemblances une accusation si horrible; que ces écrivains ne se faisoient pas scrupule de charger Alexandre d'un forfait de plus, et qu'on pouvait soupçonner cette dernière scélératesse lorsque tant d'autres étaient avérées.

Alexandre VI laissa dans l'Europe une mémoire plus odieuse que celle des Néron et des Caligula, parceque la sainteté de son ministere le rendit plus coupable. Cependant c'est à lui que Rome dut sa grandeur temporelle; et ce fut lui qui mit ses successeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie. Son fils perdit tout le fruit de ses crimes, que l'église recueillit; presque toutes les villes dont il s'était emparé se donnerent à d'autres dès que son pere fut mort; et le pape Jules II le força bientôt après de lui rendre celles qui lui restaient. Il ne conserva rien de toute sa funeste grandeur; tout fut pour le saint-siege, à qui sa scélératesse fut plus utile que ne l'avait été l'habileté de tant de papes, soutenue des armes de la religion: mais ce qui est

singulier, c'est que cette religion ne fut pas attaquée alors ; comme la plupart des princes, des ministres, et des guerriers, n'en avaient point du tout, les crimes des papes ne les inquiétaient pas. L'ambition effrénée ne faisait aucune réflexion à cette suite horrible de sacrileges ; on n'étudiait point, on ne lisait point : le peuple hébêté allait en pélerinage. Les grands égorgeaient et pillaient ; ils ne voyaient dans Alexandre VI que leur semblable, et on donnait toujours le nom de saint-siege au siege de tous les crimes.

Machiavel prétend que les mesures de Borgia étaient si bien prises qu'il devait rester maître de Rome et de tout l'état ecclésiastique après la mort de son pere ; mais qu'il ne pouvait pas prévoir que lui-même serait aux portes du tombeau dans le temps qu'Alexandre y descendrait. Amis, ennemis, alliés, parents, tout l'abandonna en peu de temps ; on le trahit comme il avait trahi tout le monde. Gonsalve de Cordone, le grand capitaine auquel il s'était confié, l'envoya prisonnier en Espagne ; Louis XII lui ôta son duché de Valentinois et sa pension. Enfin évadé de sa prison, il se réfugia dans la Navarre : le courage, qui n'est pas une vertu, mais une qualité heureuse commune aux scélérats et aux grands hommes, ne l'abandonna pas dans son asile : il ne quitta en rien son caractere ; il intrigua ; il commanda l'armée du roi de Navarre, son beau-frere, dans une guerre qu'il conseilla pour déposséder les vassaux de la Navarre, comme il avait autrefois dépossédé les vassaux de l'empire et du saint-siege. Il fut tué les armes à la

main : sa mort fut glorieuse ; et nous voyons dans le cours de cette histoire des souverains légitimes, et des hommes vertueux, périr par la main des bourreaux.

CHAPITRE CXII.

Suite des affaires politiques de Louis XII.

Il eût été possible aux Français de reprendre Naples de même qu'ils avaient repris le Milanès : l'ambition du premier ministre de Louis XII fut cause que cet état fut perdu pour toujours. Le cardinal Chaumont d'Amboise, archevêque de Rouen, tant loué pour n'avoir eu qu'un seul bénéfice, mais à qui la France, qu'il gouvernait en maître, tenait au moins lieu d'un second, voulut en avoir un autre plus relevé : il prétendit être pape après la mort d'Alexandre VI ; et on eût été forcé de l'élire s'il eût été aussi politique qu'ambitieux. Il avait des trésors ; les troupes qui devaient aller au royaume de Naples étaient aux portes de Rome : mais les cardinaux italiens lui persuaderent d'éloigner cette armée afin que son élection en parût plus libre et en fût plus valide. Il l'écarta (1503), et alors le cardinal Julien de la Rovere fit élire Pie III, qui mourut au bout de vingt-sept jours ; ensuite ce cardinal Julien, qu'on appelle Jules II, fut pape lui-même. Cependant la saison pluvieuse empêcha les Français de passer assez tôt le Garillan, et favorisa Gonsalve

de Cordoue. Ainsi le cardinal d'Amboise, qui pourtant passa pour un homme sage, perdit à la fois la tiare pour lui et Naples pour son roi.

Une seconde faute d'un autre genre qu'on lui a reprochée fut l'incompréhensible traité de Blois, par lequel le conseil du roi démembrait et détruisait d'un coup de plume la monarchie française : par ce traité le roi donnait la seule fille qu'il eût d'Anne de Bretagne au petit-fils de l'empereur et du roi Ferdinand d'Aragon, ses deux ennemis, à ce même prince qui fut depuis sous le nom de Charles-Quint si terrible à la France et à l'Europe. Qui croirait que sa dot devait être composée de la Bretagne entière, de la Bourgogne, et qu'on abandonnait Milan, Gênes, sur lesquels on cédait ses droits? Voilà ce que Louis XII ôtait à la France en cas qu'il mourût sans enfants mâles. On ne peut excuser un traité si extraordinaire qu'en disant que le roi et le cardinal d'Amboise n'avaient nulle intention de le tenir, et qu'enfin Ferdinand avait accoutumé le cardinal d'Amboise à l'artifice : mais quel artifice et quelle infamie ! on est réduit à imputer au bon Louis XII l'imbécillité ou la fraude.

(1506) Aussi les états-généraux assemblés à Tours réclamerent contre ce projet funeste. Peut-être le roi, qui s'en repentait, eut-il l'habileté de se faire demander par la France entière ce qu'il n'osait faire de lui-même ; peut-être céda-t-il par raison aux remontrances de la nation. L'héritière d'Anne de Bretagne fut donc ôtée à l'héritier de la maison d'Autriche et de l'Espagne, ainsi qu'Anne elle-même avait été ravie à l'empereur Maximilien : elle épousa

le comte d'Angoulême, qui fut depuis François I : la Bretagne deux fois unie à la France, et deux fois prête à lui échapper, lui fut incorporée, et la Bourgogne n'en fut point démembrée.

Une autre faute qu'on reproche à Louis XII fut de se liguer contre les Vénitiens, ses alliés, avec tous ses ennemis secrets. Ce fut un événement inouï jusqu'alors que la conspiration de tant de rois contre une république qui trois cents années auparavant était une ville de pêcheurs devenus d'illustres négociants.

CHAPITRE CXIII.

De la ligue de Cambrai, et quelle en fut la suite. Du pape Jules II, etc.

Le pape Jules II, né à Savone, domaine de Gênes, voyait avec indignation sa patrie sous le joug de la France. Un effort que fit Gênes en ce temps-là pour recouvrer son ancienne liberté avait été puni par Louis XII avec plus de faste que de rigueur : il était entré dans la ville l'épée nue à la main ; il avait fait brûler en sa présence tous les privileges de la ville ; ensuite, ayant fait dresser son trône dans la grande place sur un échafaud superbe, il fit venir les Génois au pied de l'échafaud, qui entendirent leur sentence à genoux : il ne les condamna qu'à une amende de cent mille écus d'or, et bâtit une citadelle qu'il appela *la bride de Gênes*.

Le pape, qui, comme tous ses prédécesseurs, aurait voulu chasser tous les étrangers d'Italie, cherchait à renvoyer les Français au-delà des Alpes; mais il voulait d'abord que les Vénitiens s'unissent avec lui, et commençassent par lui remettre beaucoup de villes que l'église réclamait. La plupart de ces villes avaient été arrachées à leurs possesseurs par le duc de Valentinois, César Borgia; et les Vénitiens, toujours attentifs à leurs intérêts, s'étaient emparés immédiatement après la mort d'Alexandre VI de Rimini, de Faenza, de beaucoup de terres dans la Romagne, dans le Ferrarois, et dans le duché d'Urbin : ils voulurent retenir leurs conquêtes. Jules II se servit alors contre Venise des Français mêmes contre lesquels il eût voulu l'armer : ce ne fut pas assez des Français, il fit entrer toute l'Europe dans la ligue.

Il n'y avait guere de souverain qui ne pût redemander quelque territoire à cette république. L'empereur Maximilien avait des prétentions illimitées comme empereur. Un fait très intéressant qui n'a pas été connu à l'abbé Dubos dans son excellente histoire de la Ligue de Cambrai, un fait qui nous paraît aujourd'hui très extraordinaire, et qui pourtant ne l'était pas aux yeux de la chancellerie allemande, c'est que l'empereur Maximilien avait cité déjà le doge Loredano et tout le sénat de Venise à comparaître devant lui, et à demander pardon de n'avoir pas souffert qu'il passât par leur territoire avec des troupes pour aller se faire couronner empereur à Rome. Le sénat n'ayant point obéi à ses

sommations, la chambre impériale le condamna par contumace, et le mit au ban de l'empire.

Il est donc évident qu'on regardait à Vienne les Vénitiens comme des vassaux rebelles, et que jamais la cour impériale ne se départit de ses prétentions sur presque toute l'Europe. S'il eût été aussi aisé de prendre Venise que de la condamner, cette république, la plus ancienne et la plus florissante de la terre, n'existerait plus; le droit le plus sacré des hommes, la liberté, ce droit plus ancien que tous les empires, ne serait qu'une rebellion. C'est là un étrange droit public!

D'ailleurs Vérone, Vicence, Padoue, la Marche Trévisane, le Frioul, étaient à la bienséance de l'empereur. Le roi d'Aragon, Ferdinand-le-Catholique, pouvait reprendre quelques villes maritimes dans le royaume de Naples qu'il avait engagées aux Vénitiens: c'était une maniere prompte de s'acquitter. Le roi de Hongrie avait des prétentions sur une partie de la Dalmatie; le duc de Savoie pouvait aussi revendiquer l'isle de Chypre, parcequ'il était allié de la maison de Chypre qui n'existait plus; les Florentins, en qualité de voisins, avaient aussi des droits.

(1508) Presque tous les potentats, ennemis les uns des autres, suspendirent leur querelle pour s'unir ensemble à Cambrai contre Venise. Le Turc, son ennemi naturel, et qui était alors en paix avec elle, fut le seul qui n'accéda pas à ce traité. Jamais tant de rois ne s'étaient ligués contre l'ancienne Rome. Venise était aussi riche qu'eux tous ensemble; elle se confia dans cette ressource, et sur-tout

dans la désunion qui se mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenait qu'à elle d'appaiser Jules II, principal auteur de la ligue ; mais elle dédaigna de demander grace, et osa attendre l'orage : c'est peut-être la seule fois qu'elle ait été téméraire.

Les excommunications, plus méprisées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du pape. Louis XII envoya un héraut d'armes annoncer la guerre au doge : il redemandait le Crémonois, qu'il avait cédé lui-même aux Vénitiens quand ils l'avaient aidé à prendre le Milanès ; il revendiquait le Bressan, Bergame, et d'autres terres.

Cette rapidité de fortune qui avait accompagné les Français dans les commencements de toutes les expéditions ne se démentit pas. Louis XII, à la tête de son armée, détruisit les forces vénitiennes à la célèbre journée d'Agnadel, près de la riviere d'Adda : alors chacun des prétendants se jeta sur son partage ; Jules II s'empara de toute la Romagne (1509). Ainsi les papes, qui devaient, dit-on, à un empereur de France leurs premiers domaines, durent le reste aux armes de Louis XII : ils furent alors en possession de presque tout le pays qu'ils occupent aujourd'hui.

Les troupes de l'empereur, s'avançant cependant dans le Frioul, s'emparerent de Trieste, qui est resté à la maison d'Autriche ; les troupes d'Espagne occuperent ce que Venise avait en Calabre : il n'y eut pas jusqu'au duc de Ferrare et au marquis de Mantoue, autrefois général au service des Vénitiens, qui ne saisissent leur proie. Venise passa de la témérité à la consternation : elle abandonna elle-

même ses villes de terre ferme, et leur remit non seulement les serments de fidélité, mais l'argent qu'elles devaient à l'état; et, réduite à ses lagunes, elle implora la miséricorde de l'empereur Maximilien, qui se voyant heureux fut inflexible.

Le sénat, excommunié par le pape et opprimé par tant de princes, n'eut alors d'autre parti à prendre que de se jeter entre les bras du Turc. Il députa Louis Raimond en qualité d'ambassadeur vers Bajazet; mais l'empereur Maximilien ayant échoué au siége de Padoue, les Vénitiens reprirent courage, et contre-mandèrent leur ambassadeur; au lieu de devenir tributaires de la Porte ottomane, ils consentirent à demander pardon au pape Jules II, auquel ils envoyèrent six nobles: le pape leur imposa des pénitences comme s'il avait fait la guerre par ordre de Dieu, et comme si Dieu avait ordonné aux Vénitiens de ne pas se défendre.

Jules II ayant rempli son premier projet d'agrandir Rome sur les ruines de Venise, songea au second; c'était de chasser les barbares d'Italie.

Louis XII était retourné en France, prenant toujours, ainsi que Charles VIII, moins de mesures pour conserver qu'il n'avait eu de promptitude à conquérir. Le pape pardonna aux Vénitiens, qui, revenus de leur première terreur, résistaient aux armes impériales.

Enfin, il se ligua avec cette même république contre ces mêmes Français, après l'avoir opprimée par eux: il voulait détruire en Italie tous les étrangers les uns par les autres, exterminer le reste alors languissant de l'autorité allemande, et faire de

l'Italie un corps puissant dont le souverain pontife serait le chef : il n'épargna dans ces desseins ni négociations, ni argent, ni peines; il fit lui-même la guerre, il alla à la tranchée, il affronta la mort. Nos historiens blâment son ambition et son opiniâtreté ; il fallait aussi rendre justice à son courage et à ses grandes vues : c'était un mauvais prêtre, mais un prince aussi estimable qu'aucun de son temps.

Une nouvelle faute de Louis XII seconda les desseins de Jules II : le premier avait une économie qui est une vertu dans le gouvernement ordinaire d'un état paisible, et un vice dans les grandes affaires.

Une mauvaise discipline faisait consister alors toute la force des armées dans la gendarmerie, qui combattait à pied comme à cheval ; on n'avait pas su faire encore une bonne infanterie française, ce qui était pourtant aisé, comme l'expérience l'a prouvé depuis ; et les rois de France soudoyaient des fantassins allemands ou suisses.

On sait que les Suisses sur-tout avaient contribué à la conquête du Milanès ; ils avaient vendu leur sang, et jusqu'à leur bonne foi, en livrant Louis-le-Maure. Les cantons demanderent au roi une augmentation de pension ; Louis la refusa : le pape profita de la conjoncture ; il les flatta et leur donna de l'argent ; il les encouragea par les titres qu'il leur prodigua de défenseurs de l'église ; il fit prêcher chez eux contre les Français : ils accouraient à ces sermons guerriers qui flattaient leurs passions ; c'était prêcher une croisade.

On voit que par la bizarrerie des conjonctures

ces mêmes Français étaient alors les alliés de l'empire allemand, dont ils ont été si souvent ennemis ; ils étaient de plus ses vassaux. Louis XII avait donné pour l'investiture de Milan cent mille écus d'or à l'empereur Maximilien, qui n'était ni un allié puissant, ni un ami fidele ; et comme empereur, il n'aimait ni les Français, ni le pape.

Ferdinand-le-Catholique, par qui Louis XII fut toujours trompé, abandonna la ligue de Cambrai dès qu'il eut ce qu'il prétendait en Calabre ; il reçut du pape l'investiture pleine et entiere du royaume de Naples : Jules II le mit à ce prix entièrement dans ses intérêts. Ainsi le pape par sa politique avait pour lui les Vénitiens, les Suisses, les secours du royaume de Naples, ceux même de l'Angleterre ; et ce fut aux Français à soutenir tout le fardeau.

(1510) Louis XII, attaqué par le pape, convoqua une assemblée d'évêques à Tours pour savoir s'il lui était permis de se défendre, et si les excommunications du pape seraient valides. La postérité éclairée sera étonnée qu'on ait fait de telles questions ; mais il fallait alors respecter les préjugés du temps. Je ne puis m'empêcher de remarquer le premier cas de conscience qui fut proposé dans cette assemblée ; le président demanda « si le pape avait droit de faire « la guerre, quand il ne s'agissait ni de religion ni « du domaine de l'église » ; et il fut répondu que non. Il est évident qu'on ne proposait pas ce qu'il fallait demander, et qu'on répondait le contraire de ce qu'il fallait répondre ; car, en matiere de religion et de possession ecclésiastique, si on s'en tient à l'évangile, un évêque, loin de faire la guerre, ne

doit que prier et souffrir ; mais en matière de politique, un souverain de Rome peut et doit assurément secourir ses alliés et venger l'Italie : et si Jules s'en était tenu là, il eût été un grand prince.

Cette assemblée française répondit plus dignement en concluant qu'il fallait s'en tenir à la fameuse pragmatique sanction de Charles VII, ne plus envoyer d'argent à Rome, et en lever sur le clergé de France pour faire la guerre au pape, chef romain de ce clergé français.

On commença par se battre vers Bologne et vers le Ferrarois, Jules II avait déja enlevé Bologne aux Bentivoglio, et il voulait s'emparer de Ferrare : il détruisait par ces invasions son grand dessein de chasser d'Italie les étrangers ; car Bologne et Ferrare appelaient nécessairement les Français à leur secours contre lui ; et après avoir voulu être le vengeur de l'Italie, il en devint l'oppresseur : son ambition, qui l'emportait, plongea l'Italie dans les calamités dont il eût été si glorieux de la tirer. Il préféra ses intérêts aux bienséances, au point de recevoir dans Bologne une nombreuse troupe de Turcs, arrivée avec les Vénitiens pour le défendre contre l'armée française, commandée par Chaumont d'Amboise : c'est Paul Jove, évêque de Nocera, témoin oculaire, qui nous instruit de ce fait singulier. Les autres papes avaient armé contre les Turcs ; Jules fut le premier qui se servit d'eux ; il fit ce que les Vénitiens avaient voulu faire ; on ne pouvait insulter davantage au christianisme dont il était le premier pontife. On vit ce pape, âgé de soixante et dix ans, assiéger en personne la Mirandole, aller le

casque en tête à la tranchée, visiter les travaux, presser les ouvrages, et entrer en vainqueur par la breche.

(1511) Tandis que le pape, cassé de vieillesse, était sous les armes, le roi de France, encore dans la vigueur de l'âge assemblait un concile; il remuait la chrétienté ecclésiastique, et le pape la chrétienté guerriere. Le concile fut indiqué à Pise, où quelques cardinaux ennemis du pape se rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entreprise vaine, et la guerre du pape fut heureuse.

En vain on fit frapper à Paris quelques médailles sur lesquelles Louis XII était représenté avec cette devise, *Perdam Babylonis nomen;* « je détruirai « jusqu'au nom de Babylone ». Il était honteux de s'en vanter quand on était si loin de l'exécuter; et d'ailleurs quel rapport de Paris à Jérusalem, et de Rome à Babylone?

Les actions de courage les plus brillantes, souvent même des batailles gagnées, ne servent qu'à illustrer une nation, et non à l'agrandir, quand il y a dans le gouvernement politique un vice radical, qui à la longue porte la destruction. C'est ce qui arriva aux Français en Italie. Le brave chevalier Bayard fit admirer sa valeur et sa générosité; le jeune Gaston de Foix rendit à vingt-trois ans son nom immortel, en repoussant d'abord une armée de Suisses, en passant rapidement quatre rivieres, en chassant le pape de Bologne, en gagnant la célebre bataille de Ravenne, où il acquit tant de gloire, et où il perdit la vie (1512). Tous ces faits d'armes rapides étaient éclatants; mais le roi était éloigné, les or-

dres arrivaient trop tard, et quelquefois se contredisaient; son économie, quand il fallait prodiguer l'or, donnait peu d'émulation: l'esprit de subordination était inconnu dans les troupes; l'infanterie était composée d'étrangers allemands, mercenaires peu attachés; la galanterie des Français, et l'air de supériorité qui convenait à des vainqueurs, irritait les Italiens humiliés et jaloux. Le coup fatal fut porté, quand l'empereur Maximilien, gagné enfin par le pape, fit publier les avocatoires impériaux par lesquels tout soldat allemand qui servait sous les drapeaux de France devait les quitter, sous peine d'être déclaré traître à la patrie.

Les Suisses descendent aussitôt de leurs montagnes contre ces Français qui, au temps de la ligue de Cambrai, avaient l'Europe pour alliée, et qui maintenant l'avaient pour ennemie: ces montagnards se faisaient un honneur de mener avec eux le fils de ce duc de Milan, Louis-le-Maure, et d'expier, en couronnant le fils, la trahison qu'ils avaient faite au pere.

Les Français, commandés par le maréchal de Trivulce, abandonnent l'une après l'autre toutes les villes qu'ils avaient prises du fond de la Romagne aux confins de la Savoie. Le fameux Bayard faisait de belles retraites; mais c'était un héros obligé de fuir. Il n'y eut que trois mois entre la victoire de Ravenne et la totale expulsion des Français. Louis XII eut encore une destinée plus triste que Charles VIII; car du moins les Français s'étaient ouvert une retraite glorieuse sous Charles par la bataille de Fornoue, mais sous Louis ils furent chassés par les

seuls Suisses à la bataille de Novare. Ce fut le comble du malheur et de la honte. Louis de la Trimouille avait été envoyé avec une armée pour conserver au moins les restes du Milanès qu'on perdait. Il assiégeait Novare : douze mille Suisses viennent l'attaquer avant qu'il se soit retranché ; ils se présentent sans canon, marchent droit au sien, et s'en emparent; ils détruisent toute son infanterie, font fuir la gendarmerie, remportent une victoire complète, dont le président Hénault ne parle pas, et donnent à Maximilien Sforze le duché de Milan, que Louis avait tant disputé. Il eut la mortification de voir établi dans Milan, par les Suisses, le jeune Maximilien Sforze, fils du duc mort dans ses états. Gênes, où il avait étalé la pompe d'un roi d'Asie, reprit sa liberté, et chassa deux fois les Français. Il ne resta rien à Louis XII au-delà des Alpes.

Voilà le fruit de tant de sang et de tant de trésors prodigués ; toutes ses négociations, toutes ses guerres, eurent une fin malheureuse.

Les Suisses, devenus ennemis du roi, dont ils avaient été les fantassins mercenaires, vinrent au nombre de vingt mille mettre le siege devant Dijon : Paris même fut épouvanté. Louis de la Trimouille, gouverneur de la Bourgogne, ne put les renvoyer qu'avec vingt mille écus comptant, une promesse de quatre cents mille au nom du roi, et sept otages qui en répondaient. Le roi ne voulut donner que cent mille écus, payant encore à ce prix leur invasion plus cher que leurs secours refusés. Mais les Suisses, furieux de ne recevoir que le quart de leur argent, condamnerent à la mort leurs sept otages.

Alors le roi fut obligé de promettre non seulement toute la somme, mais encore la moitié par-dessus. Les otages heureusement évadés sauverent au roi son argent, mais non pas sa gloire.

CHAPITRE CXIV.

Suite des affaires de Louis XII. De Ferdinand-le-Catholique, et de Henri VIII, roi d'Angleterre.

Cette fameuse ligue de Cambrai, qui s'était d'abord tramée contre Venise, ne fut donc à la fin tournée que contre la France; et c'est à Louis XII qu'elle devint funeste. On voit qu'il y avait sur-tout deux princes plus habiles que lui, Ferdinand-le-Catholique, et le pape. Louis n'avait été à craindre qu'un moment, et il eut depuis le reste de l'Europe à craindre.

Tandis qu'il perdait Milan et Gênes, ses trésors et ses troupes, on le privait encore d'un rempart que la France avait contre l'Espagne. Son allié et son parent le roi de Navarre, Jean d'Albret, vit son état enlevé tout d'un coup par Ferdinand-le-Catholique. Ce brigandage était appuyé d'un prétexte sacré; Ferdinand prétendait avoir une bulle du pape Jules II qui excommuniait Jean d'Albret comme adhérent du roi de France et du concile de Pise. La Navarre est restée depuis à l'Espagne sans que jamais elle en ait été détachée.

Pour mieux connaître la politique de ce Ferdinand-le-Catholique, fameux par la religion et la

bonne foi dont il parlait sans cesse, et qu'il viola toujours, il faut voir avec quel art il fit cette conquête. Le jeune Henri VIII, roi d'Angleterre, était son gendre : il lui propose de s'unir ensemble pour rendre aux Anglais la Guienne (1512), leur ancien patrimoine, dont ils étaient chassés depuis plus de cent ans. Le jeune roi d'Angleterre ébloui envoie une flotte en Biscaye. Ferdinand se sert de l'armée anglaise pour conquérir la Navarre, et laisse les Anglais retourner ensuite chez eux sans avoir rien tenté sur la Guienne, dont l'invasion était impraticable. C'est ainsi qu'il trompa son gendre, après avoir successivement trompé son parent le roi de Naples, et le roi Louis XII, et les Vénitiens, et les papes. On l'appelait en Espagne *le sage, le prudent;* en Italie *le pieux;* en France et à Londres *le perfide.*

Louis XII, qui avait mis un bon ordre à la défense de la Guienne, ne fut pas aussi heureux en Picardie. Le nouveau roi d'Angleterre Henri VIII prenait ce temps de calamité pour faire de ce côté une irruption en France, dont la ville de Calais donnait toujours l'entrée.

Ce jeune roi, bouillant d'ambition et de courage, attaqua seul la France sans être secouru des troupes de l'empereur Maximilien, ni de Ferdinand-le-Catholique, ses alliés. Le vieil empereur, toujours entreprenant et pauvre, servit dans l'armée du roi d'Angleterre, et ne rougit point d'en recevoir une paie de cent écus par jour. Henri VIII, avec ses seules forces, semblait près de renouveler les temps funestes de Poitiers et d'Azincourt. Il eut une victoire complète à la journée de Guinegaste (1513), qu'on nomma

la journée des éperons. Il prit Térouane, qui à présent n'existe plus, et Tournai, ville de tout temps incorporée à la France, et le berceau de la monarchie française.

Louis XII, alors veuf d'Anne de Bretagne, ne put avoir la paix avec Henri VIII qu'en épousant sa sœur Marie d'Angleterre; mais au lieu que les rois, aussi-bien que les particuliers, reçoivent une dot de leurs femmes, Louis XII en paya une; il lui en coûta un million d'écus pour épouser la sœur de son vainqueur. Rançonné à la fois par l'Angleterre et par les Suisses, toujours trompé par Ferdinand-le-Catholique, et chassé de ses conquêtes d'Italie par la fermeté de Jules II, il finit bientôt après sa carrière (1515).

Comme il mit peu d'impôts, il fut appelé *pere* par le peuple. Les héros dont la France était pleine l'eussent aussi appelé leur pere, s'il avait, en imposant des tributs nécessaires, conservé l'Italie, réprimé les Suisses, secouru efficacement la Navarre, repoussé l'Anglais, et préservé la Picardie et la Bourgogne d'invasions plus ruineuses que ces impôts n'auraient pu l'être.

Mais s'il fut malheureux au-dehors de son royaume, il fut heureux au-dedans. On ne peut reprocher à ce roi que la vente des charges, laquelle ne s'étendit pas sous lui aux offices de judicature. Il en tira en dix-sept années de regne la somme de douze cents mille livres dans le seul district de Paris: mais les tailles, les aides furent modiques: il eut toujours une attention paternelle à ne point faire porter au peuple un fardeau pesant. Il ne se croyait pas roi

des Français, comme un seigneur l'est de sa terre, uniquement pour en tirer la substance. On ne connut de son temps aucune imposition nouvelle (1580) : et lorsque Fromenteau présenta au dissipateur Henri III un état de comparaison de ce qu'on exigeait sous ce malheureux prince avec ce qu'on avait payé sous Louis XII, on vit à chaque article une somme immense pour Henri III, et une modique pour Louis, si c'était un ancien droit ; mais quand c'était une taxe extraordinaire, il y avait à l'article Louis XII *néant:* et malheureusement cet état de ce qu'on ne payait pas à Louis XII, et de ce qu'on exigeait sous Henri III, contient un gros volume.

Ce roi n'avait environ que treize millions de revenu ; mais ces treize millions en valent environ cinquante d'aujourd'hui. Les denrées étaient beaucoup moins chères, et l'état n'était pas endetté. Il n'est donc pas étonnant qu'avec ce faible revenu numéraire et une sage économie, il vécût avec splendeur, et maintint son peuple dans l'abondance. Il avait soin que la justice fût rendue par-tout avec promptitude, avec impartialité, et presque sans frais ; on payait quarante fois moins d'épices qu'aujourd'hui (1). Il n'y avait dans le bailliage de Paris que quarante-neuf sergents, et à présent il y en a plus de cinq cents : il est vrai que Paris n'était pas

(1) Sous Louis XV on n'en paya plus depuis 1771 : le chancelier de Maupeou, en abolissant l'infâme vénalité des offices de judicature introduite par le chancelier Duprat, supprima aussi l'opprobre des épices ; mais la vénalité et les épices ont été rétablies en 1774.

la cinquième partie de ce qu'il est de nos jours; mais le nombre des officiers de justice s'est accru dans une bien plus grande proportion que Paris; et les maux inséparables des grandes villes ont augmenté plus que le nombre des habitants.

Il maintint l'usage où étaient les parlements du royaume de choisir trois sujets pour remplir une place vacante; le roi nommait un des trois. Les dignités de la robe n'étaient données alors qu'aux avocats; elles étaient le prix du mérite, ou de la réputation qui suppose le mérite. Son édit de 1499, éternellement mémorable, et que nos historiens n'auraient pas dû oublier, a rendu sa mémoire chere à tous ceux qui rendent la justice, et à ceux qui l'aiment. Il ordonne par cet édit « qu'on suive tou-« jours la loi malgré les ordres contraires à la loi « que l'importunité pourrait arracher du mo-« narque. »

Le plan général suivant lequel vous étudiez ici l'histoire n'admet que peu de détails; mais de telles particularités, qui font le bonheur des états, et la leçon des bons princes, deviennent un objet principal.

Louis XII fut le premier des rois qui mit les laboureurs à couvert de la rapacité du soldat, et qui fit punir de mort les gendarmes qui rançonnaient le paysan. Il en coûta la vie à cinq gendarmes, et les campagnes furent tranquilles. S'il ne fut ni un héros ni un grand politique, il eut donc la gloire plus précieuse d'être un bon roi; et sa mémoire sera toujours en bénédiction à la postérité.

CHAPITRE CXV.

De l'Angleterre et de ses malheurs après l'invasion de la France. De Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, etc.

Le pape Jules II, au milieu de toutes les dissentions qui agiterent toujours l'Italie, ferme dans le dessein d'en chasser tous les étrangers, avait donné au pontificat une force temporelle qu'il n'avait point eue jusqu'alors. Parme et Plaisance détachés du Milanès étaient joints au domaine de Rome, du consentement de l'empereur même: Jules avait consommé son pontificat et sa vie par cette action qui honore sa mémoire (1513). Les papes n'ont point conservé cet état. Le saint-siege était alors en Italie une puissance temporelle prépondérante.

Venise, quoiqu'en guerre avec Ferdinand-le-Catholique, roi de Naples, demeurait encore très puissante: elle résistait à la fois aux mahométans et aux chrétiens. L'Allemagne était paisible; l'Angleterre recommençait à être redoutable. Il faut voir d'où elle sortait, et où elle parvint.

L'aliénation d'esprit de Charles VI avait perdu la France. La faiblesse d'esprit de Henri VI désola l'Angleterre.

(1442) D'abord ses parents se disputerent le gouvernement dans sa jeunesse, ainsi que les parents de Charles VI avaient tout bouleversé pour commander en son nom. Si dans Paris un duc de Bour-

gogne fit assassiner un duc d'Orléans, on vit à Londres la duchesse de Glocester, tante du roi, accusée d'avoir attenté à la vie de Henri VI par des sortileges. Une malheureuse devineresse, et un prêtre imbécille ou scélérat, qui se disaient sorciers, furent brûlés vifs pour cette prétendue conspiration. La duchesse fut heureuse de n'être condamnée qu'à faire *une amende honorable* en chemise, et à une prison perpétuelle. L'esprit de philosophie était alors bien éloigné de cette isle; elle était le centre de la superstition et de la cruauté.

(1444) La plupart des querelles des souverains ont fini par des mariages. Charles VII donna pour femme à Henri VI Marguerite d'Anjou, fille de ce René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine, comte du Maine, qui avec tous ces titres était sans états, et qui n'eut pas de quoi donner la plus légere dot à sa fille. Peu de princesses ont été plus malheureuses en pere et en époux. C'était une femme entreprenante, courageuse, inébranlable; héroïne, si elle n'avait d'abord souillé ses vertus par un crime. Elle eut tous les talents du gouvernement et toutes les vertus guerrieres, mais aussi elle se livra quelquefois aux cruautés et aux attentats que l'ambition, la guerre et les factions inspirent. Sa hardiesse et la pusillanimité de son mari furent les premieres sources des calamités publiques.

(1447) Elle voulut gouverner; et il fallut se défaire du duc de Glocester, oncle du roi, et mari de cette duchesse déja sacrifiée à ses ennemis, et confinée en prison. On fait arrêter ce duc sous prétexte d'une conspiration nouvelle, et le lendemain il est

trouvé mort dans son lit. Cette violence rendit le gouvernement de la reine et le nom du roi odieux. Rarement les Anglais haïssent sans conspirer. Il se trouvait alors en Angleterre un descendant d'Edouard III de qui même la branche était plus près d'un degré de la souche commune que la branche alors régnante. Ce prince était un duc d'Yorck; il portait sur son écu une *rose blanche;* et le roi Henri VI, de la branche de Lancastre, portait une *rose rouge*. C'est de là que vinrent ces noms fameux consacrés à la guerre civile.

Dans les commencements des factions il faut être protégé par un parlement, en attendant que ce parlement devienne l'esclave du vainqueur. (1450) Le duc d'Yorck accuse devant le parlement le duc de Suffolk, premier ministre et favori de la reine, à qui ces deux titres avaient valu la haine de la nation. Voici un étrange exemple de ce que peut cette haine. La cour, pour contenter le peuple, bannit d'Angleterre le premier ministre. Il s'embarque pour passer en France. Le capitaine d'un vaisseau de guerre, garde-côte, rencontre le vaisseau qui porte ce ministre : il demande qui est à bord; le patron dit qu'il mene en France le duc de Suffolk. Vous ne conduirez pas ailleurs celui qui est accusé par mon pays, dit le capitaine; et sur le champ il lui fait trancher la tête. C'est ainsi que les Anglais en usaient en pleine paix. Bientôt la guerre ouvrit une carriere plus horrible.

Le roi Henri VI avait des maladies de langueur qui le rendaient pendant des années entieres incapable d'agir et de penser. L'Europe vit dans ce siecle

trois souverains que le dérangement des organes du cerveau plongea dans les plus extrêmes malheurs, l'empereur Venceslas, Charles VI de France, et Henri VI d'Angleterre. (1455) Pendant une de ces années funestes de la langueur de Henri VI le duc d'Yorck et son parti se rendent les maîtres du conseil. Le roi, comme en revenant d'un long assoupissement, ouvrit les yeux; il se vit sans autorité. Sa femme, Marguerite d'Anjou, l'exhortait à être roi; mais pour l'être il fallut tirer l'épée. Le duc d'Yorck, chassé du conseil, était déja à la tête d'une armée. On traîna Henri à la bataille de Saint-Alban; il y fut blessé et pris, mais non encore détrôné. Le duc d'Yorck, son vainqueur, le conduisit en triomphe à Londres (1455); et lui laissant le titre de roi, il prit pour lui-même celui de *protecteur*, titre déja connu aux Anglais.

Henri VI, souvent malade et toujours faible, n'était qu'un prisonnier servi avec l'appareil de la royauté. Sa femme voulut le rendre libre pour l'être elle-même. Son courage était plus grand que ses malheurs. Elle leve des troupes, comme on en levait dans ce temps-là, avec le secours des seigneurs de son parti: elle tire son mari de Londres, et devient la générale de son armée. Les Anglais en peu de temps virent ainsi quatre Françaises conduire des soldats, la femme du comte de Montfort en Bretagne, la femme du roi Edouard II en Angleterre, la Pucelle d'Orléans en France, et Marguerite d'Anjou.

(1460) Cette reine rangea elle-même son armée en bataille à la sanglante journée de Northampton, et combattit à côté de son mari. Le duc d'Yorck,

son grand ennemi, n'était pas dans l'armée opposée. Son fils aîné, le comte de la Marche, y faisait son apprentissage de la guerre civile sous le comte de Warwick, l'homme de ce temps-là qui avait le plus de réputation, esprit né pour ce temps de trouble, pétri d'artifice, et plus encore de courage et de fierté; propre pour une campagne et pour un jour de bataille; fécond en ressources, capable de tout; fait pour donner et pour ôter le trône selon sa volonté. Le génie du comte de Warwick l'emporta sur celui de Marguerite d'Anjou. Elle fut vaincue: elle eut la douleur de voir prendre prisonnier le roi son mari dans sa tente; et tandis que ce malheureux prince lui tendait les bras, il fallut qu'elle s'enfuît à toute bride avec son fils, le prince de Galles. Le roi est reconduit pour la seconde fois par ses vainqueurs dans sa capitale, toujours roi, et toujours prisonnier.

On convoqua un parlement; et le duc d'Yorck, auparavant protecteur, demanda cette fois un autre titre. Il réclamait la couronne comme représentant Edouard III à l'exclusion de Henri VI, né d'une branche cadette. La cause du roi et de celui qui prétendait l'être fut solennellement débattue dans la chambre des pairs; chaque parti fournit ses raisons par écrit comme dans un procès ordinaire. Le duc d'Yorck, tout vainqueur qu'il était, ne put gagner sa cause entièrement. Le parlement décida que Henri VI garderait le trône pendant sa vie, et que le duc d'Yorck, à l'exclusion du prince de Galles, serait son successeur. Mais à cet arrêt on ajouta une clause qui était une nouvelle déclaration de trou-

ble et de guerre; c'est que si le roi violait cette loi la couronne dès ce moment serait dévolue au duc d'Yorck.

Marguerite d'Anjou vaincue, fugitive, éloignée de son mari, ayant contre elle le duc d'Yorck victorieux, Londres et le parlement, ne perdit point courage. Elle courait dans la principauté de Galles et dans les provinces voisines, animant ses amis, s'en faisant de nouveaux, et formant une armée. On sait assez que ces armées n'étaient pas des troupes régulières, tenues long-temps sous le drapeau, et soudoyées par un seul chef; chaque seigneur amenait ce qu'il pouvait d'hommes rassemblés à la hâte; le pillage tenait lieu de provisions et de solde : il fallait en venir bientôt à une bataille ou se retirer. La reine se trouva enfin en présence de son grand ennemi, le duc d'Yorck, dans la province de ce nom, près du château de Sandal : elle était à la tête de dix-huit mille hommes. (1461) La fortune dans cette journée seconda son courage; le duc d'Yorck vaincu mourut percé de coups. Son second fils, Rutland, fut tué en fuyant. La tête du père, plantée sur la muraille avec celles de quelques généraux, y resta long-temps comme un monument de sa défaite.

Marguerite victorieuse marche vers Londres pour délivrer le roi son époux. Le comte de Warwick, l'ame du parti d'Yorck, avait encore une armée dans laquelle il traînait Henri, son roi et son captif à sa suite. La reine et Warwick se rencontrèrent près de Saint-Alban, lieu fameux par plus d'un combat. La reine eut encore le bonheur de vaincre (1461). Elle goûta le plaisir de voir fuir devant elle ce Warwick

si redoutable, et de rendre à son mari sur le champ de bataille sa liberté et son autorité. Jamais femme n'avait eu plus de succès et plus de gloire : mais le triomphe fut court ; il fallait avoir pour soi la ville de Londres : Warwick avait su la mettre dans son parti ; la reine ne put y être reçue, ni la forcer avec une faible armée ; le comte de la Marche, fils aîné du duc d'Yorck, était dans la ville, et respirait la vengeance. Le seul fruit des victoires de la reine fut de pouvoir se retirer en sûreté. Elle alla dans le nord d'Angleterre fortifier son parti, que le nom et la présence du roi rendaient encore plus considérable.

(1461) Cependant Warwick, maître dans Londres, assemble le peuple dans une campagne aux portes de la ville, et lui montrant le fils du duc d'Yorck : « Le-« quel voulez-vous pour votre roi, dit-il, ou ce jeune « prince, ou Henri de Lancastre » ? Le peuple répondit Yorck. Les cris de la multitude tinrent lieu d'une délibération du parlement. Il n'y en avait point de convoqué pour lors. Warwick assembla quelques seigneurs et quelques évêques ; ils jugerent que Henri VI de Lancastre avait enfreint la loi du parlement, parceque sa femme avait combattu pour lui. Le jeune Yorck fut donc reconnu roi dans Londres sous le nom d'Edouard IV, tandis que la tête de son pere était encore attachée aux murailles d'Yorck, comme celle d'un coupable. On ôta la couronne à Henri VI, qui avait été déclaré roi de France et d'Angleterre au berceau, et qui avait régné à Londres trente-huit années, sans qu'on eût pu jamais lui rien reprocher que sa faiblesse.

Sa femme à cette nouvelle rassembla dans le nord

d'Angleterre jusqu'à soixante mille combattants : c'était un grand effort. Elle ne hasarda cette fois ni la personne de son mari, ni celle de son fils, ni la sienne. Warwick conduisit son jeune roi à la tête de quarante mille hommes contre l'armée de la reine ; on se trouva en présence à Santon, vers les bords de la riviere d'Aire, aux confins de la province d'Yorck. (1461) Ce fut là que se donna la plus sanglante bataille qui ait dépeuplé l'Angleterre ; il y périt, disent les contemporains, plus de trente-six mille hommes. Il faut toujours faire attention que ces grandes batailles se donnaient par une populace effrénée qui abandonnait pendant quelques semaines sa charrue et ses pâturages ; l'esprit de parti l'entraînait : on combattait alors de près, et l'acharnement produisait ces grands massacres, dont il y a peu d'exemples depuis que des troupes réglées combattent pour de l'argent, et que les peuples oisifs attendent à quel vainqueur leurs blés appartiendront.

Warwick fut pleinement victorieux, le jeune Edouard IV affermi, et Marguerite d'Anjou abandonnée. Elle s'enfuit dans l'Ecosse avec son mari et son fils : alors le roi Edouard fit ôter des murs d'Yorck la tête de son pere pour y mettre celles des généraux ennemis. Chaque parti dans le cours de ces guerres exterminait tour-à-tour par la main des bourreaux les principaux prisonniers ; l'Angleterre était un vaste théâtre de carnage où les échafauds étaient dressés de tous côtés sur les champs de bataille. La France avait été aussi malheureuse sous Philippe de Valois, sous Jean, sous

Charles VI; mais elle le fut par les Anglais, qui, sous leur Henri VI et jusqu'à leur Henri VII, ne furent malheureux que par eux-mêmes.

CHAPITRE CXVI.

D'Edouard IV. De Marguerite d'Anjou, et de la mort de Henri VI.

L'intrépide Marguerite ne perdit point courage. Mal secourue en Ecosse, elle passe en France à travers des vaisseaux ennemis qui couvraient la mer; Louis XI commençait alors à regner : elle sollicita du secours; et quoique la fausse politique de Louis lui en refuse, elle ne se rebute point; elle emprunte de l'argent, elle emprunte des vaisseaux : elle obtient enfin cinq cents hommes; elle se rembarque; elle essuie une tempête qui sépare son vaisseau de sa petite flotte : enfin elle regagne le rivage de l'Angleterre; elle y assemble des forces; elle affronte encore le sort des batailles. Elle ne craint plus alors d'exposer sa personne, et son mari, et son fils : elle donne une nouvelle bataille vers Exham (1462); mais elle la perd encore. Toutes les ressources lui manquent après cette défaite : le mari fuit d'un côté, la femme et le fils de l'autre, sans domestiques, sans secours, exposés à tous les accidents et à tous les affronts. Henri dans sa fuite tomba entre les mains de ses ennemis : on le conduisit à Londres avec ignominie, et on le

renferma dans la tour. Marguerite, moins malheureuse, se sauva avec son fils en France, chez René d'Anjou, son pere, qui ne pouvait que la plaindre.

Le jeune Edouard IV, mis sur le trône par les mains de Warwick, délivré par lui de tous ses ennemis, maître de la personne de Henri, régnait paisiblement : mais dès qu'il fut tranquille il fut ingrat. Warwick, qui lui servait de pere, négociait en France le mariage de ce prince avec Bonne de Savoie, sœur de la femme de Louis XI. Edouard, pendant qu'on était prêt à conclure, voit Elisabeth Voodville, veuve du chevalier Gray, en devient amoureux, l'épouse en secret, et enfin la déclare reine sans en faire part à Warwick (1465). L'ayant ainsi offensé, il le néglige, il l'écarte des conseils, il s'en fait un ennemi irréconciliable. Warwick, dont l'artifice égalait l'audace, employa bientôt l'un et l'autre à se venger : il séduisit le duc de Clarence, frere du roi; il arma l'Angleterre : et ce n'était point alors le parti de la *rose rouge* contre la *rose blanche;* la guerre civile était entre le roi et son sujet irrité. Les combats, les treves, les négociations, les trahisons, se succéderent rapidement. (1470) Warwick chassa enfin d'Angleterre le roi qu'il avait fait, et alla à la tour de Londres tirer de prison ce même Henri VI qu'il avait détrôné, et le replaça sur le trône. On le nommait le *faiseur de rois*. Les parlements n'étaient que les organes de la volonté du plus fort : Warwick en fit convoquer un qui rétablit bientôt Henri VI dans tous ses droits, et qui déclara usurpateur et traître ce même Edouard IV auquel il avait, peu d'années

auparavant, décerné la couronne. Cette longue et sanglante tragédie n'était pas à son dénouement. Edouard IV, réfugié en Hollande, avait des partisans en Angleterre; il y rentra après sept mois d'exil; sa faction lui ouvrit les portes de Londres. Henri, le jouet de la fortune, rétabli à peine, fut encore remis dans la tour; sa femme Marguerite d'Anjou, toujours prête à le venger, et toujours féconde en ressources, repassait dans ces temps-là même en Angleterre avec son fils le prince de Galles; elle apprit en abordant son nouveau malheur. Warwick qui l'avait tant persécutée était son défenseur; il marchait contre Edouard: c'était un reste d'espérance pour cette malheureuse reine. Mais à peine avait-elle appris la nouvelle prison de son mari qu'un second courier lui apprend sur le rivage que Warwick vient d'être tué dans un combat, et qu'Edouard IV est vainqueur (1471).

On est étonné qu'une femme, après cette foule de disgraces, ait encore osé tenter la fortune. L'excès de son courage lui fit trouver des ressources et des amis. Quiconque avait un parti en Angleterre était sûr au bout de quelque temps de trouver sa faction fortifiée par la haine contre la cour et contre le ministre: c'est en partie ce qui valut encore une armée à Marguerite d'Anjou après tant de revers et de défaites. Il n'y avait guere de province en Angleterre dans laquelle elle n'eût combattu. Les bords de la Saverne et le parc de Teuksbury furent le champ de sa derniere bataille; elle commandait ses troupes menant de rang en rang le prince de Galles (1471).

Le combat fut opiniâtre ; mais enfin Edouard IV demeura victorieux.

La reine dans le désordre de sa défaite ne voyant point son fils, et demandant en vain de ses nouvelles, perdit tout sentiment et toute connaissance ; elle resta long-temps évanouie sur un chariot, et ne reprit ses sens que pour voir son fils prisonnier, et son vainqueur Edouard IV devant elle. On sépara la mere et le fils : elle fut conduite à Londres dans la tour où était le roi son mari.

Tandis qu'on enlevait ainsi la mere, Edouard se tournant vers le prince de Galles : « Qui vous a « rendu assez hardi, lui dit-il, pour entrer dans « mes états ? Je suis venu dans les états de mon pere, « répondit le prince, pour le venger, et pour sauver « de vos mains mon héritage ». Edouard irrité le frappa de son gantelet au visage ; et les historiens disent que les propres freres d'Edouard, le duc de Clarence, rentré pour lors en grace, et le duc de Glocester, accompagnés de quelques seigneurs, se jeterent alors comme des bêtes féroces sur le prince de Galles et le percerent de coups. Quand les premiers d'une nation ont de telles mœurs, quelles doivent être celles du peuple ? On ne donna la vie à aucun prisonnier ; et enfin on résolut la mort de Henri VI.

Le respect que dans ces temps féroces on avait eu pendant plus de quarante années pour la vertu de ce monarque avait toujours arrêté jusque-là les mains des assassins ; mais après avoir ainsi massacré le prince de Galles on respecta moins le roi. On

prétend que ce même duc de Glocester, depuis Richard III, qui avait trempé ses mains dans le sang du fils, alla lui-même dans la tour de Londres assassiner le pere (1471). Cette horreur peut être vraie, et n'est point du tout vraisemblable, à moins, comme le dit l'ingénieux M. Walpole, que ce duc de Glocester n'eût reçu d'Edouard IV, son frere, des patentes de bourreau en titre d'office. On laissa vivre Marguerite d'Anjou, parcequ'on espérait que les Français paieraient sa rançon: en effet lorsque, quatre ans après, Edouard, paisible chez lui, vint à Calais pour faire la guerre à la France, et que Louis XI le renvoya en Angleterre à force d'argent par un traité honteux, Louis dans cet accord racheta cette héroïne pour cinquante mille écus. C'était beaucoup pour des Anglais appauvris par les guerres de France et par leurs troubles domestiques. Marguerite d'Anjou, après avoir soutenu dans douze batailles les droits de son mari et de son fils, (1482) mourut la reine, l'épouse, et la mere la plus malheureuse de l'Europe; et, sans le meurtre de l'oncle de son mari, la plus vénérable.

CHAPITRE CXVII.

Suite des troubles d'Angleterre sous Edouard IV, sous le tyran Richard III, et jusqu'à la fin du regne de Henri VII.

Édouard IV régna tranquille. Le triomphe de la *rose blanche* était complet, et sa domination était cimentée du sang de presque tous les princes de la

rose rouge. Il n'y a personne qui, en considérant la conduite d'Edouard IV, ne se figure un barbare uniquement occupé de ses vengeances; c'était cependant un homme livré au plaisir, plongé dans les intrigues des femmes autant que dans celles de l'état. Il n'avait pas besoin d'être roi pour plaire; la nature l'avait fait le plus bel homme de son temps et le plus amoureux; et, par un contraste étonnant, elle mit dans un cœur si sensible une barbarie qui fait horreur. (1477) Il fit condamner son frère Clarence sur les sujets les plus légers, et ne lui fit d'autre grâce que de lui laisser le choix de sa mort: Clarence demanda qu'on l'étouffât dans un tonneau de vin; choix bizarre dont on ne voit pas la raison: mais qu'il ait été noyé dans du vin, ou qu'il ait péri d'un genre de mort plus vraisemblable, il en résulte qu'Edouard était un monstre, et que les peuples n'avaient que ce qu'ils méritaient en se laissant gouverner par de tels scélérats.

Le secret de plaire à sa nation était de faire la guerre à la France. On a déjà vu dans l'article de Louis XI comment cet Edouard passa la mer (1475), et par quelle politique mêlée de honte Louis XI acheta la retraite de ce roi, moins puissant que lui et mal affermi. Acheter la paix d'un ennemi, c'est lui donner de quoi faire la guerre. (1483) Edouard proposa donc à son parlement une nouvelle invasion en France: jamais offre ne fut acceptée avec une joie plus universelle; mais lorsqu'il se préparait à cette grande entreprise il mourut à l'âge de quarante-deux ans (1483).

Comme il était d'une constitution très robuste,

on soupçonna son frere Richard, duc de Glocester, d'avoir avancé ses jours par le poison. Ce n'était pas juger témérairement du duc de Glocester ; ce prince était un autre monstre né pour commettre de sang-froid tous les crimes.

Edouard IV laissa deux enfants mâles, dont l'aîné âgé de treize ans porta le nom d'Edouard V. Glocester forma le dessein d'arracher les deux enfants à la reine leur mere et de les faire mourir pour régner. Il s'était déja rendu maître de la personne du roi qui était alors vers la province de Galles : il fallait avoir en sa puissance le duc d'Yorck, son frere ; il prodigua les serments et les artifices. La faible mere mit son second fils dans les mains du traître, croyant que deux parricides seraient plus difficiles à commettre qu'un seul. Il les fit garder dans la tour : c'était, disait-il, pour leur sûreté. Mais quand il fallut en venir à ce double assassinat, il trouva un obstacle : le lord Hastings, homme d'un caractere farouche, mais attaché au jeune roi, fut sondé par les émissaires de Glocester, et laissa entrevoir qu'il ne prêterait jamais son ministere à ce crime. Glocester, voyant un tel secret en des mains si dangereuses, n'hésita pas un moment sur ce qu'il devait faire. Le conseil d'état était assemblé dans la tour ; Hastings y assistait : Glocester entre avec des satellites : « Je t'arrête pour tes crimes », dit-il au lord Hastings. — « Qui, moi, mylord » ? répondit l'accusé. — « Oui, toi, traître » ! dit le duc de Glocester ; et dans l'instant il lui fit trancher la tête en présence du conseil.

Délivré ainsi de celui qui savait son secret, il

méprisant les formes des lois avec lesquelles on colorait en Angleterre tous les attentats, il rassemble des malheureux de la lie du peuple, qui crient dans l'hôtel-de-ville qu'ils veulent avoir Richard de Glocester pour monarque. Un maire de Londres va le lendemain, suivi de cette populace, lui offrir la couronne. Il se contente de semer le bruit que le roi Edouard IV son frere était né d'adultere, et ne se fit point de scrupule de déshonorer sa mere, qui était vivante. De telles raisons n'étaient inventées que pour la vile populace; les intrigues, la séduction, et la crainte, contenaient les seigneurs du royaume, non moins méprisables que le peuple.

(1483) A peine fut-il couronné qu'un nommé Tirrel étrangla, dit-on, dans la tour le jeune roi et son frere. La nation le sut, et ne fit que murmurer en secret; tant les hommes changent avec les temps! Glocester, sous le nom de Richard III, jouit deux ans et demi du fruit du plus grand des crimes que l'Angleterre eût encore vus, tout accoutumée qu'elle était à ces horreurs. M. Walpole révoque en doute ce double crime; mais sous le regne de Charles II on retrouva les ossements de ces deux enfants précisément au même endroit où l'on disait qu'ils avaient été enterrés. Peut-être dans la foule des forfaits qu'on impute à ce tyran il en est qu'il n'a pas commis: mais si l'on a fait de lui des jugements téméraires, c'est lui qui en est coupable: il est certain qu'il enferma ses neveux dans la tour; ils ne parurent plus, c'est à lui d'en répondre.

Dans cette courte jouissance du trône, il assembla un parlement, dans lequel il osa faire examiner

son droit. Il y a des temps où les hommes sont lâches à proportion que leurs maîtres sont cruels. Ce parlement déclara que la mere de Richard III avait été adultere ; que ni le feu roi Edouard IV, ni ses autres freres n'étaient légitimes ; que le seul qui le fût était Richard ; et qu'ainsi la couronne lui appartenait à l'exclusion des deux jeunes princes étranglés dans la tour, mais sur la mort desquels on ne s'expliquait pas. Les parlements ont fait quelquefois des actions plus cruelles, mais jamais de si infâmes. Il faut des siecles entiers de vertu pour réparer une telle lâcheté.

Enfin, au bout de deux ans et demi, il parut un vengeur. Il restait après tous les princes massacrés un seul rejeton de la *rose rouge*, caché dans la Bretagne : on l'appelait Henri, comte de Richemont. Il ne descendait point de Henri VI ; il rapportait comme lui son origine à Jean de Gand, duc de Lancastre, fils du grand Edouard III, mais par les femmes, et même par un mariage très équivoque de ce Jean de Gand. Son droit au trône était plus que douteux ; mais l'horreur des crimes de Richard III le fortifiait. Il était encore fort jeune quand il conçut le dessein de venger le sang de tant de princes de la maison de Lancastre, de punir Richard III, et de conquérir l'Angleterre. Sa premiere tentative fut malheureuse ; et après avoir vu son parti défait, il fut obligé de retourner en Bretagne mendier un asile. Richard négocia secrètement pour l'avoir en sa puissance avec le ministre de François II, duc de Bretagne, pere d'Anne de Bretagne qui épousa Charles VIII et Louis XII. Ce duc n'était pas capable

d'une action lâche, mais son ministre Landais l'était. Il promit de livrer le comte de Richemont au tyran. Le jeune prince s'enfuit déguisé sur les terres d'Anjou, et n'y arriva qu'une heure avant les satellites qui le cherchaient.

Il était de l'intérêt de Charles VIII, alors roi de France, de protéger Richemont. Le petit-fils de Charles VII, qui pouvait nuire aux Anglais, et qui les eût laissés en repos, eût manqué au premier devoir de la politique. Mais Charles VIII ne donna que deux mille hommes. C'en était assez, supposé que le parti de Richemont eût été considérable. Il le devint bientôt; et Richard même, quand il sut que son rival ne débarquait qu'avec cette escorte, jugea que Richemont trouverait bientôt une armée. Tout le pays de Galles, dont ce jeune prince était originaire, s'arma en sa faveur. Richard III et Richemont combattirent à Bosworth, près de Liechfields. Richard avait la couronne en tête, croyant avertir par là ses soldats qu'ils combattaient pour leur roi contre un rebelle. Mais le lord Stanley, un de ses généraux, qui voyait depuis long-temps avec horreur cette couronne usurpée par tant d'assassinats, trahit son indigne maître (1485), et passa avec un corps de troupes du côté de Richemont. Richard avait de la valeur, c'était sa seule vertu. Quand il vit la bataille désespérée, il se jeta en fureur au milieu de ses ennemis, et y reçut une mort plus glorieuse qu'il ne méritait. Son corps, nu et sanglant, trouvé dans la foule des morts, fut porté dans la ville de Leycestre sur un cheval, la tête pendante d'un côté et les pieds de l'autre. Il y resta deux jours exposé

à la vue du peuple, qui, se rappelant tous ses crimes, n'eut pour lui aucune pitié. Stanley, qui lui avait arraché la couronne de la tête lorsqu'il avait été tué, la porta à Henri de Richemont.

Les victorieux chanterent le *te Deum* sur le champ de bataille, et après cette priere tous les soldats, inspirés d'un même mouvement, s'écrierent, *Vive notre roi Henri!* Cette journée mit fin aux désolations dont la *rose rouge* et la *rose blanche* avaient rempli l'Angleterre. Le trône, toujours ensanglanté et renversé, fut enfin ferme et tranquille. les malheurs qui avaient persécuté la famille d'Edouard III cesserent. Henri VII, en épousant une fille d'Edouard IV, réunit les droits des Lancastre et des Yorck en sa personne. Ayant su vaincre, il sut gouverner. Son regne, qui fut de vingt-quatre ans et presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les parlements qu'il assembla, et qu'il ménagea, firent de sages lois; la justice distributive rentra dans tous ses droits: le commerce, qui avait commencé à fleurir sous le grand Edouard III, ruiné pendant les guerres civiles, commença à se rétablir. L'Angleterre en avait besoin; on voit qu'elle était pauvre, par la difficulté extrême que Henri VII eut à tirer de la ville de Londres un prêt de deux mille livres sterling, qui ne revenait pas à cinquante mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. Son goût et la nécessité le rendirent avare. Il eût été sage s'il n'eût été qu'économe; mais une lésine honteuse et des rapines fiscales ternirent sa gloire: il tenait un registre secret de tout ce que lui valaient les confiscations. Jamais

les grands rois n'ont descendu à ces bassesses. Ses coffres se trouverent remplis à sa mort de deux millions de livres sterling; somme immense, qui eût été plus utile en circulant dans le public qu'en restant ensevelie dans le trésor du prince. Mais dans un pays où les peuples étaient plus enclins à faire des révolutions qu'à donner de l'argent à leurs rois il était nécessaire que le roi eût un trésor.

Son regne fut plutôt inquiété que troublé par deux aventures étonnantes. Un garçon boulanger lui disputa la couronne: il se dit neveu d'Edouard IV; instruit à jouer ce rôle par un prêtre, il fut couronné roi à Dublin en Irlande (1487), et osa donner bataille au roi près de Nottingham. Henri, qui le prit prisonnier, crut humilier assez les factieux en mettant ce roi dans sa cuisine, où il servit longtemps.

Les entreprises hardies quoique malheureuses font souvent des imitateurs: on est excité par un exemple brillant, et on espere de meilleurs succès: témoins six faux Démétrius qu'on a vus de suite en Moscovie, et témoins tant d'autres imposteurs. Le garçon boulanger fut suivi par le fils d'un Juif, courtier d'Anvers, qui joua un plus grand personnage.

Ce jeune Juif, qu'on appelait Perkins, se dit fils du roi Edouard IV. Le roi de France, attentif à nourrir toutes les semences de division en Angleterre, le reçut à sa cour, le reconnut, l'encouragea; mais bientôt, ménageant Henri VII, il abandonna cet imposteur à sa destinée.

La vieille douairiere de Bourgogne, sœur d'E-

douard IV et veuve de Charles-le-Téméraire, laquelle faisait jouer ce ressort, reconnut le jeune Juif pour son neveu (1493). Il jouit plus long-temps de sa fourberie que le jeune garçon boulanger; sa taille majestueuse, sa politesse, sa valeur, semblaient le rendre digne du rang qu'il usurpait. Il épousa une princesse de la maison d'Yorck, dont il fut encore aimé même quand son imposture fut découverte: il eut les armes à la main pendant cinq ans entiers; il arma même l'Ecosse, et eut des ressources dans ses défaites. Mais enfin, abandonné et livré au roi (1498), condamné seulement à la prison, et ayant voulu s'évader, il paya sa hardiesse de sa tête. Ce fut alors que l'esprit de faction fut anéanti, et que les Anglais, n'étant plus redoutables à leur monarque, commencerent à le devenir à leurs voisins, sur-tout lorsque Henri VIII, en montant au trône, fut, par l'économie extrême et par la sagesse du gouvernement de son pere, possesseur d'un ample trésor, et maître d'un peuple belliqueux, et pourtant soumis autant que les Anglais peuvent l'être.

CHAPITRE CXVIII.

Idée générale du seizieme siecle.

Le commencement du seizieme siecle, que nous avons déja entamé, nous présente à la fois les plus grands spectacles que le monde ait jamais fournis. Si on jette la vue sur ceux qui régnaient pour-lors

en Europe, leur gloire, ou leur conduite, ou les grands changements dont ils ont été cause rendent leurs noms immortels. C'est à Constantinople un Sélim qui met sous la domination ottomane la Syrie et l'Egypte, dont les mahométans mammelucs avaient été en possession depuis le treizieme siecle; c'est après lui son fils, le grand Soliman, qui le premier des empereurs turcs marche jusqu'à Vienne, et se fait couronner roi de Perse dans Bagdadt, prise par ses armes, faisant trembler à la fois l'Europe et l'Asie.

On voit en même temps vers le nord Gustave Vasa, brisant dans la Suede le joug étranger, élu roi du pays dont il est le libérateur.

En Moscovie les deux Jean Basilowitz ou Basilides délivrent leur patrie du joug des Tartares dont elle était tributaire : princes à la vérité barbares, et chefs d'une nation plus barbare encore; mais les vengeurs de leur pays méritent d'être comptés parmi les grands princes.

En Espagne, en Allemagne, en Italie, on voit Charles-Quint, maître de tous ces états sous des titres différents, soutenant le fardeau de l'Europe, toujours en action et en négociation, heureux longtemps en politique et en guerre, le seul empereur puissant depuis Charlemagne, et le premier roi de toute l'Espagne depuis la conquête des Maures; opposant des barrieres à l'empire ottoman, faisant des rois et une multitude de princes, et se dépouillant enfin de toutes les couronnes dont il est chargé pour aller mourir en solitaire après avoir troublé l'Europe.

Son rival de gloire et de politique, François I, roi de France, moins heureux, mais plus brave et plus aimable, partage entre Charles-Quint et lui les vœux et l'estime des nations : vaincu et plein de gloire, il rend son royaume florissant malgré ses malheurs ; il transplante en France les beaux arts, qui étaient en Italie au plus haut point de perfection.

Le roi d'Angleterre Henri VIII, trop cruel, trop capricieux pour être mis au rang des héros, a pourtant sa place entre ces rois, et par la révolution qu'il fit dans les esprits de ses peuples, et par la balance que l'Angleterre apprit sous lui à tenir entre les souverains. Il prit pour devise un guerrier tendant son arc, avec ces mots, *Qui je défends est maître ;* devise que sa nation a rendue quelquefois véritable.

Le nom du pape Léon X est célèbre par son esprit, par ses mœurs aimables, par les grands hommes dans les arts qui éternisent son siecle, et par le grand changement qui sous lui divisa l'église.

Au commencement du même siecle la religion, et le prétexte d'épurer la loi reçue, ces deux grands instruments de l'ambition, font le même effet sur les bords de l'Afrique qu'en Allemagne, et chez les mahométans que chez les chrétiens. Un nouveau gouvernement, une race nouvelle de rois, s'établissent dans le vaste empire de Maroc et de Fez, qui s'étend jusqu'aux déserts de la Nigritie. Ainsi l'Asie, l'Afrique et l'Europe, éprouvent à la fois une révolution dans les religions ; car les Persans se séparent pour jamais des Turcs, et reconnaissant le même

dieu et le même prophete, ils consomment le schisme d'Omar et d'Aly. Immédiatement après les chrétiens se divisent aussi entre eux, et arrachent au pontife de Rome la moitié de l'Europe.

L'ancien monde est ébranlé; le nouveau monde est découvert et conquis par Charles-Quint; le commerce s'établit entre les Indes orientales et l'Europe par les vaisseaux et les armes du Portugal.

D'un côté Cortez soumet le puissant empire du Mexique, et les Pizarro font la conquête du Pérou avec moins de soldats qu'il n'en faut en Europe pour assiéger une petite ville; de l'autre Albuquerque dans les Indes établit la domination et le commerce du Portugal avec presque aussi peu de forces, malgré les rois des Indes, et malgré les efforts des musulmans en possession de ce commerce.

La nature produit alors des hommes extraordinaires presqu'en tous les genres, sur-tout en Italie.

Ce qui frappe encore dans ce siecle illustre, c'est que, malgré les guerres que l'ambition excita, et malgré les querelles de religion qui commençaient à troubler les états, ce même génie qui faisait fleurir les beaux arts à Rome, à Naples, à Florence, à Venise, à Ferrare, et qui de là portait sa lumiere dans l'Europe, adoucit d'abord les mœurs des hommes dans presque toutes les provinces de l'Europe chrétienne. La galanterie de la cour de François I opéra en partie ce grand changement: il y eut entre Charles-Quint et lui une émulation de gloire, d'esprit de chevalerie, de courtoisie, au milieu même de leurs plus furieuses dissentions; et cette émulation, qui

se communiqua à tous les courtisans, donna à ce siecle un air de grandeur et de politesse inconnu jusqu'alors. Cette politesse brillait même au milieu des crimes; c'était une robe d'or et de soie ensanglantée.

L'opulence y contribua; et cette opulence devenue plus générale, était en partie (par une étrange révolution) la suite de la perte funeste de Constantinople: car bientôt après tout le commerce des Ottomans fut fait par les chrétiens, qui leur vendaient jusqu'aux épiceries des Indes en les allant charger sur leurs vaisseaux dans Alexandrie, et les portant ensuite dans les mers du levant. Les Vénitiens sur-tout firent ce commerce non seulement jusqu'à la conquête de l'Egypte par le sultan Sélim, mais jusqu'au temps où les Portugais devinrent les négociants des Indes.

L'industrie fut par-tout excitée. Marseille fit un grand commerce; Lyon eut de belles manufactures: les villes des Pays-bas furent plus florissantes encore que sous la maison de Bourgogne. Les dames appelées à la cour de François I en firent le centre de la magnificence comme de la politesse. Les mœurs étaient plus dures à Londres, où régnait un roi capricieux et féroce: mais Londres commençait déja à s'enrichir par le commerce.

En Allemagne les villes d'Augsbourg et de Nuremberg, répandant les richesses de l'Asie qu'elles tiraient de Venise, se ressentaient déja de leur correspondance avec les Italiens: on voyait dans Augsbourg de belles maisons dont les murs étaient ornés de peinture à fresque à la maniere vénitienne. En

un mot l'Europe voyait naître de beaux jours; mais ils furent troublés par les tempêtes que la rivalité entre Charles-Quint et François I excita; et les querelles de religion, qui déja commençaient à naître, souillerent la fin de ce siecle: elles la rendirent affreuse, et y porterent enfin une espece de barbarie que les Hérules, les Vandales, et les Huns, n'avaient jamais connue.

CHAPITRE CXIX.

Etat de l'Europe du temps de Charles-Quint. De la Moscovie ou Russie. Digression sur la Lapponie.

Avant de voir ce que fut l'Europe sous Charles-Quint je dois me former un tableau des différents gouvernements qui la partageaient. J'ai déja vu ce qu'étaient l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre: je ne parlerai de la Turquie et de ses conquêtes en Syrie et en Afrique qu'après avoir vu tout ce qui se passa d'admirable et de funeste chez les chrétiens; et lorsqu'ayant suivi les Portugais dans leurs voyages et dans leur commerce militaire en Asie, j'aurai vu en quel état était le monde oriental.

Je commence par les royaumes chrétiens du septentrion. L'état de la Moscovie ou Russie prenait quelque forme. Cet empire si puissant, et qui le devient tous les jours davantage, n'était depuis l'onzieme siecle qu'un assemblage de demi-chrétiens

sauvages, esclaves des Tartares de Casan, descendants de Tamerlan. Le duc de Russie payait tous les ans un tribut à ces Tartares en argent, en pelleteries et en bétail : il conduisait le tribut à pied devant l'ambassadeur tartare, se prosternait à ses pieds, lui présentait du lait à boire ; et s'il en tombait sur le cou du cheval de l'ambassadeur, le prince était obligé de le lécher. Les Russes étaient d'un côté esclaves des Tartares, de l'autre pressés par les Lithuaniens, et vers l'Ukraine ils étaient encore exposés aux déprédations des Tartares de la Crimée, successeurs des Scythes de la Chersonese taurique, auxquels ils payaient un tribut. Enfin il se trouva un chef nommé Jean Basilides, ou fils de Basile, homme de courage, qui anima les Russes, s'affranchit de tant de servitude, et joignit à ses états Novogorod et la ville de Moscou, qu'il conquit sur les Lithuaniens à la fin du quinzieme siecle. Il étendit ses conquêtes dans la Finlande, qui a été souvent un sujet de rupture entre la Russie et la Suede.

La Russie fut donc alors une grande monarchie, mais non encore redoutable à l'Europe : on dit que Jean Basilides ramena de Moscou trois cents chariots chargés d'or, d'argent et de pierreries ; les fables sont l'histoire des temps grossiers. Les peuples de Moscou, non plus que les Tartares, n'avaient alors d'argent que celui qu'ils avaient pillé ; mais volés eux-mêmes dès long-temps par ces Tartares, quelles richesses pouvaient-ils avoir ? ils ne connaissaient guere que le nécessaire.

Le pays de Moscou produit de bon blé qu'on seme

en mai, et qu'on recueille en septembre: la terre porte quelques fruits; le miel y est commun, ainsi qu'en Pologne: le gros et le menu bétail y a toujours été en abondance; mais la laine n'était point propre aux manufactures; et les peuples grossiers n'ayant aucune industrie, les peaux étaient leurs seuls vêtements. Il n'y avait pas à Moscou une seule maison de pierre: leurs huttes de bois étaient faites de troncs d'arbres enduits de mousse. Quant à leurs mœurs, ils vivaient en brutes, ayant une idée confuse de l'église grecque de laquelle ils croyaient être. Leurs pasteurs les enterraient avec un billet pour saint Pierre et pour saint Nicolas, qu'on mettait dans la main du mort: c'était-là leur plus grand acte de religion; mais au-delà de Moscou vers le nord-est presque tous les villages étaient idolâtres.

(1551) Les czars, depuis Jean Basilides, eurent des richesses, sur-tout lorsqu'un autre Jean Basilowitz eut pris Casan et Astracan sur les Tartares; mais les Russes furent toujours pauvres. Ces souverains absolus faisant presque tout le commerce de l'empire, et rançonnant ceux qui avaient gagné de quoi vivre, eurent bientôt des trésors; et ils étalerent même une magnificence asiatique dans les jours de solennité. Ils commerçaient avec Constantinople par la mer Noire, avec la Pologne par Novogorod: ils pouvaient donc policer leurs états: mais le temps n'en était pas venu. Tout le nord de leur empire par-delà Moscou consistait dans de vastes déserts et dans quelques habitations de sauvages; ils ignoraient même que la vaste Sibérie existât. Un cosaque découvrit la Sibérie sous ce Jean Basilowitz, et la

conquit comme Cortez conquit le Mexique, avec quelques armes à feu.

Les czars prenaient peu de part aux affaires de l'Europe, excepté dans quelques guerres contre la Suede au sujet de la Finlande, ou contre la Pologne pour des frontieres. Nul Moscovite ne sortait de son pays: ils ne trafiquaient sur aucune mer, excepté le Pont-Euxin; le port même d'Archangel était alors aussi inconnu que ceux de l'Amérique. Il ne fut découvert que dans l'année 1553 par les Anglais, lorsqu'ils chercherent de nouvelles terres vers le nord, à l'exemple des Portugais et des Espagnols, qui avaient fait tant de nouveaux établissements au midi, à l'orient, et à l'occident. Il fallait passer le Cap-Nord à l'extrémité de la Lapponie. On sut par expérience qu'il y a des pays où pendant près de cinq mois le soleil n'éclaire pas l'horizon: l'équipage entier de deux vaisseaux périt de froid et de maladie dans ces terres; un troisieme, sous la conduite de Chancelor, aborda le port d'Archangel sur la Duina, dont les bords n'étaient habités que par des sauvages. Chancelor alla par la Duina vers le chemin de Moscou: les Anglais depuis ce temps furent presque les seuls maitres du commerce de la Moscovie, dont les pelleteries précieuses contribuerent à les enrichir. Ce fut encore une branche de commerce enlevée à Venise; cette république, ainsi que Gênes, avait eu des comptoirs autrefois, et même une ville sur les bords du Tanaïs; et depuis elle avait fait ce commerce de pelleteries par Constantinople. Quiconque lit l'histoire avec fruit

voit qu'il y a eu autant de révolutions dans le commerce que dans les états.

On était alors bien loin d'imaginer qu'un jour un prince russe fonderait dans des marais, au fond du golfe de Finlande, une nouvelle capitale, où il aborde tous les ans environ deux cents cinquante vaisseaux étrangers, et que de là il partirait des armées qui viendraient faire des rois en Pologne, secourir l'empire allemand contre la France, démembrer la Suede, prendre deux fois la Crimée, triompher de toutes les forces de l'empire ottoman, et envoyer des flottes victorieuses aux Dardanelles. (1)

On commença dans ces temps-là à connaître plus particulièrement la Lapponie, dont les Suédois mêmes, les Danois, et les Russes n'avaient encore que de faibles notions. Ce vaste pays, voisin du pole, avait été désigné par Strabon sous le nom de la contrée des Troglodytes et des Pygmées septentrionaux: nous apprimes que la race des Pygmées n'est point une fable. Il est probable que les Pygmées méridionaux ont péri, et que leurs voisins les ont détruits. Plusieurs especes d'hommes ont pu ainsi disparaître de la face de la terre, comme plusieurs especes d'animaux. Les Lappons ne paraissent point tenir de leurs voisins: les hommes, par exemple, sont grands et bien faits en Norwege; et la Lapponie ne produit que des hommes de trois coudées de haut; leurs yeux, leurs oreilles, leur nez, les diffé-

(1) Ces derniers mots ont été ajoutés en 1772.

rencient encore de tous les peuples qui entourent leurs déserts : ils paraissent une espece particuliere faite pour le climat qu'ils habitent, qu'ils aiment, et qu'eux seuls peuvent aimer ; la nature, qui n'a mis les rennes ou les rangiferes que dans ces contrées, semble y avoir produit des Lappons ; et comme leurs rennes ne sont point venues d'ailleurs, ce n'est pas non plus d'un autre pays que les Lappons y paraissent venus : il n'est pas vraisemblable que les habitants d'une terre moins sauvage aient franchi les glaces et les déserts pour se transplanter dans des terres si stériles ; une famille peut être jetée par la tempête dans une isle déserte, et la peupler ; mais on ne quitte point dans le continent des habitations qui produisent quelque nourriture pour aller s'établir au loin sur des rochers couverts de mousse, où l'on ne peut se nourrir que de lait de rennes, et de poissons. De plus, si des Norwégiens, des Suédois, s'étaient transplantés en Lapponie, y auraient-ils changé absolument de figure ? Pourquoi les Islandais, qui sont aussi septentrionaux que les Lappons, sont-ils d'une haute stature, et les Lappons non seulement petits, mais d'une figure toute différente ? C'était donc une nouvelle espece d'hommes qui se présentait à nous, tandis que l'Amérique, l'Asie et l'Afrique nous en faisaient voir tant d'autres. La sphere de la nature s'élargissait pour nous de tous côtés ; et c'est par-là seulement que la Lapponie mérite notre attention.

Je ne parlerai point de l'Islande, qui était le Thulé des anciens, ni du Groënland, ni de toutes ces contrées voisines du pole, où l'espérance de décou-

vrir un passage en Amérique a porté nos vaisseaux ; la connaissance de ces pays est aussi stérile qu'eux, et n'entre point dans le plan politique du monde.

La Pologne ayant long-temps conservé les mœurs des Sarmates, commençait à être considérée de l'Allemagne depuis que la race des Jagellons était sur le trône : ce n'était plus le temps où ce pays recevait un roi de la main des empereurs, et leur payait tribut.

Le premier des Jagellons avait été élu roi de cette république en 1382. Il était duc de Lithuanie : son pays et lui étaient idolâtres, ou du moins ce que nous appelons idolâtres, aussi-bien que plus d'un palatinat. Il promit de se faire chrétien et d'incorporer la Lithuanie à la Pologne : il fut roi à ces conditions.

Ce Jagellon, qui prit le nom de Ladislas, fut pere de ce malheureux Ladislas, roi de Hongrie et de Pologne, né pour être un des plus puissants rois du monde ; (1444) mais qui fut défait et tué à cette bataille de Varnes que le cardinal Julien lui fit donner contre les Turcs malgré la foi jurée, ainsi que nous l'avons vu.

Les deux grands ennemis de la Pologne furent long-temps les Turcs et les religieux chevaliers teutoniques : ceux-ci qui s'étaient formés dans les croisades, n'ayant pu réussir contre les musulmans, s'étaient jetés sur les idolâtres et sur les chrétiens de la Prusse, province que les Polonais possédaient.

Sous Casimir, au quinzieme siecle, les chevaliers religieux teutoniques firent long-temps la guerre à la Pologne, et enfin partagerent la Prusse avec elle,

à condition que le grand-maître serait vassal du royaume, et en même temps palatin ayant séance aux dietes.

Il n'y avait alors que ces palatins qui eussent voix dans les états du royaume ; mais Casimir y appela les députés de la noblesse, vers l'an 1460, et ils ont depuis conservé ce droit.

Les nobles en eurent alors un autre commun avec les palatins, ce fut de n'être arrêté pour aucun crime avant d'avoir été convaincus juridiquement : ce droit était celui de l'impunité. Ils avaient encore droit de vie et de mort sur leurs paysans ; ils pouvaient tuer impunément un de ces serfs pourvu qu'ils missent environ dix écus sur la fosse ; et quand un noble Polonais avait tué un paysan appartenant à un autre noble, la loi d'honneur l'obligeait d'en rendre un autre : ce qu'il y a d'humiliant pour la nature humaine, c'est qu'un tel privilege subsiste encore.

Sigismond, de la race des Jagellons, qui mourut en 1548, était contemporain de Charles-Quint, et passait pour un grand prince. Les Polonais eurent de son temps beaucoup de guerres contre les Moscovites, et encore contre ces chevaliers teutoniques dont Albert de Brandebourg était grand-maître. Mais la guerre était tout ce que connaissaient les Polonais, sans en connaître l'art, qui se perfectionnait dans l'Europe méridionale : ils combattaient sans ordre, n'avaient point de place fortifiée ; leur cavalerie faisait comme aujourd'hui toute leur force.

Ils négligeaient le commerce. On n'avait découvert qu'au treizieme siecle les salines de Cracovie,

qui font une des richesses du pays : le négoce du blé et du sel était abandonné aux Juifs et aux étrangers, qui s'enrichissaient de l'orgueilleuse oisiveté des nobles et de l'esclavage du peuple. Il y avait déja en Pologne plus de deux cents synagogues.

D'un côté cette administration était à quelques égards une image de l'ancien gouvernement des Francs, des Moscovites, et des Huns ; de l'autre elle ressemblait à celui des anciens Romains, en ce que chaque noble a le droit des tribuns du peuple de pouvoir s'opposer aux lois du sénat par le seul mot *veto :* ce pouvoir étendu à tous les gentilshommes, et porté jusqu'au droit d'annuller par une seule voix toutes les voix de la république, est devenu la prérogative de l'anarchie. Le tribun était le magistrat du peuple romain, et le gentilhomme n'est qu'un membre, un sujet de l'état ; le droit de ce membre est de troubler tout le corps : mais ce droit est si cher à l'amour-propre qu'un sûr moyen d'être mis en pieces serait de proposer dans une diete l'abolition de cette coutume.

Il n'y avait d'autre titre en Pologne que celui de noble, de même qu'en Suede, en Danemarck et dans tout le nord. Les qualités de duc et de comte sont récentes ; c'est une imitation des usages d'Allemagne : mais ces titres ne donnent aucun pouvoir, toute la noblesse est égale. Ces palatins, qui ôtaient la liberté au peuple n'étaient occupés qu'à défendre la leur contre leur roi. Quoique le sang des Jagellons eût régné long-temps, ces princes ne furent jamais ni absolus par leur royauté, ni rois par droit de naissance : ils furent toujours élus comme les

chefs de l'état, et non comme les maîtres. Le serment prêté par les rois à leur couronnement portait en termes exprès « qu'ils priaient la nation de les « détrôner, s'ils n'observaient pas les lois qu'ils « avaient jurées. »

Ce n'était pas une chose aisée de conserver toujours le droit d'élection en laissant toujours la même famille sur le trône; mais les rois n'ayant ni forteresse, ni la disposition du trésor public, ni celle des armées, la liberté n'a jamais reçu d'atteinte. L'état n'accordait alors au roi que douze cent mille de nos livres annuelles pour soutenir sa dignité. Le roi de Suede aujourd'hui n'en a pas tant. L'empereur n'a rien; il est à ses frais le chef de l'univers chrétien, *caput orbis christiani*, tandis que l'isle de la Grande-Bretagne donne à son roi environ vingt-trois millions pour sa liste civile. La vente de la royauté est devenue en Pologne la plus grande source de l'argent qui roule dans l'état: la capitation des Juifs, qui fait un de ses gros revenus, ne monte pas à plus de cent vingt mille florins du pays (1).

A l'égard de leurs lois ils n'en eurent d'écrites en leur langue qu'en 1552: les nobles, toujours égaux entre eux, se gouvernaient suivant leurs résolutions prises dans leurs assemblées, qui sont la loi véritable encore aujourd'hui; et le reste de la nation ne s'informe seulement pas de ce qu'on y a résolu. Comme ces possesseurs des terres sont les

(1) Tout ceci avait été écrit vers 1760; et souvent tandis qu'on parle de la constitution d'un état cette constitution change.

maîtres de tout, et que les cultivateurs sont esclaves, c'est aussi à ces seuls possesseurs qu'appartiennent les biens de l'église. Il en est de même en Allemagne; mais c'est en Pologne une loi expresse et générale, au lieu qu'en Allemagne ce n'est qu'un usage établi; usage trop contraire au christianisme, mais conforme à l'esprit de la constitution germanique. Rome différemment gouvernée a eu toujours cet avantage, depuis ses rois et ses consuls jusqu'au dernier temps de la monarchie pontificale, de ne fermer jamais la porte des honneurs au simple mérite.

Les royaumes de Suede, de Danemarck, et de Norwege étaient électifs à-peu-près comme la Pologne. Les agriculteurs étoient esclaves en Danemarck; mais en Suede ils avaient séance aux dietes de l'état, et donnaient leurs voix pour régler les impôts. Jamais peuples voisins n'eurent une antipathie plus violente que les Suédois et les Danois. Cependant ces nations rivales n'avaient composé qu'un seul état par la fameuse union de Calmar, à la fin du quatorzieme siecle.

Un roi de Suede, nommé Albert, ayant voulu prendre pour lui le tiers des métairies du royaume, ses sujets se souleverent. Marguerite Waldemar, fille de Waldemar III, la Sémiramis du nord, profita de ces troubles, et se fit reconnaître reine de Suede, de Danemarck, et de Norwege (1395). Elle unit deux ans après ces royaumes, qui devaient être à perpétuité gouvernés par un même souverain.

Quand on se souvient qu'autrefois de simples pirates danois avaient porté leurs armes victorieuses

presque dans toute l'Europe, et conquis l'Angleterre et la Normandie, et qu'on voit ensuite la Suede, la Norwege, et le Danemarck réunis n'être pas une puissance formidable à leurs voisins, on voit évidemment qu'on ne fait des conquêtes que chez des peuples mal gouvernés. Les villes anséatiques, Hambourg, Lubeck, Dantzick, Rostock, Lunebourg, Vismar, pouvaient résister à ces trois royaumes, parcequ'elles étaient plus riches; la seule ville de Lubeck fit même la guerre aux successeurs de Marguerite Waldemar. Cette union de trois royaumes, qui semble si belle au premier coup-d'œil, fut la source de leurs malheurs.

Il y avait en Suede un primat, archevêque d'Upsal, et six évêques, qui avaient à-peu-près cette autorité que la plupart des ecclésiastiques avaient acquise en Allemagne et ailleurs. L'archevêque d'Upsal sur-tout était, ainsi que le primat de Pologne, la seconde personne du royaume. Quiconque est la seconde veut toujours être la premiere.

(1452) Il arriva que les états de Suede, lassés du joug danois, élurent pour leur roi d'un commun consentement le grand maréchal Charles Canutson, d'une maison qui subsiste encore.

Non moins lassés du joug des évêques, ils ordonnerent qu'on ferait une recherche des biens que l'église avait envahis à la faveur des troubles. L'archevêque d'Upsal, nommé Jean de Salstad, assisté de six évêques de Suede et du clergé, excommunia le roi et le sénat dans une messe solennelle, déposa ses ornements sur l'autel; et prenant une cuirasse

et une épée, sortit de l'église en commençant la guerre civile. Les évêques la continuerent pendant sept ans. Ce ne fut depuis qu'une anarchie sanglante et une guerre perpétuelle entre les Suédois, qui voulaient avoir un roi indépendant, et les Danois, qui étaient presque toujours les maîtres. Le clergé, tantôt armé pour la patrie, tantôt contre elle, excommuniait, combattait et pillait. Il eût mieux valu pour la Suede d'être demeurée païenne que d'être devenue chrétienne à ce prix.

Enfin les Danois l'ayant emporté sous leur roi Jean, fils de Christiern I, les Suédois s'étant soumis et s'étant depuis soulevés, ce roi Jean fit rendre par son sénat en Danemarck un arrêt contre le sénat de Suede, par lequel tous les sénateurs suédois étaient condamnés à perdre leur noblesse et leurs biens (1505). Ce qu'il y a de singulier c'est qu'il fit confirmer cet arrêt par l'empereur Maximilien, et que cet empereur écrivait aux états de Suede qu'ils « eussent à obéir, qu'autrement il procéderait contre « eux selon les lois de l'empire ». Je ne sais comment l'abbé de Vertot a oublié dans ses Révolutions de Suede un fait aussi important, soigneusement recueilli par Puffendorf.

Ce fait prouve que les empereurs allemands, ainsi que les papes, ont toujours prétendu une juridiction universelle; il prouve encore que le roi danois voulait flatter Maximilien, dont en effet il obtint la fille pour son fils Christiern II. Voilà comme les droits s'établissent. La chancellerie de Maximilien écrivait aux Suédois, comme celle de Charlemagne

eût écrit aux peuples de Bénévent ou de la Guienne. Mais il fallait avoir les armées et la puissance de Charlemagne.

Ce Christiern II, après la mort de son pere, prit des mesures différentes ; au lieu de demander un arrêt à la chambre impériale, il obtint de François I, roi de France, trois mille hommes. Jamais les Français jusqu'alors n'étaient entrés dans les querelles du nord. Il est vraisemblable que François I, qui aspirait à l'empire, voulait se faire un appui du Danemarck. Les troupes françaises combattirent en Suede sous Christiern; mais elles en furent bien mal récompensées : congédiées sans paie, poursuivies dans leur retour par les paysans, il n'en revint pas trois cents hommes en France ; suite ordinaire parmi nous de toute expédition qui se fait trop loin de la patrie.

Nous verrons dans l'article du luthéranisme quel tyran était Christiern. Un de ses crimes fut la source de son châtiment, qui lui fit perdre trois royaumes. Il venait de faire un accord avec un administrateur créé par les états de Suede, nommé Stenon Sture. Christiern semblait moins craindre cet administrateur que le jeune Gustave Vasa, neveu du roi Canutson, prince d'un courage entreprenant, le héros et l'idole de la Suede. Il feignit de vouloir conférer avec l'administrateur dans Stockholm, et demanda qu'on lui amenât sur sa flotte à la rade de la ville le jeune Gustave et six autres otages.

(1518) A peine furent-ils sur son vaisseau qu'il les fit mettre aux fers, et fit voile en Danemarck avec sa proie. Alors il prépara tout pour une guerre

ouverte. Rome se mêlait de cette guerre. Voici comme elle y entra, et comme elle fut trompée.

Troll, archevêque d'Upsal, dont je rapporterai les cruautés en parlant du luthéranisme, élu par le clergé, confirmé par Léon X, et lié d'intérêt avec Christiern, avait été déposé par les états de Suede (1517), et condamné à faire pénitence dans un monastere. Les états furent excommuniés par le pape selon le style ordinaire. Cette excommunication qui n'était rien par elle-même, était beaucoup par les armes de Christiern.

Il y avait alors en Danemarck un légat du pape, nommé Arcemboldi, qui avait vendu les indulgences dans les trois royaumes. Telle avait été son adresse, et telle l'imbécillité des peuples, qu'il avait tiré près de deux millions de florins de ces pays les plus pauvres de l'Europe : il allait les faire passer à Rome ; Christiern les prit pour faire, disait-il, la guerre à des excommuniés. Sa guerre fut heureuse ; il fut reconnu roi, et l'archevêque Troll fut rétabli.

(1520) C'est après ce rétablissement que le roi et son primat donnerent dans Stockholm cette fête funeste dans laquelle ils firent égorger le sénat entier et tant de citoyens. Cependant Gustave s'était échappé de sa prison, et avait repassé en Suede. Il fut obligé de se cacher quelque temps dans les montagnes de la Dalécarlie, déguisé en paysan ; il travailla même aux mines, soit pour subsister, soit pour se mieux déguiser. Mais enfin il se fit connaître à ces hommes sauvages, qui détestaient d'autant plus la tyrannie que toute politique était inconnue à leur simplicité rustique. Ils le suivirent, et Gustave Vasa servit

bientôt à la tête d'une armée. L'usage des armes à feu n'était point encore connu de ces hommes grossiers, et peu familier au reste des Suédois; c'est ce qui avait donné toujours aux Danois la supériorité. Mais Gustave, ayant fait acheter sur son crédit des mousquets à Lubeck, combattit bientôt avec des armes égales.

Lubeck ne fournit pas seulement des armes, elle envoya des troupes; sans quoi Gustave eût eu bien de la peine à réussir. C'était une simple ville de marchands de qui dépendait la destinée de la Suede. Christiern était alors en Danemarck. L'archevêque d'Upsal soutint tout le poids de la guerre contre le libérateur. Enfin, ce qui n'est pas ordinaire, le parti le plus juste l'emporta. Gustave, après des aventures malheureuses, battit les lieutenants du tyran, et fut maître d'une partie du pays.

Christiern furieux, qui dès long-temps avait en son pouvoir à Copenhague la mere et la sœur de Gustave, (1521) fit une action qui, même après ce qu'on a vu de lui, paraît d'une atrocité presque incroyable. Il fit jeter, dit-on, ces deux princesses dans la mer, enfermées dans un sac l'une et l'autre. Il y a des auteurs qui disent qu'on se contenta de les menacer de ce supplice.

Ce tyran savait ainsi se venger, mais il ne savait pas combattre. Il assassinait des femmes, et il n'osait aller en Suede faire tête à Gustave. Non moins cruel envers ses Danois qu'envers ses ennemis, il fut bientôt aussi exécrable au peuple de Copenhague qu'aux Suédois.

Ces Danois, en possession d'élire leurs rois,

avaient le droit de punir un tyran. Les premiers qui renoncerent à sa domination furent ceux de Jutland, du duché de Schlesvich, et de la partie du Holstein qui appartenait à Christiern. Son oncle Frédéric, duc de Holstein, profita du juste soulèvement des peuples : la force appuya le droit. Tous les habitants de ce qui composait autrefois la Chersonese cimbrique firent signifier au tyran l'acte de sa déposition authentique par le premier magistrat de Jutland.

Ce chef de justice intrépide osa porter à Christiern sa sentence dans Copenhague même. Le tyran voyant tout le reste de l'état ébranlé, haï de ses propres officiers, n'osant se fier à personne, reçut dans son palais, comme un criminel, son arrêt, qu'un seul homme désarmé lui signifiait. Il faut conserver à la postérité le nom de ce magistrat; il s'appelait Mons. « Mon nom, disait-il, devrait être « écrit sur la porte de tous les méchants princes ». Le Danemarck obéit à l'arrêt. Il n'y a point d'exemple d'une révolution si juste, si subite, et si tranquille. (1523) Le roi se dégrada lui-même en fuyant, et se retira en Flandre dans les états de Charles-Quint, son beau-frere, dont il implora long-temps le secours.

Son oncle Frédéric fut élu dans Copenhague roi de Danemarck, de Norwege et de Suede; mais il n'eut de la couronne de Suede que le titre. Gustave Vasa, ayant pris dans le même temps Stockholm, fut élu roi par les Suédois, et sut défendre le royaume qu'il avait délivré. Christiern, avec son archevêque Troll, errant comme lui, fit au bout de quel-

ques années une tentative pour rentrer dans quelques uns de ses états. Il avait la ressource que donnent toujours les mécontents d'un nouveau regne. Il y en eut en Danemarck, il y en eut en Suede ; il passa avec eux en Norwege. Le nouveau roi Gustave commençait à secouer le joug de la religion romaine dans quelques unes de ses provinces. Le roi Frédéric permettait que les Danois en changeassent. Christiern se déclarait bon catholique : mais n'en étant ni meilleur prince, ni meilleur général, ni plus aimé ; il ne fit qu'un effort inutile.

Abandonné bientôt de tout le monde, il se laissa mener en Danemarck, et finit ses jours en prison (1532). L'empereur Charles-Quint, son beau-frere, qui ébranla l'Europe, ne fut pas assez puissant pour le seconder. L'archevêque Troll, d'une ambition inquiete, ayant armé la ville de Lubeck contre le Danemarck, mourut de ses blessures plus glorieusement que Christiern ; dignes l'un et l'autre d'une fin plus tragique.

Gustave, libérateur de son pays, jouit assez paisiblement de sa gloire. Il fit le premier connaître aux nations étrangeres de quel poids la Suede pouvait être dans les affaires de l'Europe, dans un temps où la politique européane prenait une nouvelle face, où l'on commençait à vouloir établir la balance du pouvoir.

François I fit une alliance avec lui, et même, tout luthérien qu'était Gustave, il lui envoya le collier de son ordre malgré les statuts. Gustave le reste de sa vie se fit une étude de régler l'état. Il fallut user de toute sa prudence pour que la religion qu'il avait

détruite ne troublât pas son gouvernement. Les Dalécarliens, qui l'avaient aidé les premiers à monter sur le trône, furent les premiers à l'inquiéter : leur rusticité farouche les attachait aux anciens usages de leur église ; ils n'étaient catholiques que comme ils étaient barbares, par la naissance et par l'éducation : on en peut juger par une requête qu'ils lui présentèrent ; ils demanderent que le roi ne portât point d'habits découpés à la mode de France, et qu'on fît brûler tous les citoyens qui feraient gras le vendredi. C'était presque la seule chose à quoi ils distinguaient les catholiques des luthériens.

Le roi étouffa tous ces mouvements, établit avec adresse sa religion en conservant des évêques, et en diminuant leurs revenus et leur pouvoir. Les anciennes lois de l'état furent respectées ; (1544) il fit déclarer son fils Frédéric son successeur par les états, et même il obtint que la couronne resterait dans sa maison, à condition que si sa race s'éteignait, les états rentreraient dans le droit d'élection ; que s'il ne restait qu'une princesse, elle aurait une dot sans prétendre à la couronne.

Voilà dans quelle situation étaient les affaires du nord du temps de Charles-Quint. Les mœurs de tous ces peuples étaient simples, mais dures ; on n'en était que moins vertueux pour être plus ignorant. Les titres de comte, de marquis, de baron, de chevalier, et la plupart des symboles de la vanité, n'avaient point pénétré chez les Suédois, et peu chez les Danois ; mais aussi les inventions utiles y étaient ignorées. Ils n'avaient ni commerce réglé, ni manufactures. Ce fut Gustave Vasa qui, en tirant

les Suédois de l'obscurité, anima aussi les Danois par son exemple.

La Hongrie se gouvernait entièrement comme la Pologne; elle élisait ses rois dans ses dietes : le palatin de Hongrie avait la même autorité que le primat polonais; et de plus il était juge entre le roi et la nation. Telle avait été autrefois la puissance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du justicier d'Aragon. On voit que dans toutes les monarchies l'autorité des rois commença toujours par être balancée; on voulut des monarques, mais jamais des despotes.

Les nobles avaient les mêmes privileges qu'en Pologne, je veux dire d'être impunis, et de disposer de leurs serfs; la populace était esclave : la force de l'état était dans la cavalerie, composée de nobles et de leurs suivants; l'infanterie était un ramas de paysans sans ordre, qui combattaient dans le temps qui suit les semailles jusqu'à celui de la moisson.

On se souvient que vers l'an 1000 la Hongrie reçut le christianisme. Le chef des Hongrois, Etienne, qui voulait être roi, se servit de la force et de la religion; le pape Silvestre II lui donna le titre de roi, et même de roi apostolique : des auteurs prétendent que ce fut Jean XVIII ou XIX qui conféra ces deux honneurs à Etienne en 1003 ou 1004. De telles discussions ne sont pas le but de mes recherches : il me suffit de considérer que c'est pour avoir donné ce titre dans une bulle que les papes prétendaient exiger des tributs de la Hongrie, et c'est en vertu de ce mot *apostolique* que les rois de Hongrie prétendaient donner tous les bénéfices du royaume.

On voit qu'il y a des préjugés par lesquels les rois et les nations entieres se gouvernent; le chef d'une nation guerriere n'avait osé prendre le titre de roi sans la permission du pape; ce royaume et celui de Pologne étaient gouvernés sur le modele de l'empire allemand. Cependant les rois de Pologne et de Hongrie, qui ont fait enfin des comtes, n'oserent jamais faire des ducs; loin de prendre le titre de majesté, on les appelait alors votre excellence.

Les empereurs regardaient même la Hongrie comme un fief de l'empire: en effet Conrad-le-Salique avait reçu un hommage et un tribut du roi Pierre; et les papes, de leur côté, soutenaient qu'ils devaient donner cette couronne, parcequ'ils avaient les premiers appelé du nom de *roi* le chef de la nation hongroise.

Il faut un moment remonter ici au temps où la maison de France, qui a fourni des rois au Portugal, à l'Angleterre, à Naples, vit aussi ses rejetons sur le trône de Hongrie.

Vers l'an 1290, le trône étant vacant, l'empereur Rodolphe de Habsbourg en donna l'investiture à son fils, Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un fief ordinaire; le pape Nicolas IV, de son côté, conféra le royaume comme un bénéfice au petit-fils de ce fameux Charles d'Anjou, frere de saint Louis, roi de Naples et de Sicile. Ce neveu de saint Louis était appelé Charles Martel, et il prétendait le royaume parceque sa mere, Marie de Hongrie, était sœur du roi hongrois dernier mort. Ce n'est pas chez les peuples libres un titre pour régner que d'être parent de leurs rois. La Hongrie ne prit pour

maître ni celui que nommait l'empereur, ni celui que lui donnait le pape ; elle choisit André surnommé le Vénitien parcequ'il s'était marié à Venise, prince qui d'ailleurs était du sang royal. Il y eut des excommunications et des guerres ; mais après sa mort, et après celle de son concurrent, Charles Martel, les arrêts du tribunal de Rome furent exécutés.

(1303) Boniface VIII, quatre mois ayant que l'affront qu'il reçut du roi de France le fît, dit-on, mourir de douleur, jouit de l'honneur de voir plaider devant lui, comme on l'a déja dit, la cause de la maison d'Anjou. La reine de Naples, Marie, parla elle-même devant le consistoire ; et Boniface donna la Hongrie au prince Carobert, fils de Charles Martel, et petit-fils de cette Marie.

(1308) Ce Carobert fut donc en effet roi par la grace du pape, soutenu de son parti et de son épée ; la Hongrie sous lui devint plus puissante que les empereurs, qui la regardaient comme un fief ; Carobert réunit la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Transilvanie, la Valachie, provinces démembrées du royaume dans la suite des temps.

Le fils de Carobert, nommé Louis, frere de cet André de Hongrie que la reine de Naples, Jeanne, sa femme, fit étrangler, accrut encore la puissance des Hongrois : il passa au royaume de Naples pour venger le meurtre de son frere ; il aida Charles de Durazzo à détrôner Jeanne, sans l'aider dans la mort dont Durazzo fit périr cette reine : de retour dans la Hongrie il y acquit une vraie gloire, car il fut juste ; il fit de sages lois, il abolit les épreuves

du fer ardent et de l'eau bouillante, d'autant plus accréditées que les peuples étaient plus grossiers.

On remarque toujours qu'il n'y a guere de grand homme qui n'ait aimé les lettres. Ce prince cultivait la géométrie et l'astronomie, il protégeait les autres arts : c'est à cet esprit philosophique, si rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition des épreuves superstitieuses ; un roi qui connaissait la saine raison était un prodige dans ces climats. Sa valeur fut égale à ses autres qualités. Ses peuples le chérirent : les étrangers l'admirerent ; les Polonais sur la fin de sa vie l'élurent pour leur roi (1370). Il régna heureusement quarante ans en Hongrie, et douze ans en Pologne ; les peuples lui donnerent le nom de *grand* dont il était digne ; cependant il est presque ignoré en Europe : il n'avait pas régné sur des hommes qui sussent transmettre sa gloire aux nations. Qui sait qu'au quatorzieme siecle il y eut un Louis-le-Grand vers les monts Krapac ?

Il était si aimé que les états élurent (1382) sa fille Marie, qui n'était pas encore nubile, et l'appelerent Marie-roi, titre qu'ils ont encore renouvelé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maison d'Autriche.

Tout sert à faire voir que, si dans les royaumes héréditaires on peut se plaindre des abus du despotisme, les états électifs sont exposés à de plus grands orages ; et que la liberté même, cet avantage si naturel et si cher, a quelquefois produit de grands malheurs. La jeune Marie-roi était gouvernée, aussi bien que l'état, par sa mere Elisabeth de Bosnie. Les seigneurs furent mécontents d'Elisabeth ; ils se servirent de leur droit de mettre la couronne sur une

autre tête : ils la donnerent à Charles de Durazzo surnommé *le petit*, descendant en droite ligne du frere de saint Louis qui regna dans les deux Siciles. (1386) Il arrive de Naples à Bude, il est couronné solennellement, et reconnu roi par Elisabeth elle-même.

Voici un de ces évènements étranges sur lesquels les lois sont muettes, et qui laissent en doute si ce n'est pas un crime de punir le crime même.

Elisabeth et sa fille Marie, après avoir vécu en intelligence autant qu'il était possible avec celui qui possédait leur couronne, l'invitent chez elles, et le font assassiner en leur présence ; elles soulevent le peuple en leur faveur, et la jeune Marie, toujours conduite par sa mere, reprend la couronne.

Quelque temps après Elisabeth et Marie voyagent dans la basse Hongrie : elles passent imprudemment sur les terres d'un comte de Hornac, ban de Croatie ; ce ban était ce qu'on appelle en Hongrie *comte supréme*, commandant les armées, et rendant la justice. Il était attaché au roi assassiné : lui était-il permis ou non de venger la mort de son roi ? Il ne délibéra pas, et parut consulter la justice dans la cruauté de sa vengeance. Il fait le procès aux deux reines, fait noyer Elisabeth, et garde Marie en prison comme la moins criminelle.

Dans le même temps Sigismond, qui depuis fut empereur, entrait en Hongrie et venait épouser la reine Marie. Le ban de Croatie se crut assez puissant et fut assez hardi pour lui amener lui-même cette reine dont il avait fait noyer la mere : il semble qu'il crut n'avoir fait qu'un acte de justice sévere ; mais Sigismond le fit tenailler et mourir

dans les tourments. Sa mort souleva la noblesse hongroise, et ce regne ne fut qu'une suite de troubles et de factions.

On peut régner sur beaucoup d'états et n'être pas un puissant prince. Ce Sigismond fut à la fois empereur, roi de Bohême et de Hongrie; mais en Hongrie il fut battu par les Turcs, et mis une fois en prison par ses sujets révoltés; en Bohême il fut presque toujours en guerre contre les hussites; et dans l'empire son autorité fut presque toujours contre-balancée par les privileges des princes et des villes.

En 1438 Albert d'Autriche, gendre de Sigismond, fut le premier prince de la maison d'Autriche qui régna sur la Hongrie.

Il fut, comme Sigismond, empereur et roi de Bohême; mais il ne régna que trois ans. Ce regne si court fut la source des divisions intestines qui, jointes aux irruptions des Turcs, ont dépeuplé la Hongrie, et en ont fait une des malheureuses contrées de la terre.

Les Hongrois, toujours libres, ne voulurent point pour leur roi d'un enfant que laissait Albert d'Autriche, et ils choisirent cet Uladislas ou Ladislas, roi de Pologne, que nous avons vu perdre la bataille de Varnes avec la vie (1444).

(1440) Frédéric III d'Autriche, empereur d'Allemagne, se dit roi de Hongrie, et ne le fut jamais. Il garda dans Vienne le fils d'Albert d'Autriche, que j'appellerai Ladislas Albert, pour le distinguer de tant d'autres, tandis que le fameux Jean Huniade tenait tête en Hongrie à Mahomet II, vainqueur de tant

d'états. Ce Jean Huniade n'était pas roi, mais il était général chéri d'une nation libre et guerriere, et nul roi ne fut aussi absolu que lui.

Après sa mort la maison d'Autriche eut la couronne de Hongrie. Ce Ladislas Albert fut élu. Il fit périr par la main du bourreau un des fils de ce Jean Huniade, vengeur de la patrie. Mais chez les peuples libres la tyrannie n'est pas impunie; Ladislas Albert d'Autriche fut chassé de ce trône souillé d'un si beau sang, et paya par l'exil sa cruauté.

Il restait un fils de ce grand Huniade : ce fut Mathias Corvin, que les Hongrois ne tirerent qu'à force d'argent des mains de la maison d'Autriche. Il combattit et l'empereur Frédéric III, auquel il enleva l'Autriche, et les Turcs, qu'il chassa de la haute Hongrie.

Après sa mort, arrivée en 1490, la maison d'Autriche voulut toujours ajouter la Hongrie à ses autres états. L'empereur Maximilien, rentré dans Vienne, ne put obtenir ce royaume; il fut déféré à un roi de Bohême, nommé encore Ladislas, que j'appellerai Ladislas de Bohême.

Les Hongrois, en se choisissant ainsi leurs rois, restreignaient toujours leur autorité, à l'exemple des nobles en Pologne, et des électeurs de l'empire. Mais il faut avouer que les nobles de Hongrie étaient de petits tyrans qui ne voulaient point être tyrannisés; leur liberté était une indépendance funeste, et ils réduisaient le reste de la nation à un esclavage si misérable, que tous les habitants de la campagne se souleverent contre des maîtres trop durs. Cette guerre civile, qui dura quatre années,

affaiblissait encore ce malheureux royaume : la noblesse, mieux armée que le peuple, et possédant tout l'argent, eut enfin le dessus, et la guerre finit par le redoublement des chaînes du peuple, qui est encore réellement esclave de ses seigneurs.

Un pays si long-temps dévasté, et dans lequel il ne restait qu'un peuple esclave et mécontent, sous des maîtres presque toujours divisés, ne pouvait plus résister par lui-même aux armes des sultans turcs : aussi quand le jeune Louis II, fils de ce Ladislas de Bohême, et beau-frere de l'empereur Charles-Quint, voulut soutenir les efforts de Soliman, toute la Hongrie ne put dans cette extrême nécessité lui fournir une armée de trente mille combattants. Un cordelier, nommé Tomoré, général de cette armée dans laquelle il y avait cinq évêques, promit la victoire au roi Louis : l'armée fut détruite à la célebre journée de Mohats (1526). Le roi fut tué, et Soliman, vainqueur, parcourut tout ce royaume malheureux dont il emmena plus de deux cent mille captifs.

En vain la nature a placé dans ce pays des mines d'or, et les vrais trésors des blés et des vins ; en vain elle y forme des hommes robustes, bien faits, spirituels : on ne voyait presque plus qu'un vaste désert, des villes ruinées, des campagnes dont on labourait une partie les armes à la main, des villages creusés sous terre où les habitants s'ensevelissaient avec leurs grains et leurs bestiaux, une centaine de châteaux fortifiés dont les possesseurs disputaient la souveraineté aux Turcs et aux Allemands.

Il y avait encore plusieurs beaux pays de l'Europe dévastés, incultes, inhabités, tels que la moitié de la Dalmatie, le nord de la Pologne, les bords du Tanaïs, la fertile contrée de l'Ukraine, tandis qu'on allait chercher des terres dans un nouvel univers et aux bornes de l'ancien.

Dans ce tableau du gouvernement politique du nord je ne dois pas oublier l'Ecosse, dont je parlerai encore en traitant de la religion.

L'Ecosse entrait un peu plus que le reste dans le système de l'Europe, parceque cette nation, ennemie des Anglais qui voulaient la dominer, était alliée de la France depuis long-temps. Il n'en coûtait pas beaucoup aux rois de France pour faire armer les Ecossais ; on voit que François I n'envoya que trente mille écus (qui font aujourd'hui trois cent vingt mille de nos livres) au parti qui devait faire déclarer la guerre aux Anglais (1543). En effet l'Ecosse est si pauvre, qu'aujourd'hui qu'elle est réunie à l'Angleterre, elle ne paie que la quarantieme partie des subsides des deux royaumes (1).

Un état pauvre, voisin d'un état riche, est à la longue vénal : mais tant que cette province ne se vendit point elle fut redoutable. Les Anglais, qui subjuguerent si aisément l'Irlande sous Henri II, ne purent dominer en Ecosse : Edouard III, grand guerrier et adroit politique, la domta, mais ne put la garder. Il y eut toujours entre les Ecossais et les Anglais une inimitié et une jalousie pareille à celle qu'on voit aujourd'hui entre les Portugais et les

(1) Ceci était écrit en 1740.

Espagnols. La maison des Stuart régnoit sur l'Ecosse depuis 1370. Jamais maison n'a été plus infortunée. Jacques I, après avoir été prisonnier en Angleterre dix-huit années, fut assassiné par ses sujets. (1444) Jacques II fut tué dans une expédition malheureuse à Roxborong, à l'âge de vingt-neuf ans. Jacques III, n'en ayant pas encore trente-cinq, fut tué par ses sujets en bataille rangée (1513). Jacques IV, gendre du roi d'Angleterre, Henri VII, périt âgé de trente-neuf ans dans une bataille contre les Anglais, après un regne très malheureux. (1542) Jacques V mourut dans la fleur de son âge, à trente ans.

Nous verrons la fille de Jacques V, plus malheureuse que tous ses prédécesseurs, augmenter le nombre des reines mortes par la main des bourreaux. Jacques VI, son fils, ne fut roi d'Ecosse, d'Angleterre et d'Irlande, que pour jeter par sa faiblesse les fondements des révolutions qui ont porté la tête de Charles I sur un échafaud, qui ont fait languir Jacques VII dans l'exil, et qui tiennent encore cette famille infortunée errante loin de sa patrie. Le temps le moins funeste de cette maison étoit celui de Charles-Quint et de François I. C'étoit alors que régnait Jacques V, pere de Marie Stuart; et qu'après sa mort, sa veuve, Marie de Lorraine, mere de Marie Stuart, eut la régence du royaume. Les troubles ne commencerent à naître que sous la régence de cette Marie de Lorraine; et la religion, comme on le verra, en fut le premier prétexte.

Je n'étendrai pas davantage ce récensement des royaumes du nord au seizieme siecle. J'ai déja ex-

posé en quels termes étaient ensemble l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Espagne : ainsi je me suis donné une connaissance préliminaire des intérêts du nord et du midi. Il faut voir plus particulièrement ce que c'était que l'empire.

CHAPITRE CXX.

De l'Allemagne et de l'empire aux quinzieme et seizieme siecles.

Le nom d'empire d'occident subsistait toujours. Ce n'était guere depuis très long-temps qu'un titre onéreux; et il y parut bien, puisque l'ambitieux Edouard III, à qui les électeurs l'offrirent, n'en voulut point (1348). L'empereur Charles IV, regardé comme le législateur de l'empire, ne put obtenir du pape Innocent VI et des barons romains la permission de se faire couronner empereur à Rome qu'à condition qu'il ne coucherait pas dans la ville. Sa fameuse bulle d'or mit quelque ordre dans l'anarchie de l'Allemagne : le nombre des électeurs fut fixé par cette loi, qu'on regarda comme fondamentale, et à laquelle on a dérogé depuis. De son temps les villes impériales eurent voix délibérative dans les dietes. Toutes les villes de la Lombardie étaient réellement libres, et l'empire ne conservait sur elles que des droits. Chaque seigneur continua d'être souverain dans ses terres en Allemagne et en Lombardie pendant tous les regnes suivants.

Les temps de Venceslas, de Robert, de Josse, de Sigismond, furent des temps obscurs où l'on ne voit aucune trace de la majesté de l'empire, excepté dans le concile de Constance, que Sigismond convoqua, et où il parut dans toute sa gloire, mais dont il sortit avec la honte d'avoir violé le droit des gens en laissant brûler Jean Hus et Jérôme de Prague.

Les empereurs n'avaient plus de domaines; ils les avaient cédés aux évêques et aux villes, tantôt pour se faire un appui contre les seigneurs des grands fiefs, tantôt pour avoir de l'argent: il ne leur restait que la subvention des mois romains, taxe qu'on ne payait qu'en temps de guerre, et pour la vaine cérémonie du couronnement et du voyage de Rome. Il était donc absolument nécessaire d'élire un chef puissant par lui-même; et ce fut ce qui mit le sceptre dans la maison d'Autriche. Il fallait un prince dont les états pussent d'un côté communiquer à l'Italie, et de l'autre résister aux inondations des Turcs. L'Allemagne trouvait cet avantage avec Albert II, duc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie; et c'est ce qui fixa la dignité impériale dans sa maison: le trône y fut héréditaire sans cesser d'être électif. Albert et ses successeurs furent choisis parcequ'ils avaient de grands domaines; et Rodolphe de Habsbourg, tige de cette maison, avait été élu parcequ'il n'en avait point. La raison en est palpable: Rodolphe fut choisi dans un temps où les maisons de Saxe et de Suabe avaient fait craindre le despotisme; et Albert II, dans un temps où l'on croyait la maison d'Autriche assez

puissante pour défendre l'empire, et non assez pour l'asservir.

Frédéric III eut l'empire à ce titre. L'Allemagne de son temps fut dans la langueur et dans la tranquillité. Il ne fut pas aussi puissant qu'il aurait pu l'être; et nous avons vu qu'il était bien loin d'être *souverain de la chrétienté*, comme le porte son épitaphe.

Maximilien I, n'étant encore que roi des Romains, commença la carrière la plus glorieuse par la victoire de Guinegaste, en Flandre, qu'il remporta contre les Français, et par le traité de 1492, qui lui assura la Franche-Comté, l'Artois et le Charolais (1479). Mais ne tirant rien des Pays-bas qui appartenaient à son fils Philippe-le-Beau, rien des peuples de l'Allemagne, et peu de chose de ses états tenus en échec par la France, il n'aurait jamais eu de crédit en Italie sans la ligue de Cambrai, et sans Louis XII qui travailla pour lui.

(1508) D'abord le pape et les Vénitiens l'empêchèrent de venir se faire couronner à Rome; et il prit le titre d'*empereur élu*, ne pouvant être empereur couronné par le pape. (1513) On le vit, depuis la ligue de Cambrai, recevoir une solde de cent écus par jour du roi d'Angleterre, Henri VIII. Il avait dans ses états d'Allemagne des hommes avec lesquels on pouvait combattre les Turcs; mais il n'avait pas les trésors avec lesquels la France, l'Angleterre, et l'Italie, combattaient alors.

L'Allemagne était devenue véritablement une république de princes et de villes, quoique le chef s'expliquât dans ses édits en maître absolu de l'uni-

vers. Elle était, dès l'an 1500, divisée en dix cercles; et les directeurs de ces cercles étant des princes souverains, les généraux et les colonels des cercles étant payés par les provinces et non par l'empereur, cet établissement, qui liait toutes les parties de l'Allemagne ensemble, en assurait la liberté. La chambre impériale, qui jugeait en dernier ressort, payée par les princes et par les villes, et ne résidant point dans les domaines particuliers du monarque, était encore un appui de la liberté publique: il est vrai qu'elle ne pouvait jamais mettre ses arrêts à exécution contre de grands princes à moins que l'Allemagne ne la secondât; mais cet abus même de la liberté en prouvait l'existence. Cela est si vrai que la cour aulique, qui prit sa forme en 1512, et qui ne dépendait que des empereurs, fut bientôt le plus ferme appui de leur autorité.

L'Allemagne sous cette forme de gouvernement était alors aussi heureuse qu'aucun autre état du monde. Peuplée d'une nation guerrière et capable des plus grands travaux militaires, il n'y avait pas d'apparence que les Turcs pussent jamais la subjuguer. Son terrain est assez bon et assez bien cultivé pour que ses habitants n'en cherchassent pas d'autres comme autrefois; et ils n'étaient ni assez riches, ni assez pauvres, ni assez unis, pour conquérir toute l'Italie.

Mais quel était alors le droit sur l'Italie et sur l'empire romain? Le même que celui des Othon, et de la maison impériale de Suabe; le même qui avait coûté tant de sang, et qui avait souffert tant d'altérations depuis que Jean XII, patrice de Rome aussi

bien que pape, au lieu de réveiller le courage des anciens Romains, avait eu l'imprudence d'appeler les étrangers. Rome ne pouvait que s'en repentir; et depuis ce temps il y eut toujours une guerre sourde entre l'empire et le sacerdoce, aussi bien qu'entre les droits des empereurs et les libertés des provinces d'Italie. Le titre de César n'était qu'une source de droits contestés, de disputes indécises, de grandeur apparente et de faiblesse réelle. Ce n'était plus le temps où les Othon faisaient des rois et leur imposaient des tributs: si le roi de France, Louis XII, s'était entendu avec les Vénitiens, au lieu de les battre, jamais probablement les empereurs ne seraient revenus en Italie; mais il fallait nécessairement, par les divisions des princes italiens, et par la nature du gouvernement pontifical, qu'une grande partie de ce pays fût toujours la proie des étrangers.

CHAPITRE CXXI.

Usages des quinzieme et seizieme siecles, et de l'état des beaux arts.

On voit qu'en Europe il n'y avait guere de souverains absolus. Les empereurs avant Charles-Quint n'avaient osé prétendre au despotisme: les papes étaient beaucoup plus maîtres à Rome qu'auparavant, mais moins dans l'église. Les couronnes de Hongrie et de Bohême étaient encore électives, ainsi que toutes celles du nord; et l'élection sup-

pose nécessairement un contrat entre le roi et la nation. Les rois d'Angleterre ne pouvaient ni faire des lois, ni en abuser sans le secours du parlement. Isabelle, en Castille, avait respecté les privileges des Cortes, qui sont les états du royaume. Ferdinand-le-Catholique n'avait pu, en Aragon, détruire l'autorité du justicier, qui se croyait en droit de juger les rois. La France seule, depuis Louis XI, s'était tournée en état purement monarchique : gouvernement heureux lorsqu'un roi tel que Louis XII répara, par son amour pour son peuple, toutes les fautes qu'il commit avec les étrangers ; mais gouvernement le pire de tous sous un roi faible ou méchant.

La police générale de l'Europe s'était perfectionnée en ce que les guerres particulieres des seigneurs féodaux n'étaient plus permises nulle part par les lois ; mais il restait l'usage des duels. (1)

Les décrets des papes, toujours sages, et de plus toujours utiles à la chrétienté dans ce qui ne concernait pas leurs intérêts personnels, anathématisaient ces combats ; mais plusieurs évêques les permettaient ; les parlements de France les ordonnaient quelquefois : témoin celui de Legris et de Carrouge sous Charles VI ; il se fit beaucoup de duels depuis assez juridiquement. Le même abus était aussi appuyé en Allemagne, en Italie, et en Espagne, par des formes regardées comme essentielles : on ne manquait pas sur-tout de se confesser et de communier avant de se préparer au meurtre. Le

(1) Voyez les chapitres des Tournois et des Duels, tom. V, pag. 47 et 54.

bon chevalier Bayard faisait toujours dire une messe lorsqu'il allait se battre en duel ; les combattants choisissaient un parrain qui prenait soin de leur donner des armes égales, et sur-tout de voir s'ils n'avaient point sur eux quelques enchantements ; car rien n'était plus crédule qu'un chevalier.

On vit quelquefois de ces chevaliers partir de leurs pays pour aller chercher un duel dans un autre sans autre raison que l'envie de se signaler ; (1414) on a vu que le duc Jean de Bourbonnais fit déclarer « qu'il irait en Angleterre avec seize chevaliers combattre à outrance, pour éviter l'oisiveté, « et pour mériter la grace de la très belle dont il est « serviteur. »

Les tournois, quoiqu'encore condamnés par les papes, étaient par-tout en usage ; on les appelait toujours *Ludi Gallici*, parceque Géofroi de Preully en avait rédigé les lois au onzieme siecle. Il y avait eu plus de cent chevaliers tués dans ces jeux, et ils n'en étaient que plus en vogue. C'est ce qui a été détaillé au chapitre des *tournois*.

L'art de la guerre, l'ordonnance des armées, les armes offensives et défensives, étaient tout autres encore qu'aujourd'hui.

L'empereur Maximilien avait mis en usage les armes de la phalange macédonienne, qui étaient des piques de dix-huit pieds : les Suisses s'en servirent dans les guerres du Milanès, mais ils les quitterent pour l'espadon à deux mains.

Les arquebuses étaient devenues une arme offensive indispensable contre ces remparts d'acier dont chaque gendarme était couvert ; il n'y avait guere

de casque et de cuirasse à l'épreuve de ces arquebuses. La gendarmerie, qu'on appelait *la bataille*, combattait à pied comme à cheval : celle de France, au quinzieme siecle, était la plus estimée.

L'infanterie allemande et l'espagnole étaient réputées les meilleures. Le cri d'armes était aboli presque par-tout : il y a eu des modes dans la guerre comme dans les habillements.

Quant au gouvernement des états, je vois des cardinaux à la tête de presque tous les royaumes : c'est en Espagne un Ximénès sous Isabelle, qui après la mort de sa reine est régent du royaume ; qui, toujours vêtu en cordelier, met son faste à fouler sous ses sandales le faste espagnol ; qui leve une armée à ses propres dépens, la conduit en Afrique, et prend Oran ; qui enfin est absolu jusqu'à ce que le jeune Charles-Quint le renvoie à son archevêché de Tolede, et le fasse mourir de douleur.

On voit Louis XII gouverné par le cardinal d'Amboise ; François I a pour ministre le cardinal Duprat ; Henri VIII est pendant vingt ans soumis au cardinal Volsey, fils d'un boucher, homme aussi fastueux que d'Amboise, qui comme lui voulut être pape, et qui n'y réussit pas mieux. Charles-Quint prit pour son ministre en Espagne son précepteur le cardinal Adrien, que depuis il fit pape ; et le cardinal Granvelle gouverna ensuite la Flandre : le cardinal Martinusius fut maître en Hongrie sous Ferdinand, frere de Charles-Quint.

Si tant d'ecclésiastiques ont régi des états tous militaires, ce n'est pas seulement parceque les rois se faisaient plus aisément à un prêtre qu'ils ne crai-

gnaient point, qu'à un général d'armée qu'ils redoutaient; c'est encore parceque ces hommes d'église étaient souvent plus instruits, plus propres aux affaires que les généraux et les courtisans.

Ce ne fut que dans ce siecle que les cardinaux sujets des rois commencerent à prendre le pas sur les chanceliers: ils le disputaient aux électeurs, et le cédaient en France et en Angleterre aux chanceliers de ces royaumes; et c'est encore une des contradictions que les usages de l'orgueil avaient introduites dans la république chrétienne; les registres du parlement d'Angleterre font foi que le chancelier Varham précéda le cardinal Volsey jusqu'à l'année 1516.

Le terme de *majesté* commençait à être affecté par les rois; leurs rangs étaient reglés à Rome: l'empereur avait, sans contredit, les premiers honneurs; après lui venait le roi de France sans aucune concurrence; la Castille, l'Aragon, le Portugal, la Sicile, alternaient avec l'Angleterre: puis venaient l'Ecosse, la Hongrie, la Navarre, Chypre, la Bohême et la Pologne; le Danemarck et la Suede étaient les derniers. Ces préséances causerent, depuis de violents démêlés: presque tous les rois ont voulu être égaux, mais aucun n'a jamais contesté le premier rang aux empereurs, ils l'ont conservé en perdant leur puissance.

Tous les usages de la vie civile différaient des nôtres; le pourpoint et le petit manteau étaient devenus l'habit de toutes les cours; les hommes de robe portaient par-tout la robe longue et étroite;

les marchands, une petite robe qui descendait à la moitié des jambes.

Il n'y avait sous François I que deux coches dans Paris, l'un pour la reine, l'autre pour Diane de Poitiers; hommes et femmes allaient à cheval.

Les richesses étaient tellement augmentées que Henri VIII, roi d'Angleterre, promit, en 1519, une dot de trois cent trente-trois mille écus d'or à sa fille Marie, qui devait épouser le fils aîné de François I: on n'en avait jamais donné une si forte.

L'entrevue de François I et de Henri fut longtemps célebre par sa magnificence: leur camp fut appelé *le camp du drap d'or;* mais cet appareil passager et cet effort de luxe ne supposait pas cette magnificence générale et ces commodités d'usage si supérieures à la pompe d'un jour, et qui sont aujourd'hui si communes. L'industrie n'avait point changé en palais somptueux les cabanes de bois et de plâtre qui formaient les rues de Paris; Londres était encore plus mal bâtie, et la vie y était plus dure. Les plus grands seigneurs menaient à cheval leurs femmes en croupe à la campagne: c'était ainsi que voyageaient toutes les princesses, couvertes d'une cape de toile cirée dans les saisons pluvieuses; on n'allait point autrement aux palais des rois. Cet usage se conserva jusqu'au milieu du dix-septieme siecle. La magnificence de Charles-Quint, de François I, de Henri VIII, de Léon X, n'était que pour les jours d'éclat et de solennité: aujourd'hui les spectacles journaliers, la foule des chars dorés, les milliers de fanaux qui éclairent pendant la nuit les

grandes villes, forment un plus beau spectacle et annoncent plus d'abondance que les plus brillantes cérémonies des monarques du seizième siecle.

On commençait dès le temps de Louis XII à substituer aux fourrures précieuses les étoffes d'or et d'argent qui se fabriquaient en Italie : il n'y en avait point encore à Lyon. L'orfévrerie était grossiere : Louis XII l'ayant défendue dans son royaume par une loi somptuaire indiscrete, les Français firent venir leur argenterie de Venise. Les orfevres de France furent réduits à la pauvreté, et Louis XII révoqua sagement la loi.

François I, devenu économe sur la fin de sa vie, défendit les étoffes d'or et de soie : Henri III renouvela cette défense; mais si ces lois avaient été observées, les manufactures de Lyon étaient perdues. Ce qui détermina à faire ces lois, c'est qu'on tirait la soie de l'étranger. On ne permit, sous Henri II, des habits de soie qu'aux évêques ; les princes et les princesses eurent la prérogative d'avoir des habits rouges, soit en soie, soit en laine (1563). Enfin il n'y eut que les princes et les évêques qui eurent le droit de porter des souliers de soie.

Toutes ces lois somptuaires ne prouvent autre chose sinon que le gouvernement n'avait pas toujours de grandes vues, et qu'il parut plus aisé aux ministres de proscrire l'industrie que de l'encourager.

Les mûriers n'étaient encore cultivés qu'en Italie et en Espagne; l'or trait ne se fabriquait qu'à Venise et à Milan. Cependant les modes des Français se communiquaient déja aux cours d'Allemagne, à

l'Angleterre, et à la Lombardie. Les historiens se plaignent que depuis le passage de Charles VIII on affectait chez eux de s'habiller à la française, et de faire venir de France tout ce qui servait à la parure.

Le pape Jules II fut le premier qui laissa croître sa barbe, pour inspirer par cette singularité un nouveau respect aux peuples. François I, Charles-Quint, et tous les autres rois, suivirent cet exemple, adopté à l'instant par leurs courtisans. Mais les gens de robe, toujours attachés à l'ancien usage, quel qu'il soit, continuaient de se faire raser, tandis que les jeunes guerriers affectaient la marque de la gravité et de la vieillesse. C'est une petite observation; mais elle entre dans l'histoire des usages.

Ce qui est bien plus digne de l'attention de la postérité, ce qui doit l'emporter sur toutes ces coutumes introduites par le caprice, sur toutes ces lois abolies par le temps, sur les querelles des rois, qui passent avec eux, c'est la gloire des arts, qui ne passera jamais. Cette gloire a été pendant tout le seizième siecle le partage de la seule Italie. Rien ne rappelle davantage l'idée de l'ancienne Grece; car si les arts fleurirent en Grece au milieu des guerres étrangeres et civiles, ils eurent en Italie le même sort, et presque tout y fut porté à sa perfection; tandis que les armées de Charles-Quint saccagerent Rome, que Barberousse ravagea les côtes, et que les dissentions des princes et des républiques troublerent l'intérieur du pays.

L'Italie eut dans Guichardin son Thucydide, ou

plutôt son Xénophon ; car il commanda quelquefois dans les guerres qu'il écrivit. Il n'y eut en aucune province d'Italie d'orateurs comme les Démosthenes, les Périclès, les Eschine ; le gouvernement ne comportait presque nulle part cette espece de mérité. Celui du théâtre, quoique très inférieur à ce que fut depuis la scene française, pouvait être comparé à la scene grecque, qu'elle faisait revivre : il y a de la vérité, du naturel, et du bon comique, dans les comédies de l'Arioste ; et la seule Mandragore de Machiavel vaut peut être mieux que toutes les pieces d'Aristophane. Machiavel d'ailleurs était un excellent historien, et avec lequel un bel esprit tel qu'Aristophane ne peut entrer en aucune sorte de comparaison. Le cardinal Bibiena avait fait revivre la comédie grecque ; et Trissino, archevêque de Bénévent, la tragédie, dès le commencement du seizieme siecle. Ruccelai suivit bientôt l'archevêque Trissino : on traduisit à Venise les meilleures pieces de Plaute, et on les traduisit en vers comme elles doivent l'être, puisque c'est en vers que Plaute les écrivit : elles furent jouées avec succès sur les théâtres de Venise, et dans les couvents où l'on cultivait les lettres.

Les Italiens, en imitant les tragiques grecs et les comiques latins ne les égalerent pas ; mais ils firent de la pastorale un genre nouveau, dans lequel ils n'avaient point de guides, et où personne ne les a surpassés. L'Aminta du Tasse, et le Pastor-Fido du Guarini, sont encore le charme de tous ceux qui entendent l'italien.

Presque toutes les nations polies de l'Europe sen-

tirent alors le besoin de l'art théâtral, qui rassemble les citoyens, adoucit les mœurs, et conduit à la morale par le plaisir. Les Espagnols approcherent un peu des Italiens; mais ils ne purent parvenir à faire aucun ouvrage régulier. Il y eut un théâtre en Angleterre, mais il était encore plus sauvage. Shakespeare donna de la réputation à ce théâtre sur la fin du seizieme siecle. Son génie perça au milieu de la barbarie, comme Lopès de Vega en Espagne. C'est dommage qu'il y ait beaucoup plus de barbarie encore que de génie dans les ouvrages de Shakespeare. Pourquoi des scenes entieres du Pastor-Fido sont-elles sues par cœur aujourd'hui à Stockholm et à Pétersbourg? et pourquoi aucune piece de Shakespeare n'a-t-elle pu passer la mer? c'est que le bon est recherché de toutes les nations. Un peuple qui aurait des tragédies, des tableaux, une musique uniquement de son goût, et réprouvés de tous les autres peuples policés, ne pourra jamais se flatter justement d'avoir le bon goût en partage.

Les Italiens réussirent sur-tout dans les grands poëmes de longue haleine; genre d'autant plus difficile que l'uniformité de la rime et des stances, à laquelle ils s'asservirent, semblait devoir étouffer le génie.

Si l'on veut mettre sans préjugé dans la balance l'Odyssée d'Homere avec le Roland de l'Arioste, l'italien l'emporte à tous égards; tous deux ayant le même défaut, l'intempérance de l'imagination, et le romanesque incroyable. L'Arioste a racheté ce défaut par des allégories si vraies, par des satires si fines, par une connaissance si approfondie du

cœur humain, par les graces du comique, qui succedent sans cesse à des traits terribles, enfin par des beautés si innombrables en tout genre, qu'il a trouvé le secret de faire un monstre admirable.

A l'égard de l'Iliade, que chaque lecteur se demande à lui-même ce qu'il penserait s'il lisait pour la premiere fois ce poëme et celui du Tasse, en ignorant les noms des auteurs et les temps où ces ouvrages furent composés, en ne prenant enfin pour juge que son plaisir. Pourrait-il ne pas donner en tout sens la préférence au Tasse? ne trouverait-il pas dans l'italien plus de conduite, d'intérêt, de variété, de justesse, de graces, et de cette mollesse qui releve le sublime? Encore quelques siecles, et on n'en fera peut-être pas de comparaison.

Il paraît indubitable que la peinture fut portée dans ce seizieme siecle à une perfection que les Grecs ne connurent jamais, puisque non seulement ils n'avaient pas cette variété de couleurs que les Italiens employerent, mais qu'ils ignoraient l'art de la perspective et du clair-obscur.

La sculpture, art plus facile et plus borné, fut celui où les Grecs excellerent; et la gloire des Italiens est d'avoir approché de leurs modeles. Ils les ont supassés dans l'architecture; et, de l'aveu de toutes les nations, rien n'a jamais été comparable au temple principal de Rome moderne, le plus beau, le plus vaste, le plus hardi qui jamais ait été dans l'univers.

La musique ne fut bien cultivée qu'après ce seizieme siecle; mais les plus fortes présomptions font penser qu'elle est très supérieure à celle des Grecs,

qui n'ont laissé aucun monument par lequel on pût soupçonner qu'ils chantassent en parties.

La gravure en estampes, inventée à Florence au milieu du quinzième siecle, était un art tout nouveau qui était alors dans sa perfection. Les Allemands jouissaient de la gloire d'avoir inventé l'imprimerie à-peu-près dans le temps que la gravure fut connue; et par ce seul service ils multiplierent les connaissances humaines. Il n'est pas vrai, comme le disent les auteurs anglais de l'*Histoire universelle*, que Fauste fut condamné au feu par le parlement de Paris comme sorcier; mais il est vrai que ses facteurs, qui vinrent vendre à Paris les premiers livres imprimés furent accusés de magie: cette accusation n'eut aucune suite. C'est seulement une triste preuve de la grossiere ignorance dans laquelle on était plongé, et que l'art même de l'imprimerie ne put dissiper de long-temps. Le parlement fit saisir tous les livres qu'un des facteurs de Maïence avait apportés. C'est ce que nous avons vu à l'article de Louis XI.

Il n'eût pas fait cette démarche dans un temps plus éclairé: mais tel est le sort des compagnies les plus sages, qui n'ont d'autres regles que leurs anciens usages et leurs formalités; tout ce qui est nouveau les effarouche; ils s'opposent à tous les arts naissants, à toutes les vérités contraires aux erreurs de leur enfance, à tout ce qui n'est pas dans l'ancien goût et dans l'ancienne forme. C'est par cet esprit que ce même parlement a résisté si long-temps à la réforme du calendrier, qu'il a défendu d'enseigner d'autre doctrine que celle d'Aristote, qu'il a pro-

scrit l'émétique, qu'il a fallu plusieurs lettres de jussion pour lui faire enregistrer les lettres de pairie d'un Montmorenci, qu'il s'est refusé quelque temps à l'établissement de l'académie française, et qu'il s'est enfin opposé, de nos jours, à l'inoculation de la petite vérole, et au débit de l'Encyclopédie.

Comme aucun membre d'une compagnie ne répond des délibérations du corps, les avis les moins raisonnables passent quelquefois sans contradiction : c'est pourquoi le duc de Sulli dit dans ses mémoires « que si la Sagesse descendait sur la terre, « elle aimerait mieux se loger dans une seule tête « que dans celles d'une compagnie. »

Louis XI, qui ne pouvait être méchant quand il ne s'agissait pas de ses intérêts, et dont la raison était supérieure quand elle n'était pas aveuglée par ses passions, ôta la connaissance de cette affaire au parlement ; il ne souffrit pas que la France fût à jamais déshonorée par la proscription de l'imprimerie, et fit payer aux artistes de Maïence le prix de leurs livres.

La vraie philosophie ne commença à luire aux hommes que sur la fin du seizieme siecle. Galilée fut le premier qui fit parler à la physique le langage de la vérité et de la raison. C'était un peu avant que Copernic, sur les frontieres de la Pologne, avait découvert le véritable système du monde. Galilée fut non seulement le premier bon physicien, mais il écrivit aussi élégamment que Platon ; et il eut sur le philosophe grec l'avantage incomparable de ne dire que des choses certaines et intelligibles. La ma-

niere dont ce grand homme fut traité par l'inquisition sur la fin de ses jours imprimerait une honte éternelle à l'Italie, si cette honte n'était pas effacée par la gloire même de Galilée. Une congrégation de théologiens, dans un décret donné en 1616, déclara l'opinion de Copernic, mise par le philosophe florentin dans un si beau jour, « non seulement hérétique dans la foi, mais absurde dans la philosophie ». Ce jugement contre une vérité prouvée depuis en tant de manieres est un grand témoignage de la force des préjugés. Il dut apprendre à ceux qui n'ont que le pouvoir à se taire quand la philosophie parle, et à ne pas se mêler de décider sur ce qui n'est pas de leur ressort. Galilée fut condamné depuis par le même tribunal, en 1633, à la prison et à la pénitence, et fut obligé de se rétracter à genoux. Sa sentence est à la vérité plus douce que celle de Socrate; mais elle n'est pas moins honteuse à la raison des juges de Rome que la condamnation de Socrate ne le fut aux lumieres des juges d'Athenes. C'est le sort du genre humain que la vérité soit persécutée, dès qu'elle commence à paraître. La philosophie toujours gênée ne put, dans le seizieme siecle, faire autant de progrès que les beaux arts.

Les disputes de religion qui agiterent les esprits en Allemagne, dans le nord, en France, et en Angleterre, retarderent les progrès de la raison au lieu de les hâter. Des aveugles qui combattaient avec fureur ne pouvaient trouver le chemin de la vérité. Ces querelles ne furent qu'une maladie de plus dans l'esprit humain. Les beaux arts continuerent à fleu-

rir en Italie, parceque la contagion des controverses ne pénétra guere dans ce pays; et il arriva que, lorsqu'on s'égorgeait en Allemagne, en France, en Angleterre, pour des choses qu'on n'entendait point, l'Italie, tranquille depuis le saccagement étonnant de Rome par l'armée de Charles-Quint, cultiva les arts plus que jamais. Les guerres de religion étalaient ailleurs des ruines, mais à Rome et dans plusieurs autres villes italiennes l'architecture était signalée par des prodiges. Dix papes de suite contribuerent presque sans aucune interruption à l'achèvement de la basilique de S.-Pierre, et encouragerent les autres arts : on ne voyait rien de semblable dans le reste de l'Europe. Enfin la gloire du génie appartint alors à la seule Italie, ainsi qu'elle avait été le partage de la Grece.

Une centaine d'artistes en tout genre a formé ce beau siecle que les Italiens appellent le *Seicento*. Plusieurs de ces grands hommes ont été malheureux et persécutés : la postérité les venge; leur siecle, comme tous les autres, produisit des crimes et des calamités; mais il a sur les autres siecles la supériorité que ces rares génies lui ont donnée. C'est ce qui arriva dans l'âge qui produisit les Sophocle et les Démosthenes, dans celui qui fit naître les Cicéron et les Virgile. Ces hommes, qui sont les précepteurs de tous les temps, n'ont pas empêché qu'Alexandre n'ait tué Clitus, et qu'Auguste n'ait signé les proscriptions. Racine, Corneille, et La Fontaine, n'ont certainement pu empêcher que Louis XIV n'ait commis de très grandes fautes. Les crimes et les malheurs ont été de tous les temps, et il n'y a que quatre

siecles pour les beaux arts. Il faut être fou pour dire que ces arts ont nui aux mœurs ; ils sont nés malgré la méchanceté des hommes, et ils ont adouci jusqu'aux mœurs des tyrans.

CHAPITRE CXXII.

De Charles-Quint et de François I jusqu'à l'élection de Charles à l'empire, en 1519. Du projet de l'empereur Maximilien de se faire pape. De la bataille de Marignan.

Vers ce siecle où Charles-Quint eut l'empire, les papes ne pouvaient plus en disposer comme autrefois ; et les empereurs avaient oublié leurs droits sur Rome. Ces prétentions réciproques ressemblaient à ces titres vains de roi de France que le roi d'Angleterre prend encore, et au nom de roi de Navarre, que le roi de France conserve.

Les partis des guelfes et des gibelins étaient presque entièrement oubliés. Maximilien n'avait acquis en Italie que quelques villes, qu'il devait au succès de la ligue de Cambrai, et qu'il avait prises sur les Vénitiens ; mais Maximilien imagina un nouveau moyen de soumettre Rome et l'Italie aux empereurs : ce fut d'être pape lui-même après la mort de Jules II, étant veuf de sa femme, fille de Galéas Marie Sforze, duc de Milan. On a encore deux lettres écrites de sa main ; l'une à sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-bas ; l'autre au seigneur de Chievres, par lesquelles ce dessein est manifesté. Il avoue dans ces

lettres qu'il marchandait le pontificat; mais il n'était pas assez riche pour acheter cette singulière couronne tant de fois mise à l'enchère.

Qui peut savoir ce qui serait arrivé si la même tête eût porté la couronne impériale et la tiare? le système de l'Europe eût bien changé; mais il changea autrement sous Charles-Quint.

(1518) A la mort de Maximilien, précisément comme les indulgences et Luther commençaient à diviser l'Allemagne, François I, roi de France, et Charles d'Autriche, roi d'Espagne, des deux Siciles, de Navarre, et souverain des dix-sept provinces des Pays-bas, briguerent ouvertement l'empire dans le temps que l'Allemagne menacée par les Turcs avait besoin d'un chef tel que François I, ou Charles d'Autriche. On n'avait point vu encore de si grands rois se disputer la couronne d'Allemagne. François I, plus âgé de cinq ans que son rival, en paraissait plus digne par les grandes actions qu'il venait de faire.

(1515) Dès son avènement à la couronne de France, la république de Gênes s'était remise sous la domination de la France par les intrigues de ses propres citoyens. François I passe aussitôt en Italie aussi rapidement que ses prédécesseurs.

Il s'agissait d'abord de conquérir le Milanès, perdu par Louis XII, et de l'arracher encore à cette malheureuse maison de Sforze. Il avait pour lui les Vénitiens, qui voulaient reprendre au moins le Véronais, enlevé par Maximilien. Il avait contre lui alors le pape Léon X, vif et intrigant, et l'empereur Maximilien, affaibli par l'âge et incapable

d'agir : mais les Suisses, toujours irrités contre la France depuis leur querelle avec Louis XII, toujours animés par les harangues de Mathieu Shinner, cardinal de Sion, étaient les plus dangereux ennemis du roi; ils prenaient alors le titre de défenseurs des papes, et de protecteurs des princes; et ces titres depuis près de dix ans n'étaient point imaginaires.

Le roi, qui marchait à Milan, négociait toujours avec eux. Le cardinal de Sion, qui leur apprit à tromper, fit amuser le roi de vaines promesses, jusqu'à ce que les Suisses ayant su que la caisse militaire de France était arrivée, crurent pouvoir enlever cet argent et le roi même; ils l'attaquèrent comme on attaque un convoi sur le grand chemin.

(1515) Vingt-cinq mille Suisses, portant sur l'épaule et sur la poitrine la clef de saint Pierre, les uns armés de ces longues piques de dix-huit pieds que plusieurs soldats poussaient ensemble en bataillon serré, les autres tenant leurs grands espadons à deux mains, vinrent fondre à grands cris dans le camp du roi près de Marignan, vers Milan. Ce fut de toutes les batailles données en Italie la plus sanglante et la plus longue. Le jeune roi, pour son coup d'essai, s'avança à pied contre l'infanterie suisse, une pique à la main, combattit une heure entière accompagné d'une partie de sa noblesse. Les Français et les Suisses, mêlés ensemble dans l'obscurité de la nuit, attendirent le jour pour recommencer. On sait que le roi dormit sur l'affût d'un canon, à cinquante pas d'un bataillon

suisse. Ces peuples dans cette bataille attaquèrent toujours, et les Français furent toujours sur la défensive : c'est, me semble, une preuve assez forte que les Français, quand ils sont bien conduits, peuvent avoir ce courage patient qui est quelquefois aussi nécessaire que l'ardeur impétueuse qu'on leur accorde. Il était beau sur-tout à un jeune prince de vingt et un ans de ne perdre point le sang-froid dans une action si vive et si longue : il était difficile puisqu'elle durait que les Suisses fussent vainqueurs, parceque les bandes noires d'Allemagne qui étaient avec le roi faisaient une infanterie aussi ferme que la leur, et qu'ils n'avaient point de gendarmerie. Tout ce qui surprend, c'est qu'ils purent résister près de deux jours aux efforts de ces grands chevaux de bataille qui tombaient à tout moment sur leurs bataillons rompus. Le vieux maréchal de Trivulce appelait cette journée une *bataille de géants*. Tout le monde convenait que la gloire de cette victoire était due principalement au fameux connétable Charles de Bourbon, depuis trop mal récompensé, et qui se vengea trop bien. Les Suisses fuirent enfin, mais sans déroute totale, laissant sur le champ de bataille plus de dix mille de leurs compagnons, abandonnant le Milanès aux vainqueurs. Maximilien Sforze fut pris et emmené en France comme Louis-le-Maure, mais avec des conditions plus douces ; (1515) il devint sujet, au lieu que l'autre avait été captif. On laissa vivre en France avec une pension modique ce souverain du plus beau pays de l'Italie.

François, après cette victoire de Marignan, et

cette conquête du Milanès, était devenu l'allié du pape Léon X, et même celui des Suisses, qui enfin aimèrent mieux fournir des troupes aux Français que se battre contre eux. Ses armes forcèrent l'empereur Maximilien à céder aux Vénitiens le Véronais, qui leur est toujours demeuré depuis. Il fit donner à Léon X le duché d'Urbin, qui est encore à l'église. On le regardait donc comme l'arbitre de l'Italie, et le plus grand prince de l'Europe, et le plus digne de l'empire qu'il briguait après la mort de Maximilien. La renommée ne parlait point encore en faveur du jeune Charles d'Autriche: ce fut ce qui détermina en partie les électeurs de l'empire à le préférer. Ils craignaient d'être soumis à un roi de France; ils redoutaient moins un maître dont les états, quoique plus vastes, étaient éloignés et séparés les uns des autres. (1519) Charles fut donc empereur, malgré les quatre cent mille écus dont François I crut avoir acheté des suffrages.

CHAPITRE CXXIII.

De Charles-Quint et de François I. Malheurs de la France.

On connaît quelle rivalité s'éleva dès-lors entre ces deux princes. Comment pouvaient-ils n'être pas éternellement en guerre? Charles, seigneur des Pays-bas, avait l'Artois et beaucoup de villes à revendiquer: roi de Naples et de Sicile, il voyait François I prêt à réclamer ces états au même titre

que Louis XII ; roi d'Espagne, il avait l'usurpation de la Navarre à soutenir ; empereur, il devait défendre le grand fief du Milanès contre les prétentions de la France. Que de raisons pour désoler l'Europe !

Entre ces deux grands rivaux Léon X veut d'abord tenir la balance. Mais comment le peut-il ? qui choisira-t-il pour vassal, pour roi des deux Siciles, Charles ou François ? que deviendra l'ancienne loi des papes portée dès le treizieme siecle, « que jamais roi de Naples ne pourra être empereur » ? loi à laquelle Charles d'Anjou s'était soumis, et que les papes regardaient comme la gardienne de leur indépendance. Léon X n'était pas assez puissant pour faire exécuter cette loi : elle pouvait être respectée à Rome ; elle ne l'était pas dans l'empire. Bientôt le pape est obligé de donner une dispense à Charles-Quint, qui veut bien la solliciter, et de reconnaître malgré lui un vassal qui le fait trembler. Il donne cette dispense, et s'en repent le moment d'après.

Cette balance que Léon X voulait tenir, Henri VIII l'avait entre les mains : aussi le roi de France et l'empereur le courtisent ; aussi tous deux tâchent de gagner son premier ministre, le cardinal Volsey.

(1520) D'abord François I ménage cette célebre entrevue près de Calais avec le roi d'Angleterre. Charles, arrivant d'Espagne, va voir ensuite Henri à Cantorbéri, et Henri le reconduit à Calais et à Gravelines.

Il était naturel que le roi d'Angleterre prît le

parti de l'empereur, puisqu'en se liguant avec lui il pouvait espérer de reprendre en France les provinces dont avoient joui ses ancêtres; au lieu qu'en se lignant avec François I il ne pouvait rien gagner en Allemagne, où il n'avait rien à prétendre.

Pendant qu'il temporise encore François I commença cette querelle interminable en s'emparant de la Navarre. Je suis très éloigné de perdre de vue le tableau de l'Europe pour chercher à réfuter les détails rapportés par quelques historiens; mais je ne puis m'empêcher de remarquer combien Puffendorf se trompe souvent: il dit que cette entreprise sur la Navarre fut faite par le roi dépossédé (1516), immédiatement après la mort de Ferdinand-le-Catholique; il ajoute que « Charles avait «toujours devant les yeux son *plus ultrà*, et for« mait de jour en jour de vastes desseins ». Il y a là bien des méprises. (1516) Charles avait quinze ans; ce n'est pas l'âge des vastes desseins; il n'avait point pris encore sa devise de *plus ultrà*. Enfin, après la mort de Ferdinand, ce ne fut point Jean d'Albret qui rentra dans la Navarre: ce Jean d'Albret mourut cette année-là même (1516); ce fut François I qui en fit la conquête passagere au nom de Henri d'Albret, non pas en 1516, mais en 1521.

Ni Charles VIII, ni Louis XII, ni François I, ne garderent leurs conquêtes. La Navarre, à peine soumise, fut prise par les Espagnols. Dès-lors les Français furent obligés de se battre toujours contre les forces espagnoles à toutes les extrémités du

royaume, vers Fontarabie, vers la Flandre, vers l'Italie; et cette situation des affaires a duré jusqu'au dix-huitieme siecle.

(1521) Dans le même temps que les troupes espagnoles de Charles-Quint reprenaient la Navarre, ses troupes allemandes pénétraient jusqu'en Picardie, et ses partisans soulevaient l'Italie: les factions et la guerre étaient par-tout.

Le pape Léon X, toujours flottant entre François I et Charles-Quint, était alors pour l'empereur: il avait raison de se plaindre des Français; ils avaient voulu lui enlever Reggio, comme une dépendance du Milanès; ils se faisaient des ennemis de leurs nouveaux voisins par des violences hors de saison. Lautrec, gouverneur du Milanès, avait fait écarteler le seigneur Palavicini, soupçonné de vouloir soulever le Milanès, et il avait donné à son propre frere de Foix la confiscation de l'accusé: cela seul rendait le nom français odieux; tous les esprits étaient révoltés. Le gouvernement de France ne remédiait à ces désordres ni par sa sagesse, ni en envoyant l'argent nécessaire.

En vain le roi de France devenu l'allié des Suisses en avait à sa solde: il y en eut aussi dans l'armée impériale; et ce cardinal de Sion, toujours si funeste aux rois de France, ayant su renvoyer en leur pays ceux qui étaient dans l'armée française, Lautrec, gouverneur du Milanès, fut chassé de la capitale, et bientôt de tout le pays. (1521) Léon X mourut alors dans le temps que sa monarchie tem-

porelle s'affermissait et que la spirituelle commençait à tomber en décadence.

Il parut bien à quel point Charles-Quint était puissant et quelle était la sagesse de son conseil : il eut le crédit de faire élire pape son précepteur Adrien, quoique né à Utrecht et presque inconnu à Rome. Ce conseil, toujours supérieur à celui de François I, eut encore l'habileté de susciter contre la France le roi d'Angleterre, Henri VIII, qui espéra pouvoir démembrer au moins ce pays qu'avaient possédé ses prédécesseurs. Charles va lui-même en Angleterre précipiter l'armement et le départ : il sut même bientôt après détacher les Vénitiens de l'alliance de la France et les mettre dans son parti. Pour comble, une faction qu'il avait dans Gênes, aidée de ses troupes, chasse les Français, et fait un nouveau doge sous la protection impériale : ainsi sa puissance et son adresse pressaient et entouraient de tous côtés la monarchie française.

François I, qui dans de telles circonstances dépensait trop à ses plaisirs, et gardait peu d'argent pour ses affaires, fut obligé de prendre dans Tours une grande grille d'argent massif dont Louis XI avait entouré le tombeau de saint Martin ; elle pesait près (1) de sept mille marcs : cet argent à la vérité était plus nécessaire à l'état qu'à saint Martin ; mais cette ressource montrait un besoin pressant : il y avait déjà quelques années que le roi avait vendu vingt charges nouvelles de conseillers du

(1) Voyez l'Histoire du parlement.

parlement de Paris. La magistrature ainsi à l'encan, et l'enlèvement des ornements des tombeaux, ne marquaient que trop le dérangement des finances. Il se voyait seul contre l'Europe, et cependant, loin de se décourager, il résista de tous côtés. On mit si bon ordre aux frontieres de Picardie, que l'Anglais, quoiqu'il eût dans Calais la clef de la France, ne put entrer dans le royaume; on tint en Flandre la fortune égale; on ne fut point entamé du côté de l'Espagne: enfin le roi, auquel il ne restait en Italie que le château de Crémone, voulut aller lui-même reconquérir le Milanès, ce fatal objet de l'ambition des rois de France.

Pour avoir tant de ressources, et pour oser rentrer dans le Milanès lorsqu'on était attaqué partout, vingt charges de conseillers et la grille de saint Martin ne suffisaient pas: on aliéna pour la premiere fois le domaine du roi; on haussa les tailles et les autres impôts. C'était un grand avantage qu'avaient les rois de France sur leurs voisins; Charles-Quint n'était despotique à ce point dans aucun de ses états: mais cette facilité funeste de se ruiner produisit plus d'un malheur en France.

On peut compter parmi les causes des disgraces de François I l'injustice qu'il fit au connétable de Bourbon, auquel il devait le succès de la journée de Marignan. C'était peu qu'on l'eût mortifié dans toutes les occasions: Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mere du roi, qui avait voulu se marier au connétable devenu veuf, et qui en avait essuyé un refus, voulut le ruiner, ne pouvant l'épouser; elle lui suscita un procès reconnu pour

très injuste par tous les jurisconsultes; il n'y avait que la mere toute-puissante d'un roi qui pût le gagner.

Il s'agissait de tous les biens de la branche de Bourbon. Les juges trop sollicités donnerent un arrêt qui, mettant ces biens en séquestre, dépouillait le connétable. Ce prince envoie l'évêque d'Autun, son ami, demander au roi au moins une surséance: le roi ne veut pas seulement voir l'évêque. Le connétable au désespoir était déjà sollicité secrètement par Charles-Quint. Il eût été héroïque de bien servir et de souffrir: il y a une autre sorte de grandeur, celle de se venger. Charles de Bourbon prit ce funeste parti; il quitta la France, et se donna à l'empereur: peu d'hommes ont goûté plus pleinement ce triste plaisir de la vengeance.

Tous les historiens flétrissent le connétable du nom de traître. On pouvait, il est vrai, l'appeler rebelle et transfuge; il faut donner à chaque chose son nom véritable. Le traître est celui qui livre le trésor, ou le secret, ou les places de son maître, ou son maître lui-même à l'ennemi; le terme latin *tradere*, dont traître dérive, n'a pas d'autre signification.

C'était un persécuté fugitif qui se dérobait aux vexations d'une cour injuste et corrompue, et qui s'allait mettre sous la protection d'un défenseur puissant pour se venger les armes à la main.

Le connétable de Bourbon, loin de livrer à Charles-Quint rien de ce qui appartenait au roi de France, se livra seul à lui dans la Franche-Comté, où il s'enfuit sans aucun secours.

(1523) Dès qu'il fut entré sur les terres de l'empire il rompit publiquement tous les liens qui l'attachaient au roi dont il était outragé; il renonça à toutes ses dignités, et accepta le titre de généralissime des armées de l'empereur. Ce n'était point trahir le roi, c'était se déclarer contre lui ouvertement: sa franchise était à la vérité celle d'un rebelle; sa défection était condamnable; mais il n'y avait assurément ni perfidie ni bassesse. Il était à-peu-près dans le même cas que le prince Louis de Bourbon, nommé le grand Condé, qui, pour se venger du cardinal Mazarin, alla se mettre à la tête des armées espagnoles: ces deux princes furent également rebelles, mais aucun d'eux n'a été perfide.

Il est vrai que la cour de France, soumise à la duchesse d'Angoulême, ennemie du connétable, persécuta les amis du fugitif. Le chancelier Duprat surtout, homme dur autant que servile, le fit condamner lui et ses amis comme traîtres: mais la trahison et la rebellion sont deux choses très différentes.

Tous nos livres en *ana*, tous nos recueils de contes ont répété l'historiette d'un grand d'Espagne qui brûla sa maison à Madrid parceque le traître Bourbon y avait couché. Cette anecdote est aisément détruite; le connétable de Bourbon n'alla jamais en Espagne, et d'ailleurs la grandeur espagnole consista toujours à protéger les Français persécutés dans leur patrie.

Le connétable, en qualité de généralissime des armées de l'empereur, va dans le Milanès, où les Français étaient rentrés sous l'amiral Bonnivet, son plus grand ennemi. Un connétable qui connaissait le fort et le faible de toutes les troupes de France

devait avoir un grand avantage. Charles en avait de plus grands; presque tous les princes d'Italie étaient dans ses intérêts; les peuples haïssaient la domination française: et enfin il avait les meilleurs généraux de l'Europe; c'était un marquis de Pescaire, un Lanoy, un Jean de Médicis, noms fameux encore de nos jours.

L'amiral Bonnivet, opposé à ces généraux, ne leur fut pas comparé; et quand même il leur eût été supérieur par le génie, il était trop inférieur par le nombre et par la qualité des troupes, qui encore n'étaient point payées. Il est obligé de fuir; il est attaqué dans sa retraite à Biagrasse: le fameux Bayard, qui ne commanda jamais en chef, mais à qui le surnom de *chevalier sans peur et sans reproche* était si bien dû, fut blessé à mort dans cette déroute de Biagrasse. Peu de lecteurs ignorent que Charles de Bourbon, le voyant dans cet état, lui marqua combien il le plaignait, et que le chevalier lui répondit en mourant: « Ce n'est pas moi qu'il « faut plaindre, mais vous qui combattez contre « votre roi et contre votre patrie. »

Il s'en fallut bien peu que la défection de ce prince ne fût la ruine du royaume. Il avait des droits litigieux sur la Provence qu'il pouvait faire valoir par les armes, au lieu de droits réels qu'un procès lui avait fait perdre. Charles-Quint lui avait promis cet ancien royaume d'Arles dont la Provence devait faire la principale partie. Le roi Henri VIII lui donnait cent mille écus par mois, cette année, pour les frais de la guerre. Il venait de prendre Toulon, il assiégea Marseille. François I avait sans

doute à se repentir : cependant rien n'était désespéré ; le roi avait une armée florissante. Il courut au secours de Marseille ; et, ayant délivré la Provence, il s'enfonça encore dans le Milanès. Bourbon alors retournait par l'Italie en Allemagne chercher de nouveaux soldats : François I dans cet intervalle se crut quelque temps maître de l'Italie.

CHAPITRE CXXIV.

Prise de François I. Rome saccagée. Soliman repoussé. Principautés données. Conquête de Tunis. Question si Charles-Quint voulait la monarchie universelle. Soliman reconnu roi de Perse dans Babylone.

Voici un des plus grands exemples des coups de la fortune, qui n'est autre chose après tout que l'enchaînement nécessaire de tous les évènements de l'univers. D'un côté Charles-Quint est occupé dans l'Espagne à régler les rangs et à former l'étiquette ; de l'autre François I, déjà célèbre dans l'Europe par la victoire de Marignan, aussi valeureux que le chevalier Bayard, accompagné de l'intrépide noblesse de son royaume, suivi d'une armée florissante, est au milieu du Milanès. Le pape Clément VII, qui redoutait avec raison l'empereur, est hautement dans le parti du roi de France ; un des meilleurs capitaines de ce temps-là, Jean de Médicis, ayant quitté alors le service des Impériaux, combat pour lui à la tête d'une troupe choisie. Cependant il est vaincu devant Pavie ; et, malgré des

actions de bravoure qui suffiraient pour l'immortaliser, il est fait prisonnier ainsi que les principaux seigneurs de France et le roi titulaire de Navarre Henri d'Albret, fils de celui qui avait perdu son royaume, et conservé seulement le Béarn. Le malheur de François voulut encore qu'il fût pris par le seul officier français qui avait suivi le duc de Bourbon, et que le même homme qui était condamné à Paris devînt le maître de sa vie: ce gentilhomme, nommé Pomperan, eut à la fois la gloire de le garantir de la mort et de le prendre prisonnier. Il est certain que le jour même le duc de Bourbon, l'un de ses vainqueurs, vint le voir, et jouit de son triomphe: cette entrevue ne fut pas pour François I le moment le moins fatal de la journée. Jamais lettre ne fut plus vraie que celle qu'écrivit ce monarque à sa mere: « Madame, tout est perdu, « hors l'honneur ». Des frontieres dégarnies, le trésor royal sans argent, la consternation dans tous les ordres du royaume, la désunion dans le conseil de la mere du roi régente; le roi d'Angleterre, Henri VIII, menaçant d'entrer en France et d'y renouveler les temps d'Edouard III et de Henri V; tout semblait annoncer une ruine inévitable.

Charles-Quint, qui n'avait pas encore tiré l'épée, tient en prison à Madrid non seulement un roi, mais un héros. Il semble qu'alors Charles manqua à sa fortune; car, au lieu d'entrer en France et de venir profiter de la victoire de ses généraux en Italie, il reste oisif en Espagne; au lieu de prendre au moins le Milanès pour lui, il se croit obligé d'en vendre l'investiture à François Sforze, pour ne pas

donner trop d'ombrage à l'Italie. Henri VIII, au lieu de se réunir à lui pour démembrer la France, devient jaloux de sa grandeur et traite avec la régente. Enfin la prise de François I, qui devait faire naître de si grandes révolutions, ne produisit guere qu'une rançon avec des reproches, des démentis, des défis solennels et inutiles, qui mêlerent du ridicule à ces événements terribles, et qui semblerent dégrader les deux premiers personnages de la chrétienté.

Henri d'Albret, détenu prisonnier dans Pavie, s'échappa, et revint en France. François I, mieux gardé à Madrid, fut obligé, pour sortir de prison, de céder à l'empereur le duché entier de Bourgogne, une partie de la Franche-Comté, tout ce qu'il prétendait au-delà des Alpes, la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, la possession d'Arras, de Lille, de Tournai, de Mortagne, de Hesdin, de Saint-Amant, d'Orchie; non seulement il signe qu'il rétablira le connétable de Bourbon, son vainqueur, dans tous les biens dont il l'avait dépouillé, mais il promet encore de « faire droit à cet ennemi pour « les prétentions qu'il a sur la Provence ». Enfin, pour comble d'humiliation, il épouse en prison la sœur de l'empereur: le comte de Lanoy, l'un des généraux qui l'avaient fait prisonnier, vint en bottes dans sa chambre lui faire signer ce mariage forcé. Ce traité de Madrid était aussi funeste que celui de Bretigni; mais François I en liberté n'exécuta pas son traité comme le roi Jean.

Ayant cédé la Bourgogne il se trouva assez puissant pour la garder. Il perdit la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois; mais en cela il ne perdit

qu'un vain hommage. (1526) Ses deux fils furent prisonniers à sa place en qualité d'otages, mais il les racheta pour de l'argent : cette rançon, à la vérité, se monta à deux millions d'écus d'or, et ce fut un grand fardeau pour la France. Si on considere ce qu'il en coûta pour la captivité de François I, pour celle du roi Jean, pour celle de saint Louis, combien la dissipation des trésors de Charles V par le duc d'Anjou, son frere, combien les guerres contre les Anglais, avaient épuisé la France, on admire les ressources que François I trouva dans la suite. Ces ressources étaient dues aux acquisitions successives du Dauphiné, de la Provence, de la Bretagne, à la réunion de la Bourgogne, et au commerce qui florissait : voilà ce qui répara tant de malheurs, et ce qui soutint la France contre l'ascendant de Charles-Quint.

La gloire ne fut pas le partage de François I dans toute cette triste aventure : il avait donné sa parole à Charles-Quint de lui remettre la Bourgogne ; promesse faite par faiblesse, faussée par raison, mais avec honte. Il en essuya le reproche de l'empereur : il eut beau lui répondre : « Vous avez menti « par la gorge, et toutes les fois que le direz men- « tirez », la loi de la politique était pour François I, mais la loi de la chevalerie était contre lui.

Le roi voulut assurer son honneur en proposant un duel à Charles-Quint, comme Philippe de Valois avait défié Edouard III : l'empereur l'accepta, et lui envoya même un héraut qui apportait ce qu'on appelait la *sûreté du camp*, c'est-à-dire la désignation du lieu du combat et les conditions. François I

reçut ce héraut dans la grand'salle du palais, en présence de toute la cour et des ambassadeurs; mais il ne voulut pas lui permettre de parler. Le duel n'eut point lieu : tant d'appareil n'aboutit qu'au ridicule dont le trône même ne garantit pas les hommes. Ce qu'il y eut encore d'étrange dans toute cette aventure, c'est que le roi demanda au pape Clément VII une bulle d'absolution pour avoir cédé la mouvance de la Flandre et de l'Artois. Il se faisait absoudre pour avoir gardé un serment qu'il ne pouvait violer, et il ne se faisait pas absoudre d'avoir juré qu'il céderait la Bourgogne et de ne l'avoir pas rendue : on ne croirait pas une telle farce si cette bulle du 25 novembre n'existait pas.

Cette même fortune qui mit un roi dans les fers de l'empereur, fit encore le pape Clément VII son prisonnier (1525), sans qu'il le prévît, sans qu'il y eût la moindre part. La crainte de sa puissance avait uni contre lui le pape, le roi d'Angleterre, et la moitié de l'Italie (1527). Ce même duc de Bourbon si fatal à François I, le fut de même à Clément VII : il commandait sur les frontières du Milanès une armée d'Espagnols, d'Italiens, et d'Allemands, victorieuse, mais mal payée, et qui manquait de tout. Il propose à ses capitaines et à ses soldats d'aller piller Rome pour leur solde, précisément comme autrefois les Hérules et les Goths avaient fait ce voyage : ils y volerent malgré une treve signée entre le pape et le vice-roi de Naples (1527). On escalade les murs de Rome : Bourbon est tué en montant à la muraille; mais Rome est prise, livrée au pillage, saccagée, comme elle le fut

par Alaric; et le pape, réfugié au château Saint-Ange, est prisonnier.

Les troupes allemandes et espagnoles vécurent neuf mois à discrétion dans Rome; le pillage monta, dit-on, à quinze millions d'écus romains. Mais comment évaluer au juste de tels désastres?

Il semble que c'était là le temps d'être en effet empereur de Rome, et de consommer ce qu'avaient commencé les Charlemagne et les Othon : mais, par une fatalité singulière dont la seule cause est toujours venue de la jalousie des nations, le nouvel empire romain n'a jamais été qu'un fantôme.

La prise de Rome et la captivité du pape ne servirent pas plus à rendre Charles-Quint maître absolu de l'Italie, que la prise de François I ne lui avait donné une entrée en France. L'idée de la monarchie universelle qu'on attribue à Charles-Quint est donc aussi fausse et aussi chimérique que celle qu'on imputa depuis à Louis XIV. Loin de garder Rome, loin de subjuguer toute l'Italie, il rend la liberté au pape pour quatre cent mille écus d'or (1528), dont même il n'eut jamais que cent mille, comme il rend la liberté aux enfants de France pour deux millions d'écus.

On est surpris qu'un empereur, maître de l'Espagne, des dix-sept provinces des Pays-bas, de Naples et de Sicile, suzerain de la Lombardie, déjà possesseur du Mexique, et pour qui dans ce temps-là même on faisoit la conquête du Pérou, ait si peu profité de son bonheur; mais les premiers trésors qu'on lui avait envoyés du Mexique furent engloutis dans la mer; il ne recevait point de tribut

réglé d'Amérique, comme en reçut depuis Philippe II. Les troubles excités en Allemagne par le luthéranisme l'inquiétaient; les Turcs en Hongrie l'alarmaient davantage: il avait à repousser à la fois Soliman et François I, à contenir les princes d'Allemagne, à ménager ceux d'Italie, et sur-tout les Vénitiens, à fixer l'inconstance de Henri VIII. Il joua toujours le premier rôle sur le théâtre de l'Europe; mais il fut toujours bien loin de la monarchie universelle.

Ses généraux ont encore de la peine à chasser d'Italie les Français, qui étaient jusque dans le royaume de Naples (1528). Le système de la balance et de l'équilibre était dès-lors établi en Europe; car immédiatement après la prise de François I, l'Angleterre et les puissances italiennes se liguerent avec la France pour balancer le pouvoir de l'empereur. Elles se liguerent de même après la prise du pape.

La paix se fait à Cambrai (1529) sur le plan du traité de Madrid, par lequel François I avait été délivré de prison; c'est à cette paix que Charles rendit les deux enfants de France, et se désista de ses prétentions sur la Bourgogne pour deux millions d'écus.

Alors Charles quitte l'Espagne pour aller recevoir la couronne des mains du pape, et pour baiser les pieds de celui qu'il avait retenu captif: il dispose à la vérité de toute la Lombardie en maître; il investit François Sforze du Milanès, et Alexandre de Médicis de la Toscane; il donne un duc à Mantoue (1529); il fait rendre par le pape Modene et

Reggio au duc de Ferrare (1530); mais tout cela pour de l'argent, et sans se réserver d'autre droit que celui de la suzeraineté.

Tant de princes à ses pieds lui donnent une grandeur qui impose. La grandeur véritable fut d'aller repousser Soliman de la Hongrie à la tête de cent mille hommes, assisté de son frere Ferdinand, et sur-tout des princes protestants d'Allemagne qui se signalerent pour la défense commune. Ce fut là le commencement de sa vie active et de sa gloire personnelle. On le voit à la fois combattre les Turcs, retenir les Français au-delà des Alpes, indiquer un concile, et revoler en Espagne pour aller faire la guerre en Afrique : il aborde devant Tunis (1535), remporte une victoire sur l'usurpateur de ce royaume, donne à Tunis un roi tributaire de l'Espagne, délivre dix-huit mille captifs chrétiens qu'il ramene en triomphe en Europe, et qui, aidés de ses bienfaits et de ses dons, vont chacun dans leur patrie élever le nom de Charles-Quint jusqu'au ciel. Tous les rois chrétiens alors semblaient petits devant lui, et l'éclat de sa renommée obscurcissait toute autre gloire.

Son bonheur voulut encore que Soliman, ennemi plus redoutable que François I, fût alors occupé contre les Persans (1534). Il avait pris Tauris; et de là tournant vers l'ancienne Assyrie, il était entré en conquérant dans Bagdadt, la nouvelle Babylone, s'étant rendu maître de la Mésopotamie, qu'on nomme à présent le Diarbek, et du Curdistan, qui est l'ancienne Suziane. Enfin il s'était fait reconnaître et inaugurer roi de Perse par le calife

de Bagdadt. Les califes en Perse n'avaient plus depuis long-temps d'autre honneur que celui de donner en cérémonie le turban des sultans, et de ceindre le sabre au plus puissant. Mahmoud, Gengis, Tamerlan, Ismaël Sophi, avaient accoutumé les Persans à changer de maîtres. (1535) Soliman, après avoir pris la moitié de la Perse sur Thamas, fils d'Ismaël, retourna triomphant à Constantinople : ses généraux perdirent en Perse une partie des conquêtes de leur maître. C'est ainsi que tout se balançait, et que tous les états tombaient les uns sur les autres, la Perse sur la Turquie, la Turquie sur l'Allemagne et sur l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne sur la France ; et s'il y avait eu des peuples plus occidentaux, l'Espagne et la France auraient eu de nouveaux ennemis.

L'Europe ne sentit point de plus violentes secousses depuis la chûte de l'empire romain, et nul empereur depuis Charlemagne n'eut tant d'éclat que Charles-Quint : l'un a le premier rang dans la mémoire des hommes comme conquérant et fondateur ; l'autre, avec autant de puissance, a un personnage bien plus difficile à soutenir. Charlemagne, avec les nombreuses armées aguerries par Pepin et Charles Martel, subjugua aisément des Lombards amollis, et triompha des Saxons sauvages ; Charles-Quint a toujours à craindre la France, l'empire des Turcs, et la moitié de l'Allemagne.

L'Angleterre, qui était séparée du reste du monde au huitieme siecle, est, dans le seizieme, un puissant royaume qu'il faut toujours ménager. Mais ce qui rend la situation de Charles-Quint très supérieure

à celle de Charlemagne, c'est qu'ayant à-peu-près en Europe la même étendue de pays sous ses lois, ce pays est plus peuplé, beaucoup plus florissant, plein de grands hommes en tout genre; on ne comptait pas une grande ville commerçante dans les premiers temps du renouvellement de l'empire; aucun nom, excepté celui du maître, ne fut consacré à la postérité. La seule province de Flandre, au seizieme siecle, vaut mieux que tout l'empire au neuvieme. L'Italie, au temps de Paul III, est à l'Italie du temps d'Adrien I et de Léon III ce qu'est la nouvelle architecture à la gothique. Je ne parle pas ici des beaux arts, qui égalaient ce siecle à celui d'Auguste, et du honheur qu'avait Charles-Quint de compter tant de grands génies parmi ses sujets: il ne s'agit que des affaires publiques et du tableau général du monde.

CHAPITRE CXXV.

Conduite de François I. Son entrevue avec Charles-Quint. Leurs querelles, leur guerre. Alliance du roi de France et du sultan Soliman. Mort de François I.

Que François I, voyant son rival donner des royaumes, voulût rentrer dans le Milanès auquel il avait renoncé par deux traités; qu'il ait appelé à son secours ce même Soliman, ces mêmes Turcs repoussés par Charles-Quint; cette manœuvre peut être politique, mais il fallait de grands succès pour la rendre glorieuse.

Ce prince pouvait abandonner ses prétentions sur le Milanès, source intarissable de guerres, et tombeau des Français, comme Charles avait abandonné ses droits sur la Bourgogne, droits fondés sur le traité de Madrid: il eût joui d'une heureuse paix; il eût embelli, policé, éclairé son royaume beaucoup plus qu'il ne fit dans les derniers temps de sa vie; il eût donné une libre carrière à toutes ses vertus. Il fut grand pour avoir encouragé les arts; mais la passion malheureuse de vouloir toujours être duc de Milan et vassal de l'empire malgré l'empereur, fit tort à sa gloire. (1536) Réduit bientôt à chercher le secours de Barberousse, amiral de Soliman, il en essuya des reproches pour ne l'avoir pas secondé, et il fut traité de renégat et de parjure en pleine diete de l'empire.

Quel funeste contraste de faire brûler à petit feu dans Paris des luthériens, parmi lesquels il y avait des Allemands, et de s'unir en même temps aux princes luthériens d'Allemagne, auprès desquels il est obligé de s'excuser de cette rigueur, et d'affirmer même qu'il n'y avait point eu d'Allemands parmi ceux qu'on avait fait mourir! Comment des historiens peuvent-ils avoir la lâcheté d'approuver ce supplice, et de l'attribuer *au zele pieux* d'un prince voluptueux, qui n'avait pas la moindre ombre de cette piété qu'on lui attribue? Si c'est là un acte religieux, il est cruellement démenti par le nombre prodigieux de captifs catholiques que son traité avec Soliman livra depuis aux fers de Barberousse sur les côtes d'Italie: si c'est une action de politique, il faut donc approuver les persécutions

des païens qui immolerent tant de chrétiens. Ce fut en 1535 qu'on brûla ces malheureux dans Paris. Le P. Daniel met à la marge, *Exemple de piété.* Cet exemple de piété consistait à suspendre les patients à une haute potence dont on les faisait tomber à plusieurs reprises sur le bûcher: exemple en effet d'une barbarie raffinée, qui inspire autant d'horreur contre les historiens qui la louent que contre les juges qui l'ordonnerent.

Daniel ajoute que François I dit publiquement qu'il ferait mourir ses propres enfants s'ils étaient hérétiques: cependant il écrivait dans ce temps-là même à Mélancton, l'un des fondateurs du luthéranisme, pour l'engager à venir à sa cour. (1)

Charles-Quint ne se conduisait pas ainsi, quoique les luthériens fussent ses ennemis déclarés; et loin de livrer des hérétiques aux bourreaux, et des chrétiens aux fers, il avait délivré dans Tunis dix-huit mille chrétiens esclaves, soit catholiques, soit protestants.

Il faut pour la funeste expédition de Milan passer par le Piémont; et le duc de Savoie refuse au roi le passage. Le roi attaque donc le duc de Savoie pendant que l'empereur revenait triomphant de Tunis. Une autre cause de ce que la Savoie fut mise à feu et à sang (1534), c'est que la mere de François I était de cette maison: des prétentions sur quelques parties de cet état étaient depuis long-temps un sujet de discorde. Les guerres du Milanès avaient de même leur origine dans le mariage de l'aïeul de Louis XII.

(1) Voyez l'Histoire du parlement.

Il n'y a aucun état héréditaire en Europe où les mariages n'aient apporté la guerre. Le droit public est devenu par là un des plus grands fléaux des peuples ; presque toutes les clauses des contrats et des traités n'ont été expliquées que par les armes. Les états du duc furent ravagés : mais cette invasion de François I procura une liberté entiere à Geneve, et en fit comme la capitale de la nouvelle religion réformée. Il arriva que ce même roi, qui faisait périr à Paris les novateurs par des supplices affreux, qui faisait des processions pour expier leurs erreurs, qui disait qu'*il n'épargnerait pas ses enfants s'ils en étaient coupables*, était par-tout ailleurs le plus grand soutien de ce qu'il voulait exterminer dans ses états.

C'est une grande injustice dans le P. Daniel de dire que la ville de Geneve mit alors le comble à sa révolte contre le duc de Savoie : ce duc n'était point son souverain ; elle était ville libre impériale ; elle partageait, comme Cologne et beaucoup d'autres villes, le gouvernement avec son évêque : l'évêque avait cédé une partie de ses droits au duc de Savoie, et ces droits disputés étaient en compromis depuis douze années.

Les Génevois disaient qu'un évêque n'a nul droit à la souveraineté ; que les apôtres ne furent point des princes ; que si dans les temps d'anarchie et de barbarie les évêques usurperent des provinces, les peuples dans des temps éclairés devaient les reprendre.

Mais ce qu'il fallait sur-tout observer, c'est que Geneve était alors une ville petite et pauvre, et que

depuis qu'elle se rendit libre, elle fut plus peuplée du double, plus industrieuse, plus commerçante.

Cependant quel fruit François I recueille-t-il de tant d'entreprises? Charles-Quint arrive de Rome, fait repasser les Alpes aux Français, entre en Provence avec cinquante mille hommes, s'avance jusqu'à Marseille (1536), met le siege devant Arles; et une autre armée ravage la Champagne et la Picardie. Ainsi le fruit de cette nouvelle tentative sur l'Italie fut de hasarder la France.

La Provence et le Dauphiné ne furent sauvées que par la sage conduite du maréchal de Montmorenci, comme elles l'ont été de nos jours par le maréchal de Belle-Isle. On peut, ce me semble, tirer un grand fruit de l'histoire en comparant les temps et les évènements. C'est un plaisir digne d'un bon citoyen d'examiner par quelles ressources on a chassé dans le même terrain et dans les mêmes occasions deux armées victorieuses. On ne sait guere, dans l'oisiveté des grandes villes, quels efforts il en coûte pour rassembler des vivres dans un pays qui en fournit à peine à ses habitants, pour avoir de quoi payer le soldat, pour lui fournir le nécessaire sur son crédit, pour garder des rivieres, pour enlever aux ennemis des postes avantageux dont ils se sont emparés. Mais de tels détails n'entrent point dans notre plan: il n'est nécessaire de les examiner que dans le temps même de l'action; ce sont les matériaux de l'édifice; on ne les compte plus quand la maison est construite.

L'empereur fut obligé de sortir de ce pays dévasté, et de regagner l'Italie avec une armée diminuée

par les maladies contagieuses. La France, envahie de ce côté, regarda sa délivrance comme un triomphe ; mais il eût été plus beau de l'empêcher d'entrer que de s'applaudir de le voir sortir.

Ce qui caractérise davantage les démêlés de Charles-Quint et de François I, et les secousses qu'ils donnerent à l'Europe, c'est ce mélange bizarre de franchise et de duplicité, d'emportements de colere et de réconciliation, des plus sanglants outrages et d'un prompt oubli, des artifices les plus raffinés et de la plus noble confiance.

Il y eut des choses horribles, il y en eut de ridicules.

François dauphin, fils de François I, meurt d'une pleurésie (1536) : on accuse un Italien, nommé Montécuculi, son échanson, de l'avoir empoisonné ; on regarde Charles-Quint comme l'auteur du crime. Qu'aurait gagné l'empereur à faire périr par le poison un prince de dix-huit ans, qui n'avait jamais fait parler de lui, et qui avait un frere? Montécuculi fut écartelé ; voilà ce qui est horrible. Voici le ridicule.

François I, qui par le traité de Madrid n'était plus suzerain de la Flandre et de l'Artois, et qui n'était sorti de prison qu'à cette condition, fait citer l'empereur au parlement de Paris en qualité de comte de Flandre et d'Artois, son vassal. L'avocat-général Cappel prend des conclusions contre Charles-Quint ; et le parlement de Paris le déclare rebelle.

Peut-on s'attendre que Charles et François se verront familièrement comme deux gentilshommes voi-

sins, après la prison de Madrid, après des *démentis par la gorge*, des défis, des duels proposés en présence du pape en plein consistoire, après la ligue du roi de France avec Soliman, enfin après que l'empereur a été accusé aussi publiquement qu'injustement d'avoir fait empoisonner le premier dauphin, et lorsqu'il se voit condamné comme contumace par une cour de judicature dans le même pays qu'il a fait trembler tant de fois?

Cependant ces deux grands rivaux se voient à la rade d'Aigues-mortes. Le pape avait ménagé cette entrevue après une treve. Charles-Quint même descendit à terre, fit la premiere visite, et se mit entre les mains de son ennemi: c'était la suite de l'esprit du temps. Charles se défia toujours des promesses du monarque, et se livra à la foi du chevalier.

Le duc de Savoie fut long-temps la victime de cette entrevue: ces deux monarques, qui en se voyant avec tant de familiarité prenaient toujours des mesures l'un contre l'autre, garderent les places du duc; le roi de France, pour se frayer un passage dans l'occasion vers le Milanès, et l'empereur pour l'en empêcher.

Charles-Quint, après cette entrevue à Aigues-mortes, fait un voyage à Paris, qui est bien plus étonnant que celui des empereurs Sigismond et Charles IV.

Retourné en Espagne, il apprend que la ville de Gand s'est révoltée en Flandre. De savoir jusqu'où cette ville avait dû soutenir ses privileges, et jusqu'où elle en avait abusé, c'est un problême qu'il n'appartient qu'à la force de résoudre. Charles-Quint

voulait l'assujettir et la punir : il demande passage au roi, qui lui envoie le dauphin et le duc d'Orléans jusqu'à Baionne, et qui va lui-même au-devant de lui jusqu'à Châtellerand.

L'empereur aimait à voyager, à se montrer à tous les peuples de l'Europe, à jouir de sa gloire. Ce voyage fut un enchaînement de fêtes ; et le but était d'aller faire pendre vingt-quatre malheureux citoyens. Il eût pu aisément s'épargner tant de fatigues en envoyant quelques troupes à la gouvernante des Pays-bas : on peut même s'étonner qu'il n'en eût pas laissé assez en Flandre pour réprimer la révolte des Gantois ; mais c'était alors la coutume de licencier ses troupes après une treve ou une paix.

Le dessein de François I, en recevant l'empereur dans ses états avec tant d'appareil et de bonne foi, était d'obtenir enfin de lui la promesse de l'investiture du Milanès. Ce fut dans cette vaine idée qu'il refusa l'hommage que lui offraient les Gantois. Il n'eut ni Gand ni Milan.

On a prétendu que le connétable de Montmorenci fut disgracié par le roi pour lui avoir conseillé de se contenter de la promesse verbale de Charles-Quint. Je rapporte ce petit évènement, parceque, s'il est vrai, il fait connaître le cœur humain. Un homme qui n'a qu'à s'en prendre à lui-même d'avoir suivi un mauvais avis, est souvent assez injuste pour en punir l'auteur. Mais on ne devait guere se repentir de n'avoir exigé de Charles-Quint que des paroles ; une promesse par écrit n'eût pas été plus sûre.

François I avait promis par écrit de céder la Bourgogne, et il s'était bien donné de garde de tenir sa parole. On ne cede guere à son ennemi une grande province sans y être forcé par les armes. L'empereur avoua depuis publiquement qu'il avait promis le Milanès à un fils du roi; mais il soutint que c'était à condition que François I évacuerait Turin, que François garda toujours.

La générosité avec laquelle le roi avait reçu l'empereur en France, tant de fêtes somptueuses, tant de témoignages de confiance et d'amitié réciproques, n'aboutirent donc qu'à de nouvelles guerres.

Pendant que Soliman ravage encore la Hongrie, pendant que Charles-Quint, pour mettre le comble à sa gloire, veut conquérir Alger comme il a subjugué Tunis, et qu'il échoue dans cette entreprise, François I resserre les nœuds de son alliance avec Soliman. Il envoie deux ministres secrets à la Porte par la voie de Venise; ces deux ministres sont assassinés en chemin par l'ordre du marquis del Vasto, gouverneur du Milanès, sous prétexte qu'ils sont nés tous deux sujets de l'empereur. Le dernier duc de Milan, François Sforze, avait quelques années auparavant fait trancher la tête à un autre ministre du roi (1541). Comment accorder ces violations du droit des gens avec la générosité dont se piquaient alors les officiers de l'empereur, ainsi que ceux du roi? La guerre recommence avec plus d'animosité que jamais vers le Piémont, vers les Pyrénées, en Picardie. C'est alors que les galeres du roi se joignent à celles de Cheredin, surnommé Barberousse, amiral du sultan, et vice-roi d'Alger (1543). Les fleurs

de lis et le croissant sont devant Nice. Les Français et les Turcs, sous le comte d'Enghien, de la branche de Bourbon, et sous l'amiral turc, ne peuvent prendre cette ville ; et Barberousse ramene la flotte turque à Toulon, dès que le célebre André Doria s'avance au secours de la ville avec ses galeres.

Barberousse était le maître absolu dans Toulon. Il y fit changer une grande maison en mosquée : ainsi le même roi qui avait laissé périr dans son royaume tant de chrétiens de la communion de Luther par le plus cruel supplice, laissait les mahométans exercer leur religion dans ses états. Voilà la piété que le jésuite Daniel loue ; c'est ainsi que les historiens se déshonorent. Un historien citoyen eût avoué que la politique faisait brûler des luthériens, et favorisait des musulmans.

André Doria est le héros qu'on peut mettre à la tête de tous ceux qui servirent la fortune de Charles-Quint. Il avait eu la gloire de battre ses galeres devant Naples, quand il était amiral de François I, et que Gênes, sa patrie, était encore sous la domination de la France. Il se crut ensuite obligé, comme le connétable de Bourbon, par des intrigues de cour, de passer au service de l'empereur. Il défit plusieurs fois les flottes de Soliman ; mais ce qui lui fit plus d'honneur, ce fut de rendre la liberté à sa patrie, dont Charles-Quint lui permettait d'être souverain. Il préféra le titre de restaurateur à celui de maître. Il établit le gouvernement tel qu'il subsiste aujourd'hui, et vécut jusqu'à quatre-vingt-quatorze ans l'homme le plus considéré de l'Eu-

rope. Gênes lui éleva une statue comme au libérateur de la patrie.

Cependant le comte d'Enghien répare l'affront de Nice par la victoire qu'il remporte à Cérisoles (1544), dans le Piémont, sur le marquis del Vaste. Jamais victoire ne fut plus complete. Quel fruit retira-t-on de cette glorieuse journée ? aucun. C'était le sort des Français de vaincre inutilement en Italie : les journées d'Agnadel, de Fornoue, de Ravenne, de Marignan, de Cérisoles, en sont des témoignages immortels.

Le roi d'Angleterre, Henri VIII, par une fatalité inconcevable, s'alliait contre la France avec ce même empereur dont il avait répudié la tante si honteusement, et dont il avait déclaré la cousine bâtarde, avec ce même empereur qui avait forcé le pape Clément VII à l'excommunier. Les princes oublient les injures comme les bienfaits quand l'intérêt parle ; mais il semble que c'était alors le caprice plus que l'intérêt qui liait Henri VIII avec Charles-Quint.

Il comptait marcher à Paris avec trente mille hommes ; il assiégeait Boulogne sur mer tandis que Charles-Quint avançait en Picardie. Où était alors cette balance que Henri VIII voulait tenir ? Il ne voulait qu'embarrasser François I, et l'empêcher de traverser le mariage qu'il projetait entre son fils Edouard et Marie Stuart, qui fut depuis reine de France. Quelle raison pour déclarer la guerre !

Ces nouveaux périls rendent la bataille de Cérisoles infructueuse : le roi de France est obligé de rappeler une grande partie de cette armée victo-

rieuse pour venir défendre les frontieres septentrionales du royaume.

La France était plus en danger que jamais : Charles était déja à Soissons, et le roi d'Angleterre prenait Boulogne ; on tremblait pour Paris. Le luthéranisme fit alors le salut de la France, et la servit mieux que les Turcs, sur qui le roi avait tant compté. Les princes luthériens d'Allemagne s'unissaient alors contre Charles-Quint, dont ils craignaient le despotisme ; ils étaient en armes : Charles pressant la France, et pressé dans l'empire, fit la paix à Crépi en Valois (1544), pour aller combattre ses sujets en Allemagne.

Par cette paix il promit encore le Milanès au duc d'Orléans, fils du roi, qui devait être son gendre : mais la destinée ne voulait pas qu'un prince de France eût cette province, et la mort du duc d'Orléans épargna à l'empereur l'embarras d'une nouvelle violation de sa parole.

(1546) François I acheta bientôt après la paix avec l'Angleterre pour huit cent mille écus. Voilà ses derniers exploits ; voilà le fruit des desseins qu'il eut sur Naples et Milan toute sa vie. Il fut en tout la victime du bonheur de Charles-Quint ; car il mourut, quelques mois après Henri VIII, de cette maladie alors presque incurable que la découverte du nouveau monde avait transplantée en Europe. C'est ainsi que les évènements sont enchaînés : un pilote génois donne un univers à l'Espagne ; la nature a mis dans les isles de ces climats lointains un poison qui infecte les sources de la vie ; et il faut qu'un roi de France en périsse. Il laisse en mourant

une discorde trop durable, non pas entre la France et l'Allemagne, mais entre la maison de France et celle d'Autriche.

La France, sous ce prince, commençait à sortir de la barbarie, et la langue prenait un tour moins gothique. Il reste encore quelques petits ouvrages de ce temps, qui, s'ils ne sont pas réguliers, ont du sel et de la naïveté; comme quelques épigrammes de l'évêque Saint-Gelais, de Clément Marot, de François I même. Il écrivit, dit-on, sous un portrait d'Agnès Sorel :

Gentille Agnès plus d'honneur en mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonnain ou bien dévot ermite.

Je ne saurais pourtant concilier ces vers, qui paraissent purement écrits pour le temps, avec les lettres qu'on a encore de sa main, et sur-tout avec celle que Daniel a rapportée :

« Tout à steure ynsi que je me vouloys mettre « o lit est aryvé Laval, lequel ma apporté la ser- « teneté du levement den siége, etc. »

Ce n'était point ainsi que les Scipion, les Sylla, les César, écrivaient en leur langue. Il faut avouer que, malgré l'instinct heureux qui animait François I en faveur des arts, tout était barbare en France, comme tout était petit en comparaison des anciens Romains.

Il composa des mémoires sur la discipline militaire dans le temps qu'il voulait établir en France la religion romaine. Tous les arts furent protégés

par lui; mais il fut obligé de faire venir des peintres, des sculpteurs, des architectes, d'Italie.

Il voulut bâtir le Louvre; mais à peine eut-il le temps d'en faire jeter les fondements : son projet magnifique du college royal ne put être exécuté; mais du moins on enseigna par ses libéralités les langues grecque et hébraïque, et la géométrie, qu'on était très loin de pouvoir enseigner dans l'université. Cette université avait le malheur de n'être fameuse que par sa théologie scholastique et par ses disputes : il n'y avait pas un homme en France avant ce temps-là qui sût lire les caracteres grecs.

On ne se servait dans les écoles, dans les tribunaux, dans les monuments publics, dans les contrats, que d'un mauvais latin appelé le langage du moyen âge, reste de l'ancienne barbarie des Francs, des Lombards, des Germains, des Goths, des Anglais, qui ne surent ni se former une langue réguliere, ni bien parler la latine.

Rodolphe de Habsbourg avait ordonné dans l'Allemagne qu'on plaidât et qu'on rendît les arrêts dans la langue du pays; Alfonse-le-Sage en Castille établit le même usage; Edouard III en fit autant en Angleterre : François I ordonna enfin qu'en France ceux qui avaient le malheur de plaider pussent lire leur ruine dans leur propre idiôme. Ce ne fut pas ce qui commença à polir la langue française, ce fut l'esprit du roi et celui de sa cour à qui l'on eut cette obligation.

CHAPITRE CXXVI.

Troubles d'Allemagne. Bataille de Mulberg. Grandeur et disgrace de Charles-Quint. Son abdication.

La mort de François I n'applanit pas à Charles-Quint le chemin vers cette monarchie universelle dont on lui imputait le dessein : il en était alors bien éloigné. Non seulement il eut dans Henri II, successeur de François, un ennemi redoutable; mais dans ce temps-là même les princes, les villes de la nouvelle religion en Allemagne, faisaient la guerre civile, et assemblaient contre lui une grande armée. C'était le parti de la liberté beaucoup plus encore que celui du luthéranisme.

Cet empereur si puissant, et son frere Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, ne purent lever autant d'Allemands que les confédérés leur en opposaient. Charles fut obligé, pour avoir des forces égales, de recourir à ses Espagnols, à l'argent et aux troupes du pape Paul III.

Rien ne fut plus éclatant que sa victoire de Mulberg. Un électeur de Saxe, un landgrave de Hesse, prisonniers à sa suite, le parti luthérien consterné, les taxes immenses imposées sur les vaincus, tout semblait le rendre despotique en Allemagne. Mais il lui arriva encore ce qui lui était arrivé après la prise de François I : tout le fruit de son honneur fut perdu. Ce même pape Paul III retira ses troupes

dès qu'il le vit trop puissant; Henri VIII ranima les restes languissants du parti luthérien en Allemagne. Le nouvel électeur de Saxe, Maurice, à qui Charles avait donné le duché du vaincu, se déclara bientôt contre lui, et se mit à la tête de la ligue.

(1552) Enfin cet empereur si terrible est sur le point d'être fait prisonnier avec son frere par les princes protestants d'Allemagne, qu'il ne regardait que comme des sujets révoltés. Il fuit en désordre dans les détroits d'Inspruck. Dans ce temps-là même le roi de France, Henri II, se saisit de Metz, Toul, et Verdun, qui sont toujours restés à la France pour prix de la liberté qu'elle avait assurée à l'Allemagne. On voit que dans tous les temps les seigneurs de l'empire, le luthéranisme même, durent leur conservation aux rois de France: c'est ce qui est encore arrivé depuis sous Ferdinand II et sous Ferdinand III.

Le possesseur du Mexique est obligé d'emprunter deux cent mille écus d'or du duc de Florence, Côme, pour tâcher de reprendre Metz; et s'étant raccommodé avec les luthériens pour se venger du roi de France, il assiege cette ville à la tête de cinquante mille combattants (1552). Ce siege est un des plus mémorables dans l'histoire; il fait la gloire éternelle de François de Guise, qui défendit la ville soixante-cinq jours contre Charles-Quint, et qui le contraignit enfin d'abandonner son entreprise après avoir perdu le tiers de son armée.

La puissance de Charles-Quint n'était alors qu'un amas de grandeurs et de dignités entouré de préci-

pices. Les agitations de sa vie ne lui permirent jamais de faire de ses vastes états un corps régulier et robuste dont toutes les parties s'aidassent mutuellement, et lui fournissent de grandes armées toujours entretenues : c'est ce que sut faire Charlemagne ; mais ses états se touchaient, et vainqueur des Saxons et des Lombards, il n'avait point un Soliman à repousser, des rois de France à combattre, de puissants princes d'Allemagne, et un pape plus puissant, à réprimer ou à craindre.

Charles sentait trop quel ciment était nécessaire pour bâtir un édifice aussi fort que celui de la grandeur de Charlemagne : il fallait que Philippe son fils eût l'empire ; alors ce prince, que les trésors du Mexique et du Pérou rendirent plus riche que tous les rois de l'Europe ensemble, eût pu parvenir à cette monarchie universelle, plus aisée à imaginer qu'à saisir.

C'est dans cette vue que Charles-Quint fit tous ses efforts pour engager son frere Ferdinand, roi des Romains, à céder l'empire à Philippe : mais à quoi aboutit cette proposition révoltante ? à brouiller pour jamais Philippe et Ferdinand.

(1556) Enfin, lassé de tant de secousses, vieilli avant le temps, détrompé de tout parcequ'il avait tout éprouvé, il renonce à ses couronnes et aux hommes à l'âge de cinquante-six ans, c'est-à-dire à l'âge où l'ambition des autres hommes est dans toute sa force, et où tant de rois subalternes nommés ministres ont commencé la carriere de leur grandeur.

On prétend que son esprit se dérangea dans la

solitude de Saint-Just. En effet passer la journée à démonter des pendules et à tourmenter des novices, se donner dans l'église la comédie de son propre enterrement, se mettre dans un cercueil, et chanter son *de profundis;* ce ne sont pas là des traits d'un cerveau bien organisé. Celui qui avait fait trembler l'Europe et l'Afrique, et repoussé le vainqueur de la Perse, mourut donc en démence (1558). Tout montre dans sa famille l'excès de la faiblesse humaine.

Son grand-pere, Maximilien, veut être pape; Jeanne, sa mere, est folle et enfermée; et Charles-Quint s'enferme chez des moines, et y meurt ayant l'esprit aussi troublé que sa mere.

N'oublions pas que le pape Paul IV ne voulut jamais reconnaître pour empereur Ferdinand I, à qui son frere avait cédé l'empire; ce pape prétendait que Charles n'avait pu abdiquer sans sa permission. L'archevêque électeur de Maïence, chancelier de l'empire, promulgua tous ses actes au nom de Charles-Quint jusqu'à la mort de ce prince. C'est la derniere époque de la prétention qu'eurent si long-temps les papes de disposer de l'empire. Sans tous les exemples que nous avons vus de cette prétention étrange, on croirait que Paul IV avait le cerveau encore plus blessé que Charles-Quint.

Avant de voir quelle influence eut Philippe II, son fils, sur la moitié de l'Europe, combien l'Angleterre fut puissante sous Elisabeth, ce que devint l'Italie, comment s'établit la république des Provinces-unies, et à quel état affreux la France fut

réduite, je dois parler des révolutions de la religion, parcequ'elle entra dans toutes les affaires comme cause ou comme prétexte dès le temps de Charles-Quint.

Ensuite je me ferai une idée des conquêtes des Espagnols dans l'Amérique, et de celles que firent les Portugais dans les Indes; prodiges dont Philippe II recueillit tout l'avantage, et qui le rendirent le prince le plus puissant de la chrétienté.

CHAPITRE CXXVII.

De Léon X et de l'église.

Vous avez parcouru tout ce vaste chaos dans lequel l'Europe chrétienne a été confusément plongée depuis la chûte de l'empire romain. Le gouvernement politique de l'église, qui semblait devoir réunir toutes ces parties divisées, fut malheureusement la nouvelle source d'une confusion inouie jusqu'alors dans les annales du monde.

L'église romaine et la grecque, sans cesse aux prises, avaient par leurs querelles ouvert les portes de Constantinople aux Ottomans; l'empire et le sacerdoce, toujours armés l'un contre l'autre, avaient désolé l'Italie, l'Allemagne, et presque tous les autres états; le mélange de ces deux pouvoirs qui se combattaient par-tout, ou sourdement ou hautement, entretenait des troubles éternels: le gouvernement féodal avait fait des souverains de plusieurs

évêques et de plusieurs moines. Les limites des dioceses n'étaient point celles des états; la même ville était italienne ou allemande par son évêque, et française par son roi : c'est un malheur que les vicissitudes des guerres attachent encore aux villes frontieres. Vous avez vu la juridiction séculiere s'opposer par-tout à l'ecclésiastique, excepté dans les états où l'église a été et est encore souveraine : chaque prince séculier cherchant à rendre son gouvernement indépendant du siege de Rome, et ne pouvant y parvenir ; des évêques, tantôt résistant aux papes, tantôt s'unissant à eux contre les rois ; en un mot la république chrétienne du rite latin unie presque toujours dans le dogme, en apparence, et à quelques scissions près, mais sans cesse divisée sur tout le reste.

Après le pontificat détesté, mais heureux, d'Alexandre VI, après le regne guerrier, et plus heureux encore de Jules II, les papes pouvaient se regarder comme les arbitres de l'Italie, et influer beaucoup sur le reste de l'Europe : il n'y avait aucun potentat italien qui eût plus de terres excepté le roi de Naples, lequel relevait encore de la tiare.

(1513) Dans ces circonstances favorables les vingt-quatre cardinaux, qui composaient alors tout le college, élurent Jean de Médicis, arriere-petit-fils de ce grand Côme de Médicis simple négociant, et pere de la patrie.

Créé cardinal à quatorze ans, il fut pape à l'âge de trente-six, et prit le nom de Léon X : sa famille alors était rentrée en Toscane. Léon eut bientôt le crédit de mettre son frere, Pierre, à la tête du gou-

vernement de Florence ; il fit épouser à son autre frère, Julien-le-Magnifique, la princesse de Savoie duchesse de Nemours, et le fit un des plus puissants seigneurs d'Italie. Ces trois frères, élevés par Ange-Politien, et par Calcondile, étaient tous trois dignes d'avoir eu de tels maîtres ; tous trois cultivaient à l'envi les lettres et les beaux arts : ils méritèrent que ce siècle s'appelât le siècle des Médicis : le pape, sur-tout, joignait le goût le plus fin à la magnificence la plus recherchée ; il excitait les grands génies dans tous les arts par ses bienfaits, et par son accueil plus séduisant encore. Son couronnement coûta cent mille écus d'or. Il fit représenter dans plusieurs fêtes publiques le Pénule de Plaute, la Calandra du cardinal Bibiena : on croyait voir renaître les beaux jours de l'empire romain. La religion n'avait rien d'austère, elle s'attirait le respect par des cérémonies pompeuses ; le style barbare de la daterie était aboli, et faisait place à l'éloquence des cardinaux Bembo et Sadolet, alors secrétaires des brefs, hommes qui savaient imiter la latinité de Cicéron, et qui semblaient adopter sa philosophie sceptique. Les comédies de l'Arioste et celles de Machiavel, quoiqu'elles respectent peu la pudeur et la piété, furent jouées souvent dans cette cour en présence du pape et des cardinaux par les jeunes gens les plus qualifiés de Rome. Le mérite seul de ces ouvrages (mérite très grand pour ce siècle) faisait impression ; ce qui pouvait offenser la religion n'était pas aperçu dans une cour occupée d'intrigues et de plaisirs, qui ne pensait pas que la religion pût être attaquée par ces libertés : en effet,

comme il ne s'agissait ni du dogme ni du pouvoir, la cour romaine n'en était pas plus effarouchée que les Grecs et les anciens Romains ne le furent des railleries d'Aristophane et de Plaute.

Les affaires les plus graves, que Léon X savait traiter en maître, ne déroberent rien à ses plaisirs délicats: la conspiration même de plusieurs cardinaux contre sa vie, et le châtiment sévere qu'il en fit, n'altérerent point la gaieté de sa cour.

Les cardinaux Petrucci, Soli, et quelques autres, irrités de ce que le pape avait ôté le duché d'Urbin au neveu de Jules II, corrompirent un chirurgien qui devait panser un ulcere secret du pape; et la mort de Léon X devait être le signal d'une révolution dans beaucoup de villes de l'état ecclésiastique. La conspiration fut découverte (1517): il en coûta la vie à plus d'un coupable; les deux cardinaux furent appliqués à la question, et condamnés à la mort; on pendit le cardinal Petrucci dans la prison; l'autre racheta sa vie par ses trésors.

Il est très remarquable qu'ils furent condamnés par les magistrats séculiers de Rome, et non par leurs pairs. Le pape semblait par cette action inviter les souverains à rendre tous les ecclésiastiques justiciables des juges ordinaires; mais jamais le saint-siege ne crut devoir céder aux rois un droit qu'il se donnait à lui-même. Comment les cardinaux, qui élisent les papes, leur ont-ils laissé ce despotisme, tandis que les électeurs et les princes de l'empire ont tant restreint le pouvoir des empereurs? C'est que ces princes ont des états, et que les cardinaux n'ont que des dignités.

Cette triste aventure fit bientôt place aux réjouissances accoutumées. Léon X, pour mieux faire oublier le supplice d'un cardinal mort par la corde, en créa trente nouveaux, la plupart Italiens ; et se conformant au génie du maître, s'ils n'avaient pas tous le goût et les connoissances du pontife, ils l'imiterent au moins dans ses plaisirs : presque tous les autres prélats suivirent leurs exemples. L'Espagne était alors le seul pays où l'église connût les mœurs séveres ; elles y avaient été introduites par le cardinal Ximenès, esprit né austere et dur, qui n'avait de goût que celui de la domination absolue, et qui, revêtu de l'habit d'un cordelier quand il était régent d'Espagne, disait qu'avec son cordon il saurait ranger tous les grands à leur devoir, et qu'il écraserait leur fierté sous ses sandales.

Par-tout ailleurs les prélats vivaient en princes voluptueux ; il y en avait qui possédaient jusqu'à huit et neuf évêchés. On s'effraie aujourd'hui en comptant tous les bénéfices dont jouissaient, par exemple, un cardinal de Lorraine, un cardinal de Volsey, et tant d'autres ; mais ces biens ecclésiastiques accumulés sur un seul homme ne faisaient pas un plus mauvais effet alors que n'en font aujourd'hui tant d'évêchés réunis par des électeurs ou par des prélats d'Allemagne.

Tous les écrivains protestants et catholiques se récrient contre la dissolution des mœurs de ces temps ; ils disent que les prélats, les curés, et les moines, passaient une vie commode ; que rien n'était plus commun que des prêtres qui élevaient publiquement leurs enfants, à l'exemple d'Alexandre VI :

il est vrai qu'on a encore le testament d'un Croui, évêque de Cambrai en ces temps-là, qui laisse plusieurs legs à ses enfants, et tient une somme en réserve « pour les bâtards qu'il espere encore que Dieu « lui fera la grace de lui donner, en cas qu'il réchappe « de sa maladie »; ce sont les propres mots de son testament. Le pape Pie II avait écrit dès long-temps, « que pour de fortes raisons on avait interdit le ma- « riage aux prêtres, mais que pour de plus fortes il « fallait le leur permettre ». Les protestants n'ont pas manqué de recueillir les preuves que dans plusieurs états d'Allemagne les peuples obligeaient toujours leurs curés d'avoir des concubines, afin que les femmes mariées fussent plus en sûreté : on voit même, dans les cent griefs rédigés auparavant par la diete de l'empire sous Maximilien I contre les abus de l'église, que les évêques vendaient aux curés pour un écu par an le droit d'avoir une concubine; et qu'il fallait payer, soit qu'on usât de ce privilege, soit qu'on le négligeât : mais aussi il faut convenir que ce n'était pas une raison pour autoriser tant de guerres civiles, et qu'il ne fallait pas tuer les autres hommes, parceque quelques prélats faisaient des enfants, et que des curés achetaient avec un écu le droit d'en faire.

Ce qui révoltait le plus les esprits, c'était cette vente publique et particuliere d'indulgences, d'absolutions, de dispenses à tout prix; c'était cette taxe apostolique illimitée, et incertaine avant le pape Jean XII, mais rédigée par lui comme un code du droit canon. Un meurtrier sous-diacre, ou diacre,

était absous avec la permission de posséder trois bénéfices, pour douze tournois, trois ducats et six carlins : c'est environ vingt écus ; un évêque, un abbé, pouvaient assassiner pour environ trois cents livres. Toutes les impudicités les plus monstrueuses avaient leur prix fait ; la bestialité était estimée deux cents cinquante livres : on obtenait même des dispenses, non seulement pour des péchés passés, mais pour ceux qu'on avait envie de faire : on a retrouvé dans les archives de Joinville une indulgence en expectative pour le cardinal de Lorraine et douze personnes de sa suite, laquelle remettait à chacun d'eux par avance trois péchés à leur choix. Le Laboureur, écrivain exact, rapporte que la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, sœur de Charles VIII, eut le droit de se faire absoudre toute sa vie de tout péché elle et dix personnes de sa suite, à quarante-sept fêtes de l'année, sans compter les dimanches.

Cet étrange abus semblait pourtant avoir sa source dans les anciennes lois des nations de l'Europe, dans celles des Francs, des Saxons, des Bourguignons. La cour pontificale n'avait adopté cette évaluation des péchés et des dispenses, que dans les temps d'anarchie, et même quand les papes n'osaient résider à Rome : jamais aucun concile ne mit la taxe des péchés parmi les articles de foi.

Il y avait des abus violents, il y en avait de ridicules. Ceux qui dirent qu'il fallait réparer l'édifice, et non le détruire, semblent avoir dit tout ce qu'on pouvait répondre au cri des peuples indignés. Le grand nombre de peres de famille qui travaillent

sans cesse pour assurer à leurs femmes et à leurs enfants une médiocre fortune, le nombre beaucoup supérieur d'artisans, de cultivateurs, qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, voyaient avec douleur des moines entourés du faste et du luxe des souverains : on répondait que ces richesses, répandues par ce faste même, rentraient dans la circulation. Leur vie molle, loin de troubler l'intérieur de l'église, en affermissait la paix ; et leurs abus, eussent-ils été plus excessifs, étaient moins dangereux sans doute que les horreurs des guerres et le saccagement des villes. On oppose ici le sentiment de Machiavel, le docteur de ceux qui n'ont que de la politique : il dit dans ses discours sur Tite-Live, que « si les Italiens de son temps étaient excessive-« ment méchants, on le devait imputer à la religion « et aux prêtres ». Mais il est clair qu'il ne peut avoir en vue les guerres de religion, puisqu'il n'y en avait point alors ; il ne peut entendre par ces paroles que les crimes de la cour du pape Alexandre VI, et l'ambition de plusieurs ecclésiastiques ; ce qui est très étranger aux dogmes, aux disputes, aux persécutions, aux rebellions, à cet acharnement de la haine théologique qui produisit tant de meurtres.

Venise même, dont le gouvernement passait pour le plus sage de l'Europe, avait, dit-on, très grand soin d'entretenir tout son clergé dans la débauche, afin qu'étant moins révéré il fût sans crédit parmi le peuple, et ne pût le soulever. Il y avait cependant par-tout des hommes de mœurs très pures, des pasteurs dignes de l'être, des religieux soumis de cœur à des vœux qui effraient la mollesse hu-

maine; mais ces vertus sont ensevelies dans l'obscurité, tandis que le luxe et le vice dominent dans la splendeur.

Le faste de la cour voluptueuse de Léon X pouvait blesser les yeux; mais aussi on devait voir que cette cour même policait l'Europe, et rendait les hommes plus sociables. La religion, depuis la persécution contre les hussites, ne causait plus aucun trouble dans le monde. L'inquisition exerçait à la vérité de grandes cruautés en Espagne contre les musulmans et les Juifs; mais ce ne sont pas là de ces malheurs universels qui bouleversent les nations. La plupart des chrétiens vivaient dans une ignorance heureuse : il n'y avait peut-être pas en Europe dix gentilshommes qui eussent la bible; elle n'était point traduite en langue vulgaire, ou du moins les traductions qu'on en avait faites dans peu de pays étaient ignorées.

Le haut clergé, occupé uniquement du temporel, savait jouir et ne savait pas disputer. On peut dire que le pape Léon X, en encourageant les études, donna des armes contre lui-même : j'ai ouï dire à un seigneur anglais qu'il avait vu une lettre du seigneur Polus ou de la Pole, depuis cardinal, à ce pape, dans laquelle, en le félicitant sur ce qu'il étendait le progrès des sciences en Europe, il l'avertissait qu'il était dangereux de rendre les hommes trop savants. La naissance des lettres dans une partie de l'Allemagne, à Londres, et ensuite à Paris, à la faveur de l'imprimerie perfectionnée, commença la ruine de la monarchie spirituelle. Des hommes de la basse Allemagne, que l'Italie traitait

toujours de barbares, furent les premiers qui accoutumerent les esprits à mépriser ce qu'on révérait. Erasme, quoique long-temps moine, ou plutôt parcequ'il l'avait été, jeta sur les moines dans la plupart de ses écrits un ridicule dont ils ne se releverent pas. Les auteurs des lettres des hommes obscurs firent rire l'Allemagne aux dépens des Italiens, qui jusque-là ne les avaient pas crus capables d'être de bons plaisants : ils le furent pourtant ; et le ridicule prépara en effet la révolution la plus sérieuse.

Léon X était bien loin de craindre cette révolution qu'il vit dans la chrétienté : sa magnificence, et une des plus belles entreprises qui puissent illustrer des souverains, en furent les principales causes.

Son prédécesseur, Jules II, sous qui la peinture et l'architecture commencerent à prendre de si nobles accroissements, voulut que Rome eût un temple qui surpassât Sainte-Sophie de Constantinople, et qui fût le plus beau qu'on eût encore élevé sur la terre : il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvait jamais voir finir. Léon X suivit ardemment ce beau projet. Il fallait beaucoup d'argent, et ses magnificences avaient épuisé son trésor. Il n'est point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe : mais l'argent destiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clefs de saint Pierre avec la-

quelle on avait ouvert quelquefois les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape.

Il prétexta une guerre contre les Turcs, et fit vendre dans tous les états de la chrétienté ce qu'on appelle des indulgences, c'est-à-dire la délivrance des peines du purgatoire, soit pour soi-même, soit pour ses parents et amis. Une pareille vente publique fait voir l'esprit du temps; personne n'en fut surpris. Il y eut par-tout des bureaux d'indulgences; on les affermait comme les droits de la douane : la plupart de ces comptoirs se tenaient dans des cabarets. Le prédicateur, le fermier, le distributeur, chacun y gagnait. Le pape donna à sa sœur une partie de l'argent qui lui en revint, et personne ne murmura encore. Les prédicateurs disaient hautement en chaire que « quand on aurait violé la « Sainte-Vierge, on serait absous en achetant des in« dulgences »; et le peuple écoutait ces paroles avec dévotion. Mais quand on eut donné aux dominicains cette ferme en Allemagne, les augustins, qui en avaient été long-temps en possession, furent jaloux et ce petit intérêt de moines dans un coin de la Saxe produisit plus de cent ans de discordes, de fureurs et d'infortunes, chez trente nations.

FIN DU CINQUIEME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS

DANS LE CINQUIEME VOLUME.

CHAP. XCIV. Du roi de France Louis XI. Page 5

CHAP. XCV. De la Bourgogne, et des Suisses ou Helvétiens du temps de Louis XI, au quinzieme siècle. 19

CHAP. XCVI. Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzieme siecle. 25

CHAP. XCVII. De la chevalerie. 30

CHAP. XCVIII. De la noblesse. 55

CHAP. XCIX. Des tournois. 47

CHAP. C. Des duels. 54

CHAP. CI. De Charles VIII, et de l'état de l'Europe quand il entreprit la conquête de Naples. 64

CHAP. CII. Etat de l'Europe à la fin du quinzieme siecle. De l'Allemagne, et principalement de l'Espagne. Du malheureux regne de Henri IV, surnommé l'Impuissant. D'Isabelle et de Ferdinand. Prise de Grenade. Persécution contre les Juifs et contre les Maures. 67

CHAP. CIII. De l'état des Juifs en Europe. 79

CHAP. CIV. De ceux qu'on appelait Bohémes ou Egyptiens. 85

CHAP. CV. Suite de l'état de l'Europe au quinzieme siecle. De l'Italie. De l'assassinat de Galéas Sforze dans une église. De l'assassinat des Médicis dans une église; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration. 86

CHAP. CVI. De l'état du pape, de Venise et de Naples au quinzieme siecle. 93

CHAP. CVII. De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France et empereur. De Zizim, frere de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, etc.. 96

CHAP. CVIII. De Savonarole. Page 104
CHAP. CIX. De Pic de la Mirandole. 107
CHAP. CX. Du pape Alexandre VI et du roi Louis XII. Crimes du pape et de son fils. Malheurs du faible Louis XII. 111
CHAP. CXI. Attentats de la famille d'Alexandre VI et de César de Borgia. Suite des affaires de Louis XII avec Ferdinand-le-Catholique. Mort du pape. 119
CHAP. CXII. Suite des affaires politiques de Louis XII. 126
CHAP. CXIII. De la ligue de Cambrai, et quelle en fut la suite. Du pape Jules II, etc. 128
CHAP. CXIV. Suite des affaires de Louis XII. De Ferdinand-le-Catholique, et de Henri VIII, roi d'Angleterre. 139
CHAP. CXV. De l'Angleterre et de ses malheurs après l'invasion de la France. De Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, etc. 144
CHAP. CXVI. D'Edouard IV. De Marguerite d'Anjou, et de la mort de Henri VI. 152
CHAP. CXVII. Suite des troubles d'Angleterre sous Edouard IV, sous le tyran Richard III, et jusqu'à la fin du regne de Henri VII. 156
CHAP. CXVIII. Idée générale du seizieme siecle. 164
CHAP. CXIX. Etat de l'Europe du temps de Charles-Quint. De la Moscovie ou Russie. Digression sur la Lapponie. 169
CHAP. CXX. De l'Allemagne et de l'empire aux quinzieme et seizieme siecles. 198
CHAP. CXXI. Usages des quinzieme et seizieme siecles, et de l'état des beaux arts. 202
CHAP. CXXII. De Charles-Quint et de François I jusqu'à l'élection de Charles à l'empire en 1519. Du projet de l'empereur Maximilien de se faire pape. De la bataille de Marignan. 217
CHAP. CXXIII. De Charles-Quint et de François I. Malheurs de la France. 221
CHAP. CXXIV. Prise de François I. Rome saccagée. Soliman repoussé. Principautés données. Conquête de Tunis. Question si Charles-Quint

voulait la monarchie universelle. Soliman reconnu roi de Perse dans Babylone. Page 230
CHAP. CXXV. Conduite de François I. Son entrevue avec Charles-Quint. Leurs querelles, leur guerre. Alliance du roi de France et du sultan Soliman. Mort de François I. 239
CHAP. CXXVI. Troubles d'Allemagne. Bataille de Mulberg. Grandeur et disgrace de Charles-Quint. Son abdication. 253
CHAP. CXXVII. De Léon X et de l'église. 257

FIN DE LA TABLE.

OCT 2 1 1943